

R A P P O R T



A N N U E L



**BGL
BNP PARIBAS**

La banque
d'un monde
qui change





01 CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS	6
02 BGL BNP PARIBAS ET SES ACTIONNAIRES	8
03 LE GROUPE BNP PARIBAS AU LUXEMBOURG	10
04 HISTORIQUE DE BGL BNP PARIBAS	14
05 LES ORGANES DE LA BANQUE	16
06 DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	20
07 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	22
Préambule	23
Rapport de gestion consolidé	24
Perspectives 2019	35
08 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019	36
Rapport d'audit	37
Compte de résultat consolidé	44
État du résultat net consolidé et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres consolidés	45
Bilan consolidé	46
Tableau de passage des capitaux propres consolidés du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019	47
Tableau des flux de trésorerie consolidé	49

SOMMAIRE



09	NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	50
	Généralités	51
	1. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe	51
	2. Effets de l'application de la norme IFRS 16	76
	3. Notes relatives au compte de résultat	77
	4. Informations sectorielles	86
	5. Notes relatives au bilan	88
	6. Engagements de financement et de garantie	112
	7. Rémunération et avantages consentis au personnel	114
	8. Informations complémentaires	119
10	COMPTES ANNUELS NON CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019	132
	Bilan statuaire	134
	Compte de résultat statuaire	135
11	RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE	136
12	AGENCES DE LA BANQUE	138
13	FILIALES/SUCCURSALE, PARTICIPATION, BUSINESS CENTERS ET AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE ACTIVES AU LUXEMBOURG	140



CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

01

<i>En millions d'euros</i>	2019 <i>IFRS 9</i>	2018 <i>IFRS 9</i>	2017 <i>IAS 39</i>
COMPTE DE RÉSULTAT			
Produit net bancaire	1.515,1	1.447,0	1.345,3
Frais généraux	(792,4)	(763,9)	(683,5)
Coût du risque	(101,3)	(60,4)	(35,5)
Résultat net (part du Groupe)	345,0	338,9	365,8

BILAN			
Total du Bilan	56.578,5	54.597,2	49.630,9
Prêts et créances sur la clientèle	33.963,6	31.707,4	28.553,8
Dettes envers la clientèle	33.239,7	31.287,1	26.238,5

	2019 <i>IFRS 9</i> Bâle III (phasé)	2018 <i>IFRS 9</i> Bâle III (phasé)	2017 <i>IAS 39</i> Bâle III (phasé)
Fonds propres réglementaires	6.020,9	5.909,3	5.710,3
Actifs à risque pondérés	26.539,5	26.208,0	24.599,1
Coefficient de solvabilité Bâle III	22,7%	22,6%	23,2%

RATINGS (MARS 2020)	Moody's	Standard & Poor's	Fitch
Court terme	P-1	A-1	F1
Long terme	A2	A+	A+

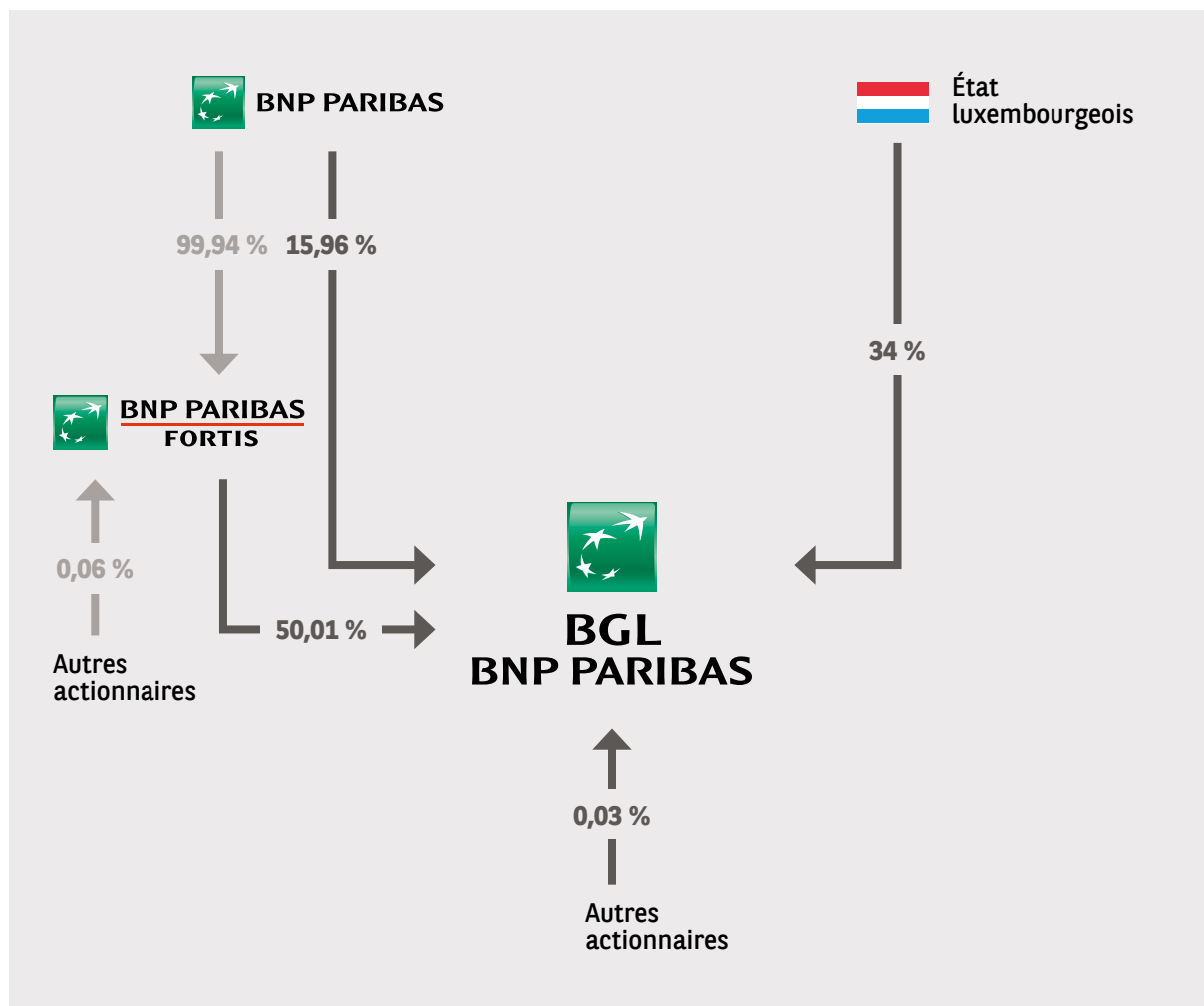


BGL BNP PARIBAS ET SES ACTIONNAIRES

02

Structure de l'actionnariat

Situation au 31 décembre 2019





LE GROUPE BNP PARIBAS AU LUXEMBOURG

03

Avec quelques **3.800 collaborateurs**, les entités et métiers du Groupe BNP Paribas au Luxembourg apportent une réponse aux besoins des particuliers et des entreprises, des investisseurs, ainsi que de la clientèle corporate et institutionnelle dans les domaines d'activités **Retail Banking & Services**, **International Financial Services** et **Corporate & Institutional Banking**.

Retail Banking & Services : une offre pour les particuliers et les entreprises

Métiers

- Le métier **Banque de Détail et des Entreprises** de BGL BNP Paribas, propose à travers la Banque de Détail, la Banque des Entreprises et la Banque Privée Luxembourg, une large gamme de produits et services financiers, allant de la tenue du compte courant aux produits d'épargne ou de bancassurance, en passant par les services dédiés aux professionnels et aux entreprises comme le leasing.

Le réseau commercial compte 41 Agences, 4 sites de Banque Privée dédiés à la clientèle résidente fortunée, 6 Centres d'Affaires destinés exclusivement à une clientèle professionnelle,

ainsi qu'un Centre d'Affaire dédié aux professions libérales.

- Leasing :

BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A. est le leader sur le marché local du leasing financier et offre des solutions attractives de financement d'équipements à la clientèle professionnelle.

Arval offre des services de leasing opérationnel aux particuliers et aux sociétés en mettant en œuvre des solutions qui simplifient et optimisent la gestion de la mobilité automobile de ses clients.

International Financial Services : une offre globale pour les investisseurs

Métiers

- **BNP Paribas Wealth Management** propose des solutions de gestion patrimoniale et financière sur mesure, ainsi qu'un ensemble de services et de prestations haut de gamme : le conseil en investissements, la gestion discrétionnaire, l'organisation et la planification du patrimoine, le financement, les services de banque au quotidien, ainsi que des expertises de diversification des actifs.

- Gestion d'actifs :

BNP Paribas Asset Management offre une gamme complète de services de gestion financière aux clients institutionnels et aux distributeurs à travers le monde.

- Assurance :

Assureur engagé auprès de ses clients, de ses partenaires et de ses collaborateurs, la Compagnie

fournit des solutions et des services de haute qualité contribuant à une croissance durable et responsable. Au Luxembourg et en Grande Région, **Cardif Lux Vie** fournit aux réseaux de bancassurance et de courtage des solutions d'assurance vie épargne, retraite et prévoyance à forte valeur ajoutée pour les particuliers et les professionnels. Pour les clients fortunés évoluant dans un contexte international, la Compagnie élabore des offres sur mesure et pérennes en architecture ouverte à travers un large réseau de partenaires haut de gamme.

- Services immobiliers :

BNP Paribas Real Estate propose des solutions sur mesure grâce à une offre multi-expertise de 6 métiers de l'immobilier : Property Management, Expertise, Conseil, Transaction, Promotion, Investment Management.



Corporate & Institutional Banking : un dispositif performant pour la clientèle corporate et institutionnelle

Le métier **Corporate and Institutional Banking Luxembourg (CIB)** propose aux clients de la Banque, essentiellement Entreprises et Institutionnels, des produits et services liés aux marchés de capitaux et de financements à Luxembourg.

CIB est centré sur trois activités principales :

- CIB CBK qui sert les clients Institutionnels pour ce qui concerne leurs besoins quotidiens de tenue de compte ;
- Asset & Leasing Solutions qui réalise des financements d'actifs tangibles ;
- Prime Solutions & Financing qui est spécialisé dans les solutions d'investissements collatéralisés aux clients Institutionnels.

Aux côtés de ces quatre activités, le département Financial Institutions Coverage accompagne les métiers dans la relation clients.

BNP Paribas Securities Services à Luxembourg propose une expertise reconnue de longue date dans l'administration des fonds, les émissions obligataires internationales, les services de dépositaires et de transferts de valeurs et leur ingénierie respective. Ce leader apporte également son savoir-faire unique aux clients pour leurs transactions de marché, leur service aux investisseurs, leur gestion du risque et l'optimisation du rendement de leur portefeuille.





HISTORIQUE DE BGL BNP PARIBAS

04

1919



Fondée sous le nom de **Banque Générale du Luxembourg** (BGL).

Fondateurs : Société Générale de Belgique de concert avec un groupe d'investisseurs privés du Luxembourg et de Belgique.

1984



Les actions Banque Générale du Luxembourg sont **cotées en Bourse**.

1998



Le Groupe **Fortis** devient l'**actionnaire de référence** (53,2 %) de la Banque suite au **lancement d'une Offre Publique d'Achat des actions** de la Générale de Banque.

2000



La Banque Générale du Luxembourg et Fortis renforcent leur **partenariat stratégique**.

2005

La Banque Générale du Luxembourg change de nom et exerce ses activités sous le nom de **Fortis Banque Luxembourg**.

2008

BGL

L'**État luxembourgeois** entre dans l'**actionnariat de la Banque** à hauteur de 49,9 % qui opère sous le nom de **BGL**.

2009



BNP PARIBAS

Le Groupe BNP Paribas devient **actionnaire majoritaire de BGL** (65,96 %) au côté de l'**État luxembourgeois** qui reste un actionnaire significatif (34 %).

2009



**BGL
BNP PARIBAS**

BGL adopte le nom de **BGL BNP Paribas**.

COMITÉ EXÉCUTIF

De gauche à droite :

Marc Lenert, Thierry Schuman, François Dacquin, Luc Henrard, Anne-Sophie Dufresne, Geoffroy Bazin, Delphine du Retail (Secrétaire Général), Louis de Loos-Corswarem, Fabrice Cucchi



LES ORGANES DE LA BANQUE

05

Conseil d'administration



Étienne Reuter, Président du Conseil d'administration

ÉTIENNE REUTER

Directeur de l'Inspection Générale des Finances, Luxembourg
Président

THIERRY LABORDE

Directeur Général Adjoint BNP Paribas, Paris
Vice-président

S.A.R. LE PRINCE GUILLAUME DE LUXEMBOURG

Luxembourg
Administrateur

JEAN-MARIE AZZOLIN

Représentant du personnel, Palzem
Administrateur

GEOFFROY BAZIN

Président du Comité exécutif
Administrateur

DIDIER BEAUVOIS

Membre du Comité de direction et du Comité exécutif de BNP Paribas Fortis, Bruxelles
Administrateur

FRANCIS CAPITANI

Représentant du personnel, Dudelange
Administrateur

JEAN CLAMON

Ingénieur, Administrateur de sociétés, Paris
Administrateur

ANNA DARESTA

Représentant du personnel, Sanem
Administrateur

GABRIEL DI LETIZIA

Représentant du personnel, Bergem
Administrateur

JEAN-PAUL FRIEDRICH

Représentant du personnel, Dudelange
Administrateur

MAXIME JADOT

Président du Comité de direction et du Comité exécutif de BNP Paribas Fortis, Bruxelles
Administrateur

JOSIANE KREMER

Représentant du personnel, Roodt/Septfontaines
Administrateur

VINCENT LECOMTE

Co-CEO BNP Paribas Wealth Management, Paris
Administrateur

ERIC MARTIN

Administrateur de sociétés, Paris
Administrateur

JEAN MEYER

Docteur en droit, avocat, Oberanven
Administrateur
(jusqu'au 31 juillet 2019)

BAUDOUIN PROT

Administrateur de sociétés, Paris
Administrateur

DENISE STEINHÄUSER

Représentant du personnel, Junglinster
Administrateur

CARLO THELEN

Économiste, Luxembourg
Administrateur

TOM THEVES

Premier Conseiller de Gouvernement, Luxembourg
Administrateur

CARLO THILL

Économiste, Leudelange
Administrateur

MICHEL WURTH

Économiste, Sandweiler
Administrateur (jusqu'au 23 octobre 2019)

GUYLAINE DYÈVRE

Secrétaire du Conseil d'administration de BNP Paribas
(depuis le 24 octobre 2019)
(procédure d'agrément en cours)

Président honoraire

MARCEL MART

Ancien Président de la Cour des Comptes
des Communautés Européennes, Luxembourg
(Décédé le 15 novembre 2019)

Vice-président honoraire

XAVIER MALOU

Administrateur honoraire de la Générale de Banque,
Bruxelles

Bureau du conseil

ÉTIENNE REUTER

Président du Conseil d'administration
Président

THIERRY LABORDE

Vice-président du Conseil
d'administration
Membre

GEOFFROY BAZIN

Président du Comité exécutif
Membre

Comité des risques

JEAN CLAMON

Administrateur
Président

DIDIER BEAUVOIS

Administrateur
Membre

JEAN MEYER

Administrateur
Membre (jusqu'au 31 juillet 2019)

ÉTIENNE REUTER

Président du Conseil d'administration
Membre

ÉRIC MARTIN

Administrateur
Membre (depuis le 5 septembre 2019)

Comité d'audit

JEAN CLAMON

Administrateur
Président

DIDIER BEAUVOIS

Administrateur
Membre

JEAN MEYER

Administrateur
Membre (jusqu'au 31 juillet 2019)

TOM THEVES

Administrateur
Membre

CARLO THELEN

Administrateur
Membre (depuis le 5 septembre 2019)

Comité exécutif

GEOFFROY BAZIN

Président

FABRICE CUCCHI

Chief Innovation & Transformation Officer
Membre

FRANCOIS DACQUIN

Wealth Management
Membre

ANNE-SOPHIE DUFRESNE

Banque des entreprises (depuis le 16 mai 2019)
Membre

CARLO LESSEL

Finance
Membre (jusqu'au 8 juillet 2019)

THIERRY SCHUMAN

Clients et partenaires stratégiques
Membre

LOUIS DE LOOZ-CORSWAREM

Ressources humaines
Membre

LUC HENRARD

Risque
Membre

MARC LENERT

Chief Operating Officer
Membre

CHRISTIAN KEUP

Chief Administration Officer
(Jusqu'au 20 décembre 2019)

Secrétariat général

MATHILDE JAHAN

Secrétaire Général
(jusqu'au 31 octobre 2019)

DELPHINE DU RETAIL

Secrétaire Général
(depuis le 1 novembre 2019)

Comité de nomination

ÉRIC MARTIN

Administrateur
Président

THIERRY LABORDE

Vice-Président du Conseil
d'administration
Membre

MICHEL WURTH

Administrateur
Membre
(jusqu'au 23 octobre 2019)

ÉTIENNE REUTER

Président du Conseil
d'administration
Membre

Comité de rémunération

THIERRY LABORDE

Vice-Président du Conseil
d'administration
Président

MICHEL WURTH

Administrateur
Membre
(jusqu'au 23 octobre 2019)

ÉTIENNE REUTER

Président du Conseil
d'administration
Membre

DENISE STEINHÄUSER

Administrateur
Membre

CARLO THELEN

Administrateur
Membre

Réviseur externe

DELOITTE AUDIT SÀRL

Inspection générale

OLIVIER THIRY

Direction des filiales

LUXEMBOURG

BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS S.A.

CHARLOTTE DENNERY

Administrateur Directeur Général

BNP PARIBAS LEASE GROUP LUXEMBOURG S.A.

VINCENT HAINAUT

Directeur Général

GLOBAL GENERAL PARTNER S.A.

CRISTIAN BRUCCULERI

Administrateur Dirigeant

FRÉDÉRIQUE MOUSSET

Dirigeant





DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

06

(dans le cadre de la loi « transparence » du 11 janvier 2008)

Le Conseil d'administration déclare que, à sa connaissance, les comptes consolidés établis conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de BGL BNP Paribas S.A. et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019 et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution, les résultats et la situation de BGL BNP Paribas S.A. et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Luxembourg, le 10 mars 2020



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

07

Préambule

L'année 2019 a été marquée par l'incertitude en raison des conflits commerciaux, du risque de Brexit dur et l'inquiétude grandissante entourant le ralentissement de la croissance mondiale. C'est principalement le commerce mondial qui a souffert de ce contexte international incertain. Les pays qui sont le plus tournés vers les exportations, tel que l'Allemagne, ont été particulièrement touchés par le ralentissement de l'activité. Cela a amené la Banque centrale européenne à accentuer sa politique accommodante tandis qu'aux États-Unis, la Réserve fédérale a changé d'orientation, en abaissant les taux des fonds fédéraux à plusieurs reprises. Vers la fin de l'année, l'incertitude semblait néanmoins diminuer, notamment au niveau des tensions commerciales. Ceci a contribué aux fortes progressions des marchés actions mondiaux au dernier trimestre.

En zone euro, le ralentissement de la croissance, qui est passée d'un taux proche de 1,9% en 2018 à un taux proche de 1% en 2019, ainsi que la détérioration significative des indicateurs avancés dans le secteur manufacturier, ont conduit à une révision à la baisse des anticipations d'inflation à moyen terme. La composante sous-jacente de l'inflation, qui exclut les prix de l'alimentaire et de l'énergie, affiche une grande inertie et sa remontée sera vraisemblablement plus lente qu'initialement prévu. Ceci a conduit la Banque centrale européenne à annoncer plusieurs mesures importantes le 12 septembre 2019. Parmi celles-ci figurent une baisse additionnelle de dix points de base du taux sur la facilité de dépôt, qui se situe désormais à -0,50% ; la mise en place d'un système de rémunération des réserves à deux paliers (Tiering), dans lequel une partie de l'excédent de liquidité détenu par les banques n'est pas soumise au taux négatif de la facilité de dépôt ; une reprise des achats nets d'actifs à un rythme mensuel de vingt milliards d'euros à partir du mois de novembre 2019 et une adaptation importante de sa forward guidance. Cette dernière indique désormais que la politique monétaire devrait rester très accommodante tant que l'inflation n'aura pas suffisamment convergé, de façon probante et durable, vers la cible de la Banque centrale européenne qui est un taux d'inflation proche, mais en-dessous, de 2%.

Aux États-Unis, la croissance a également ralenti. Néanmoins, le taux de chômage reste au niveau le plus bas depuis la fin des années soixante et la croissance salariale a dépassé 3% en 2019, même si elle a décéléré quelque peu au mois de décembre. La mesure de l'inflation sous-jacente préférée de la Réserve fédérale n'atteint cependant toujours pas l'objectif de 2%. Face à ce ralentissement de l'économie, une inflation modérée et une incertitude élevée, la Réserve fédérale a procédé à trois baisses de son taux officiel en 2019.

Les taux d'intérêt à long terme sont en net recul depuis début 2019, aussi bien en zone euro qu'aux États-Unis. En particulier durant l'été, le ralentissement de la croissance mondiale, conjugué à la perspective d'un assouplissement généralisé de la politique monétaire des banques centrales et à l'augmentation de l'incertitude, a soutenu la demande d'actifs sûrs. Vers la fin de l'année, les taux d'intérêt à long terme sont remontés quelque peu, notamment suite à la diminution des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, même s'ils restent à des niveaux nettement inférieurs à ceux connus en début d'année.

Au Luxembourg, le Statec table sur un taux de croissance de 2,8% pour 2019, après un taux de croissance de 3,1% en 2018. Malgré ce léger ralentissement de la croissance du PIB, la croissance de l'emploi est restée soutenue avec un taux de croissance de 3,7% en 2019, inchangé par rapport à 2018. Le taux de chômage a continué à reculer légèrement pour atteindre un taux de 5,3% vers la fin de l'année 2019. L'inflation est en légère augmentation par rapport à l'année précédente, le taux d'inflation s'établissant en moyenne à 1,7%, comparé à 1,5% en 2018. Au niveau de l'évolution des salaires, il n'y a finalement pas eu de tombée de tranche indiciaire en 2019, celle-ci ayant été déclenchée au mois de janvier 2020.

Rapport de gestion consolidé

La lecture des états financiers du Groupe BGL BNP Paribas doit être réalisée en tenant compte des éléments suivants :

- D'une part, le périmètre de consolidation a été élargi par l'entrée de huit nouvelles entités au sein du Leasing International :
 - deux entités, BNP Paribas Leasing Solution AS et RD Leasing IFN SA, actives respectivement en Norvège et en Roumanie, ont été acquises à la fin de l'année 2018,
 - une entité active en Italie, BNL Leasing SPA, rattachée au métier du Leasing International, est consolidée par mise en équivalence depuis le deuxième trimestre 2019,
 - la cession partielle de l'activité d'une entité en France, Arius SA, a entraîné son changement de nom en BNPP 3 Step IT et la création à la fin de l'année 2019 de cinq succursales pour gérer ses activités dans divers pays : Allemagne, Italie, Royaume-Uni, Pays-Bas et Belgique.

- D'autre part, BGL BNP Paribas a acquis le 3 septembre 2018 l'entité ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A.. Dès son acquisition, l'entité a été renommée BNP Paribas Wealth Management Luxembourg SA et a fait l'objet d'une fusion par absorption par la Banque en date du 1^{er} novembre 2018.
- Enfin, la participation immobilière Elimmo SARL a été déconsolidée pour raison de seuil à la fin de l'année 2019.

Ces mouvements contribuent à hauteur de 11,7 millions d'euros au résultat net part du Groupe.

- En outre, la nouvelle norme comptable IFRS 16 est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019. Etant donné l'impact peu matériel sur les États Financiers, le Groupe BGL BNP Paribas a choisi l'option offerte par la norme de ne pas retraiter les états comparatifs de 2018.

Résultats consolidés

Compte de résultat	Exercice 2019	Exercice 2018	Variation	
			Valeur	%
<i>En millions d'euros</i>				
Produit net bancaire	1.515,1	1.447,0	68,0	5%
Frais de gestion	(792,4)	(763,9)	(28,5)	4%
Résultat brut d'exploitation	722,7	683,1	39,6	6%
Coût du risque	(101,3)	(60,4)	(40,9)	68%
Résultat d'exploitation	621,4	622,7	(1,3)	0%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	14,4	1,1	13,3	n/a
Gains nets sur autres actifs immobilisés	0,1	0,6	(0,5)	-80%
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0,9	-	0,9	n/a
Résultat avant impôt	636,7	624,3	12,4	2%
Impôt sur les bénéfices	(147,5)	(124,5)	(23,0)	18%
RÉSULTAT NET	489,2	499,8	(10,6)	-2%
DONT RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	345,0	338,9	6,1	2%

Analyse du compte de résultat et du bilan

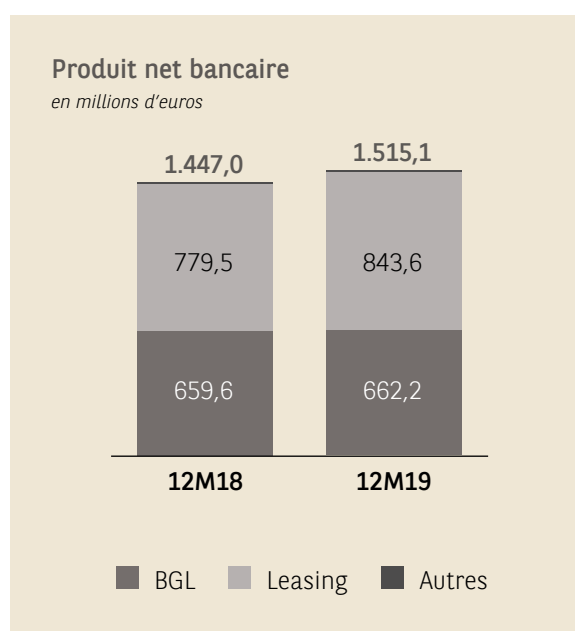
Le **Produit net bancaire** s'élève à **1.515,1 millions d'euros** au 31 décembre 2019 contre 1.447,0 millions d'euros à fin 2018, soit une hausse de 68,0 millions d'euros ou 5%.

Les **Résultats nets d'intérêts** s'établissent à 1.177,1 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 1.106,5 millions d'euros au 31 décembre 2018, en hausse de 70,6 millions d'euros ou 6%.

Au niveau des activités bancaires, les résultats nets d'intérêts affichent une hausse de 21,5 millions d'euros ou 5%. Les résultats nets d'intérêts sur les activités liées à la clientèle sont en hausse de 13,4 millions d'euros ou 5% soutenus par l'intégration des activités de l'ex-BNP Paribas Wealth Management Luxembourg SA à hauteur de 6,2 millions d'euros ainsi que par l'augmentation des volumes tant des dépôts que des crédits. Malgré l'environnement de taux bas, les activités de marchés et de trésorerie parviennent à enregistrer une hausse de 6,7 millions d'euros grâce à une revue de la stratégie de réinvestissement des positions bilantaires.

Les résultats nets d'intérêts des activités du Leasing International continuent de progresser et affichent une hausse de 48,8 millions d'euros ou 7%, dont 8,3 millions d'euros liés à l'élargissement du périmètre. Retraités de cet impact, ils sont en hausse de 40,5 millions d'euros ou 6%, grâce à la poursuite du développement commercial tant au niveau des activités agricoles que technologiques notamment en Italie, Royaume-Uni et Belgique. Cette croissance est cependant minorée de 3,0 millions d'euros liés à l'évolution défavorable des cours de change pour certaines entités situées hors de la zone euro.

Les **Produits nets de commissions** passent de 162,9 millions d'euros au 31 décembre 2018 à 178,7 millions d'euros en 2019, soit une hausse 15,8 millions d'euros ou 10%. La Banque enregistre une croissance des commissions de 5,6 millions d'euros (+4%). L'apport des clients de l'ex-BNP Paribas Wealth Management Luxembourg SA contribue largement à cette croissance, tandis que le niveau bas des marchés financiers à la fin de l'année 2018 et début 2019 a eu un effet défavorable sur les commissions liées à la gestion d'actifs. Le Leasing International, quant à lui, affiche une hausse des commissions de 10,4 millions d'euros (+57%), grâce au développement de nouveaux produits et à la hausse de l'activité notamment en France, Roumanie et Italie.



Les **Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat** affichent une hausse de 29,9 millions d'euros, s'établissant à 60,1 millions d'euros contre 30,1 millions d'euros au 31 décembre 2018.

En 2018, la Banque avait été pénalisée par la réévaluation à la baisse de son portefeuille titres à hauteur de 14,8 millions d'euros contre une réévaluation positive de 1,5 million d'euros en 2019. Quant au Leasing International, la réévaluation de la participation indienne qu'il détient dans SREI INFRASTRUCTURE FINANCE LIMITED a impacté négativement le poste pour 6,7 millions d'euros en 2019 contre une baisse de 13,2 millions d'euros l'année précédente.

Les **Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres** affichent un gain réalisé de 13,1 millions d'euros en 2019 contre 62,2 millions d'euros en 2018, soit une baisse de 49,0 millions d'euros. En 2018, la Banque a, d'une part, perçu un acompte sur dividende de 51,8 millions d'euros de BNP Paribas Asset Management Holding SA, et a d'autre part, réalisé des plus-values nettes de cessions sur titres souverains et bancaires pour 8,1 millions d'euros. En 2019, le dividende perçu par BNP Paribas Asset Management Holding SA se limite à 4,8 millions d'euros et les plus-values de cession sur titres à 4,2 millions d'euros. Les activités du Leasing International contribuent à ce poste à hauteur de 4,2 millions d'euros en hausse de 2,0 millions d'euros ou 89% par rapport à l'an passé. En 2019, le Leasing International, a en effet pu bénéficier de revenus de dividendes sur participations non consolidées plus importants.

Les **Produits et charges des autres activités** s'élèvent à un montant net de 86,1 millions d'euros contre 85,3 millions d'euros en 2018, soit une légère hausse de 0,8 million d'euros ou 1%. Le poste comprend essentiellement les revenus nets des immeubles de placement tant au niveau de la Banque que de certaines entités de Leasing International ainsi que les revenus issus de la gestion de parcs informatiques et de flottes de matériel roulant industriel au sein d'entités spécialisées du Leasing International.

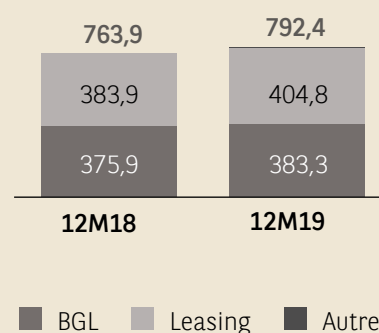
Au 31 décembre 2019, les **Frais généraux** atteignent 792,4 millions d'euros par rapport à 763,9 millions d'euros au terme de l'exercice précédent, soit une hausse de 28,5 millions d'euros ou 4%.

Au niveau des activités bancaires, les frais généraux sont en hausse de 7,3 millions d'euros ou 2%. Les frais de personnel augmentent de 13,6 millions d'euros ou 6%. En 2019, la Banque a constitué une provision d'un montant de 18,8 millions d'euros (contre 9,0 millions d'euros en 2018) liée à la mise en place d'un plan de départs anticipés à la retraite sur base volontaire. D'autre part, l'intégration des activités de l'ex-BNP Paribas Wealth Management Luxembourg SA a contribué au poste à hauteur de 1,0 million d'euros. Le reste de la variation est expliqué par l'augmentation de l'effectif moyen ainsi que par la tranche indiciaire appliquée depuis août 2018. Au 31 décembre 2019, l'effectif fin de période est néanmoins en recul de 4% par rapport à la même période de l'année précédente pour s'établir à 2195,0 équivalent temps plein.

Les **autres frais généraux** baissent de 6,1 millions d'euros ou 5%. En 2019, le poste a été impacté par la diminution des coûts de transformation de 2,7 millions d'euros (-25%) ainsi que par la baisse de la contribution aux différents Fonds réglementaires pour 2,4 millions d'euros (-15%). D'autre part, l'application de la nouvelle norme IFRS 16 a entraîné la reclassification de certaines charges locatives (-1,6 million d'euros) vers le poste dotations aux amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles. Enfin, les coûts en lien avec les activités de l'ex-BNP Paribas Wealth Management Luxembourg SA, et consolidée depuis septembre 2018, ont contribué à la baisse à hauteur de 0,5 million d'euros. Le poste des dotations aux amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles affiche également une baisse de 0,2 million d'euros (-1%).

Frais généraux

en millions d'euros



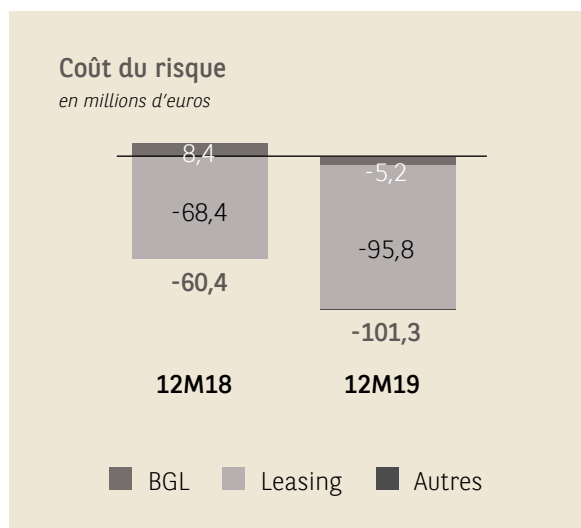
Au niveau des activités de Leasing International, les frais généraux sont en hausse de 20,9 millions d'euros ou 5% dont 5,2 millions d'euros liés à l'effet périmètre. Les frais de personnel sont en hausse de 14,4 millions d'euros (+6%) et les autres frais généraux baissent légèrement de 0,6 million d'euros (-0%). Bien que les coûts de transformation reculent de 4,0 millions d'euros, les frais sont en hausse en lien avec la poursuite des investissements et des recrutements pour accompagner le plan de développement commercial. Le poste des dotations aux amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève à 17,5 millions d'euros au 31 décembre 2019, en hausse de 7,0 millions d'euros (+67%) par rapport à l'an passé, liée à l'impact de la nouvelle norme IFRS 16.

Le **Résultat brut d'exploitation** s'établit à 722,7 millions d'euros, en hausse de 39,6 millions d'euros ou 6%.

Le **Coût du risque** s'élève à -101,3 millions d'euros contre -60,4 millions d'euros en 2018.

Au niveau de la Banque, le coût du risque affiche au 31 décembre 2019 une dotation nette de 5,2 millions d'euros contre une reprise nette de 8,4 millions d'euros l'an passé principalement localisée au niveau des provisions collectives. Quant au coût du risque du Leasing International, il présente une dotation nette de 95,8 millions d'euros, en hausse de 27,4 millions d'euros par rapport à l'an passé, reflétant la croissance des encours et une augmentation du coût du risque sur des dossiers spécifiques notamment au Royaume-Uni.

La **Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence** s'établit à 14,4 millions d'euros contre 1,1 million d'euros en 2018.



La contribution des résultats de l'assurance-vie à Luxembourg (Cardif Lux Vie SA), dans laquelle la Banque détient 33%, s'élève à 14,9 millions d'euros, en progression de 6,9 millions d'euros par rapport à l'exercice 2018.

La contribution du Leasing International s'établit à -0,6 million d'euros contre -7,1 millions d'euros en 2018 suite à une amélioration du coût du risque sur une entité en run-down.

La **charge d'impôts sur le résultat** est en hausse de 23,0 millions d'euros ou 18% par rapport à l'exercice précédent passant de 124,5 millions d'euros en 2018 à 147,5 millions d'euros en 2019.

Au niveau de la Banque, le poste diminue de 35,7 millions d'euros. L'année 2018 avait été pénalisée par une charge fiscale de 39,0 millions d'euros liée à la réévaluation positive de la participation BNP Paribas Leasing Solutions S.A. dans les comptes statutaires. En 2019, le poste a été positivement impacté de 7,7 millions d'euros suite à la baisse du taux d'imposition au Luxembourg et applicable à partir du 1^{er} janvier 2019. Au niveau du Leasing International, la charge d'impôts sur le résultat augmente de 58,6 millions d'euros. En 2018, le poste a été positivement impacté d'une part, par l'activation de pertes fiscales antérieures à hauteur de 26,0 millions d'euros, et d'autre part, par des baisses de taux d'imposition dans plusieurs géographies pour 20,2 millions d'euros. En 2019, la revue à la baisse de la charge fiscale future a entraîné une réduction de 12,3 millions d'euros du montant activé des pertes fiscales reportables.

Finalement, après déduction des résultats appartenant aux minoritaires, le **Résultat net part du groupe** pour l'exercice 2019 présente un bénéfice net de 345,0 millions d'euros par rapport à un bénéfice net de 338,9 millions d'euros en 2018, soit une hausse de 6,1 millions d'euros ou 2%.

Bilan

Au 31 décembre 2019, le total du bilan s'élève à 56,6 milliards d'euros contre 54,6 milliards d'euros au 31 décembre 2018, en croissance de 4%.

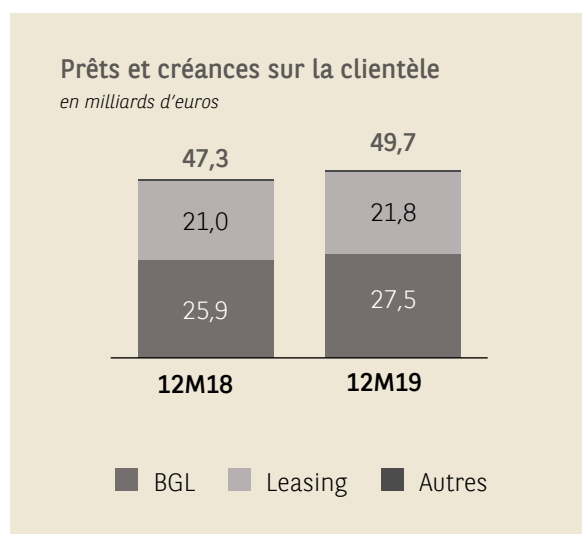
Au niveau de l'actif, le poste **Caisse, Banques centrales** s'élève à 0,5 milliard d'euros contre 0,7 milliard d'euros au 31 décembre 2018. Il est essentiellement constitué des dépôts à court terme effectués auprès de la Banque Centrale du Luxembourg.

Les **Instruments financiers en valeur de marché par résultat** s'établissent à 0,9 milliard d'euros au 31 décembre 2019 contre 1,3 milliard d'euros au 31 décembre 2018. Ce poste comprend essentiellement des portefeuilles titres de la Banque qui ne remplissent pas les critères prévus par la norme IFRS 9 pour être classés dans les catégories d'instruments en valeur de marché par capitaux propres ou au coût amorti.

Les **Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres** s'élèvent à 1,8 milliard d'euros contre 1,5 milliard d'euros au 31 décembre 2018. Ce poste est composé essentiellement du portefeuille d'obligations détenues par la Banque, en majeure partie de titres souverains et supranationaux ainsi que d'obligations bancaires.

Au 31 décembre 2019, la hausse du portefeuille obligataire est essentiellement due à l'achat de titres souverains et supranationaux, d'obligations bancaires et d'un titre d'une entité publique pour un montant total de 733 millions d'euros. En outre, la cession d'obligations étatiques et le remboursement de titres supranationaux ont impacté le poste à la baisse pour 395 millions d'euros.

Les **Prêts et créances au coût amorti** sont en hausse de 2,4 milliards d'euros pour s'établir à 49,7 milliards d'euros au 31 décembre 2019.



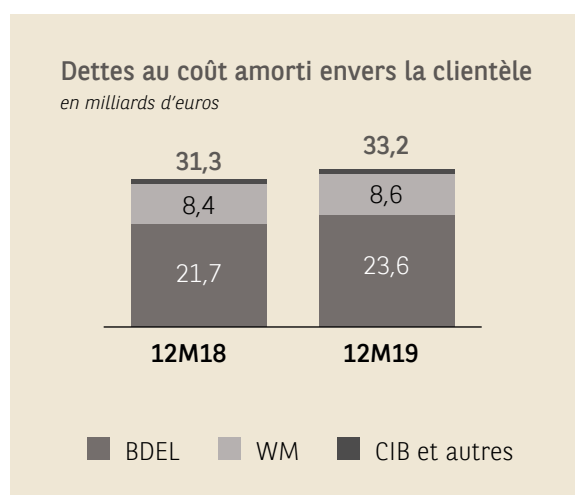
- Les Prêts et créances sur les établissements de crédit s'élèvent à 15,7 milliards d'euros, en hausse de 0,2 milliard d'euros.
- Les Prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 34,0 milliards d'euros, en hausse de 2,3 milliards d'euros. Au niveau des activités bancaires, les encours augmentent de 1,3 milliard d'euros ou 11% par rapport au 31 décembre 2018. Cette évolution positive est localisée en particulier au niveau des crédits immobiliers pour 0,5 milliard d'euros (+9%) et des crédits accordés aux entreprises pour 0,7 milliard d'euros. Au niveau des activités de leasing, les Prêts et créances sur la clientèle sont en hausse de 0,9 milliard d'euros ou 5% pour s'établir à 20,5 milliards d'euros.

Les **Titres de dettes au coût amorti** sont en recul de 364 millions d'euros ou 24% pour s'établir à 1,1 milliard d'euros au 31 décembre 2019. Cette baisse, entièrement localisée au niveau de la Banque, fait suite principalement aux remboursements de titres obligataires étatiques, bancaires et d'entités publiques pour 360 millions d'euros.

Au niveau du **passif**, le poste **Instruments financiers en juste valeur par résultat** s'établit à 271 millions d'euros, en recul de 20 millions d'euros ou 7% par rapport à l'an passé. Cette baisse s'explique notamment par l'arrivée à maturité de certaines émissions EMTN (Euro Medium Term Notes) évaluées à la juste valeur.

Le poste **Dettes au coût amorti** s'établit à 45,3 milliards d'euros au 31 décembre 2019 en hausse de 2,0 milliards d'euros ou 5%.

- Les **Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit** sont stables et s'établissent à hauteur de 12,1 milliards d'euros au 31 décembre 2019. Il s'agit essentiellement des dépôts du Groupe BNP Paribas.
- Les **Dettes au coût amorti envers la clientèle** passent de 31,3 milliards d'euros au 31 décembre 2018 à 33,2 milliards d'euros au 31 décembre 2019, soit une croissance de 6%. Cette évolution positive concerne tous les métiers de la Banque.



Au niveau de la Banque des Entreprises à Luxembourg, les dépôts en fin de période sont en croissance de 1,2 milliard d'euros ou 10% par rapport à la situation au 31 décembre 2018. Quant aux dépôts de la Banque de Détail, ils sont en hausse de 0,5 milliard ou 7% sur la période. D'autre part, Wealth Management a vu ses dépôts augmenter en 2019 de 0,2 milliard d'euros ou 2%.

Les **Dettes représentées par un titre** passent de 1,1 milliard d'euros au 31 décembre 2018 à 0,7 milliard d'euros au 31 décembre 2019, soit une diminution de 36% en raison essentiellement de l'arrivée à échéance d'une émission d'un nominal de 300 millions d'euros.

Fonds propres

Au 31 décembre 2019, hors résultat de la période courante et après application des déductions prudentielles, les **fonds propres réglementaires** établis selon la réglementation Bâle 3 atteignent 6,0 milliards d'euros et le **Ratio de solvabilité** s'élève à 22,7%, contre 5,9 milliards d'euros et 22,6% au 31 décembre 2018.

La gestion des risques au sein de la Banque

La politique de la Banque en matière de gestion des risques est plus amplement décrite au sein du « Pilier 3 de Bâle 3 BGL BNP Paribas au 31 décembre 2019 » sous le chapitre « Gestion des risques et adéquation des fonds propres ». Cette politique vise à mettre en oeuvre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux critères exigés en matière de gouvernance. En plus des fonctions centrales de gestion des risques de la Banque, responsables de coordonner le suivi des risques, chaque métier est doté d'une fonction de Contrôle permanent dédiée à son activité particulière et qui assume la responsabilité primaire pour les risques qui sont pris dans le cadre des activités du métier.

Au niveau central, les risques sont suivis et gérés par des comités spécifiques qui se réunissent à intervalles réguliers.

Les risques de crédit sont suivis par le Comité Central des Crédits (hebdomadaire), les risques de marché sont suivis par le Capital Market Risk Committee (trimestriel), les risques de taux d'intérêt et les risques de liquidité sont suivis par le Comité Asset & Liability Committee (mensuel) et les risques opérationnels sont suivis par le Comité de Contrôle Interne (semestriel). Ce dispositif est complété par le Comité de pilotage opérationnel des risques (fréquence bimensuelle), qui est en charge d'assurer un suivi opérationnel et rapproché de l'ensemble des risques et dysfonctionnements journaliers. Suivant les sujets, le Comité des Risques et le Comité d'Audit, organes émanant du Conseil d'administration, se voient présenter une synthèse portant sur l'ensemble des risques gérés par les comités spécifiques mentionnés ci-avant. La Banque a ainsi mis en place des approches de gestion des risques solides, conformes aux prescriptions des régulateurs.

Déclaration sur le Gouvernement d'entreprise et Déclaration non-financière

La Déclaration non-financière, telle que visée par l'article 68bis de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, ainsi que la Déclaration sur le Gouvernement d'entreprise, telle que visée par l'article 70bis de la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes des établissements de crédit, peuvent être consultées sur le site internet de la Banque.

<https://www.bgl.lu/fr/banque/pages/a-propos-de-bgl-bnp-paribas/nous-connaître/données-financières-et-juridiques/resultats-financiers.htm>

Les activités de la Banque

Banque de Détail et des Entreprises (BDEL)

Le métier Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg propose, à travers la Banque de Détail, la Banque des Entreprises et la Banque Privée Luxembourg, une large gamme de produits et services financiers à ses clients particuliers, professionnels et entreprises, allant de la tenue du compte courant aux produits d'épargne ou de bancassurance, en passant par les services dédiés aux professionnels et aux entreprises.

Le réseau commercial compte 41 agences, 4¹⁾ Centres de banque privée répartis sur le pays et dédiés à la clientèle résidente fortunée, 5¹⁾ Centres d'Affaires Entreprises dédiés à la clientèle PME (petites et moyennes entreprises), ainsi qu'un Centre d'Affaire destiné aux professions libérales. Soucieuse de répondre aux exigences de plus en plus pointues de ses clients et prospects et afin d'apporter des services et conseils adaptés à leurs attentes et besoins, la Banque a continué à faire évoluer son modèle de distribution en procédant à l'ouverture d'un Centre d'Expertise dédié aux crédits immobiliers et d'un Centre d'Expertise dédié à l'investissement.

La Banque de Détail (BDL), est le partenaire privilégié des particuliers dans leur relation quotidienne avec la Banque, mais également dans le cadre de projets de vie plus conséquents.

Des solutions de crédit, de placement, d'épargne et d'assurance, en passant par les services de banque au quotidien, elle propose une offre de produits bancaires parmi les plus larges de la place pour le segment particuliers, y compris le leasing privé.

¹⁾ Situation au 31 décembre 2019.

L'année 2019 a été marquée par le développement important du programme *advocacy* et de son outil de mesure dénommé *Net promoter system* (NPS) ayant pour vocation de récolter le feedback des clients.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une initiative du Groupe BNP Paribas et vise à améliorer de façon continue les prestations de la Banque, en s'assurant d'être en phase avec les souhaits et attentes des clients.

Afin de répondre aux nouvelles attentes des clients et à une demande croissante de services à distance, la Banque de Détail a également continué à étoffer son offre digitale et mobile, avec le lancement de *Genius*, un service 100% digital et gratuit, accessible depuis l'application *Web Banking*, et destiné à assister les clients dans la gestion quotidienne de leurs comptes. Le département *Service Client* offre, quant à lui, un support téléphonique aux clients pour les assister dans la réalisation d'opérations courantes de manière sécurisée.

En matière d'innovation, la *Banque de Détail* a lancé *Apple Pay* (en exclusivité au moment de son lancement) au Luxembourg. En complément des paiements via montres connectées lancés un peu plus tôt dans l'année, la Banque offre ainsi à ses clients un nouveau moyen de paiement innovant, simple, rapide et sécurisé utilisable auprès des commerçants ou en ligne.

Enfin, la *Banque de Détail* a contribué activement au développement de l'économie locale par ses nombreuses initiatives, en s'inscrivant dans une démarche de croissance responsable, grâce notamment à une gamme de produits écoresponsables tels que le fonds *Generalpart* et les fonds *Parvest ISR*. Par ailleurs, pour répondre aux besoins spécifiques des entrepreneurs sociaux, la Banque a mis en place le dispositif *Act for Impact*, un accompagnement bancaire spécifique et des solutions innovantes pour soutenir la création et le développement des entreprises sociales au Luxembourg.

La *Banque des Entreprises* (BEL) est le partenaire bancaire de référence au Luxembourg des PME, des grandes entreprises, du secteur public, des organisations sociales, des professionnels de l'immobilier et des startups.

Elle propose une large offre de produits et solutions bancaires pour le segment Entreprises, ainsi que l'ensemble des produits bancaires et de marchés disponibles au sein du Groupe BNP Paribas.

Son organisation regroupe l'ensemble des équipes dédiées à la relation client (*Coverage*), ainsi que les spécialistes des différentes activités telles que *Trade*, *Cash Management*, *Forex*, *Compte Séquestre* et *Immobilier*.

Par ailleurs, à travers le réseau *One Bank for Corporates* du Groupe BNP Paribas, la Banque propose aux entreprises luxembourgeoises désireuses de s'établir à l'international ou ayant déjà des filiales à l'étranger une large palette de services financiers.

Enfin, la *Banque des Entreprises* accueille et accompagne au Luxembourg les clients internationaux souhaitant développer une activité commerciale au Luxembourg.

La *Banque Privée Luxembourg* (BPL) propose aux clients résidents luxembourgeois et de la Grande Région des solutions de gestion financière et patrimoniale intégrées et sur mesure dans ses différents Centres de banque privée répartis sur le territoire luxembourgeois dont la Villa, située au boulevard Royal à Luxembourg-ville. En complément des liens étroits assurés par la *Banque Privée Luxembourg* avec le réseau des agences, une collaboration directe avec les différents Centres d'Affaires Entreprises dédiés à la clientèle PME témoigne de l'importance que revêt l'approche entrepreneurs pour la Banque, qui offre une palette de solutions personnalisées à cette typologie de clients.

Dans un contexte de marché porteur, les offres de gestion sous mandat et de gestion conseillée, les différentes formes de financement, ainsi que l'activité transactionnelle, reflet des conseils en placement, ont connu une forte progression. Ceci témoigne de l'appétit et de la confiance de la clientèle pour la large palette de solutions financières et de services offerts par la Banque.

L'année 2019 a par ailleurs été marquée par la présence de la *Banque Privée Luxembourg* sur les réseaux sociaux avec le lancement d'un compte LinkedIn, ainsi que par le relooking du site public de la Banque Privée, afin de contribuer à développer l'image et la visibilité.

Enfin, signalons la mise en place, dans une optique de fidélisation des clients en gestion de fortune, du *Cercle d'Villa*, consistant en des soirées conférences dédiées à des présentations thématiques.

2019 : la célébration du 100^{ième} anniversaire de la Banque

En date du 17 juin 2019, BGL BNP Paribas a célébré son 100^{ième} anniversaire lors d'une cérémonie officielle en présence de S.A.R. Le Grand-Duc Henri. Le programme de la soirée comprenait, entre autres, des allocutions du Président du Conseil d'administration, Etienne Reuter, du Premier ministre et ministre d'Etat, Xavier Bettel et de l'Administrateur Directeur Général de BNP Paribas, Jean-Laurent Bonnafé, ainsi que des échanges avec le Président du Comité exécutif de la Banque, Geoffroy Bazin. Au programme également, une intervention de Pascal Picq, Paléoanthropologue et Maître de conférences au Collège de France.

Outre la cérémonie officielle, les festivités autour du 100^{ième} anniversaire ont compris des événements clients et une soirée pour les collaborateurs. Pour clôturer l'année du centenaire, une conférence sur l'engagement d'entreprise et la finance durable a été organisée en automne, sous le patronage du Ministre des Finances, Pierre Gramegna, et avec l'intervention remarquée de Bertrand Piccard, Président de Fondation Solar Impulse.

L'acte de constitution de la Banque Générale du Luxembourg fut signé le 29 septembre 1919, suite à des initiatives croisées entre la Société Générale de Belgique et deux avocats luxembourgeois, Alphonse Weicker et Léandre Lacroix. Au fil des décennies, la Banque n'a cessé de développer ses activités et a mis en place un réseau d'agences couvrant l'ensemble du pays. Partenaire privilégié d'une clientèle composée de particuliers, de professionnels et d'entreprises qu'elle accompagne dans leurs projets et investissements, BGL BNP Paribas est aujourd'hui fortement enracinée dans le tissu socio-économique et une des plus grandes banques du pays. Elle a contribué de manière importante à l'essor de la place financière du Luxembourg et est un pilier du financement de l'économie luxembourgeoise.

Wealth Management (WM)

Le métier Wealth Management, sous l'enseigne BNP Paribas Wealth Management, propose des solutions de gestion patrimoniale et financière sur mesure, ainsi qu'un ensemble de services et de prestations haut de gamme destinés à une clientèle internationale.

Capitalisant sur une bonne performance des marchés et sur un taux de collecte toujours soutenu, les actifs sous gestion de BNP Paribas Wealth Management ont continué à augmenter en 2019. Cette croissance a notamment été portée par la clientèle *Ultra High Net Worth Individuals*, qui constitue l'axe de développement principal du métier Wealth Management au Luxembourg.

Dans un contexte de taux d'intérêts bas, voire négatifs, et grâce à une offre large et sur mesure de solutions de financement, les encours de crédits ont continué à progresser en 2019. L'offre de la Banque en matière de gestion a également confirmé les attentes des clients en termes d'accompagnement. Ainsi, tant les encours en gestion sous mandat que ceux en gestion conseillée ont continué à augmenter. Ces hausses ont notamment été le résultat d'une forte mobilisation des équipes au service de la qualité de la relation client.

En termes d'offre, les solutions de diversification en Private Equity et Private Real Estate ont poursuivi leur croissance rapide et demeurent ainsi un élément de différenciation de l'offre de BNP Paribas Wealth Management. Du côté du digital, deux services à forte valeur ajoutée ont été enrichis de nouvelles fonctionnalités : Store & Share (coffre-fort électronique à usage personnel et bancaire) et Wealth Aggregator (offre de consolidation de comptes pour clients multibancarisés).

Face à une industrie en pleine évolution et à des problématiques sociétales et environnementales considérables, le Groupe BNP Paribas poursuit son engagement en faveur d'une croissance durable et continue d'accompagner ses clients dans cette transition nécessaire. Dans la continuité de ces engagements, BNP Paribas Wealth Management a développé une offre dédiée aux investissements à impact positif. Celle-ci permet aux clients qui le souhaitent de disposer d'un accompagnement

spécialisé afin d'identifier et d'affiner leur profil impact au regard de leurs convictions, grâce au questionnaire interactif myImpact. Parmi les autres supports mis à disposition, une grille de lecture simple et lisible précise le niveau d'impact positif de chaque solution d'investissement. Ceux-ci permettent par ailleurs aux banquiers privés d'ouvrir avec leurs clients le dialogue sur le sujet de l'investissement à impact positif et de les accompagner vers des investissements durables.

**BGL BNP Paribas élue
Best Bank in Luxembourg
pour la 4^{ème} année consécutive**

Le magazine Euromoney a désigné BGL BNP Paribas Best Bank in Luxembourg lors de la cérémonie de remise des Euromoney Awards for Excellence 2019 qui s'est tenue à Londres le 10 juillet 2019.

C'est la 4^{ème} année consécutive que BGL BNP Paribas reçoit cette distinction.

Euromoney a, par ailleurs, désigné Le Groupe BNP Paribas *The World's Best Bank For Corporate Responsibility*.

Corporate and Institutional Banking Luxembourg (CIB)

Le métier Corporate and Institutional Banking Luxembourg propose aux clients de la Banque, essentiellement entreprises et institutionnels, des produits et services liés aux marchés de capitaux et de financements au Luxembourg.

L'activité *Asset & Leasing Solutions* réalise des financements d'actifs tangibles tels que des navires ou des avions. En 2019, l'activité a confirmé encore son statut de partenaire privilégié et reconnu de la place financière luxembourgeoise sur ce segment très spécialisé.

L'activité *Prime Solutions and Financing*, qui s'appuie sur la plateforme Global Markets du Groupe BNP Paribas, a poursuivi le développement de produits de strategic equity à destination des clients entreprises et institutionnels luxembourgeois.

L'activité *CIB Correspondent Banking* propose aux clients institutionnels des services tels que la tenue de compte, des garanties bancaires et des financements, dans le cadre de leurs activités courantes.

Aux côtés de ces trois activités, le département *Financial Institutions Coverage*, qui accompagne les métiers dans le cadre de la relation client, assure la promotion des produits et services offerts par le Groupe BNP Paribas.

BNP Paribas Leasing Solutions

Dans le cadre d'une étroite collaboration avec la Banque, les différentes entités de leasing du Groupe BNP Paribas - dont BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A., filiale à 100% de la BGL BNP Paribas et BNP Paribas Leasing Solutions S.A., filiale à 50% de BGL BNP Paribas - proposent aux entreprises et aux professionnels, sous l'enseigne BNP Paribas Leasing Solutions, une gamme de solutions locatives, allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs, en passant par la location longue durée.

BNP Paribas Leasing Solutions est un des leaders européens en matière de leasing et finance tout particulièrement deux grandes familles d'équipements :

- Les équipements logistiques roulants : machines agricoles, engins de BTP et de manutention, véhicules utilitaires et industriels ;
- Les équipements technologiques : informatique, bureautique, télécoms, médical et technologies spécialisées.

Elle apporte des solutions créatrices de valeur à ses clients et partenaires et souhaite agir ainsi comme un accélérateur de business.

En 2019, BNP Paribas Leasing Solutions a continué à étendre sa couverture géographique pour pouvoir accompagner ses grands partenaires sur de nouveaux territoires, notamment dans les pays nordiques. Ainsi, après la Norvège en 2018, des opérations commerciales ont été lancées en Suède et au Danemark en 2019.

Fortement implanté en Europe, le métier leasing exerce son activité en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Norvège, les Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, le Royaume-Uni, Suède et en Suisse.

BNP Paribas Leasing Solutions est également implantée en Turquie et propose des solutions de financement d'équipements en Chine, à travers son investissement dans Jiangsu Financial Leasing.

Les collaborateurs du métier leasing sont tous mobilisés pour fournir un haut niveau de qualité de service, qui prend appui sur 5 engagements : expertise, simplicité, réactivité, innovation et responsabilité.

Par ailleurs, la mise en place de parcours clients et partenaires totalement dématérialisés - de la demande de financement à la signature électronique des contrats - a permis au métier leasing de répondre plus rapidement et efficacement aux demandes des clients. Les actions de BNP Paribas Leasing Solutions dans ce domaine ont d'ailleurs été récompensées deux années de suite avec le prix Digital Innovation décerné par le magazine Leasing Life.

Enfin, l'année 2019 a été marquée par le nouveau partenariat commercial avec 3stepIT : officiellement lancée le 1^{er} octobre 2019, la nouvelle société commune BNP Paribas 3 Step IT propose des solutions complètes et durables de gestion du cycle de vie des équipements technologiques. Son offre de service répond aux attentes des entreprises qui recherchent des solutions de financement product as a service plus flexibles et plus responsables.

Le Groupe BNP Paribas au Luxembourg certifié pour la 4^{ème} fois Top Employer

En 2019 et pour la quatrième année consécutive, BGL BNP Paribas a obtenu le label *Top Employer*. Cette distinction récompense les efforts constants de la Banque à faire évoluer ses pratiques dans le domaine des ressources humaines au rythme de la société, afin que celles-ci continuent à répondre aux besoins de l'entreprise et aux attentes des collaborateurs.

Délivrée par le *Top Employer Institute*, organisme indépendant de renommée internationale, cette certification distingue ainsi les entreprises qui proposent des conditions de travail de premier plan à leurs collaborateurs. Trois thèmes ont plus particulièrement été remarqués : la gestion prévisionnelle des effectifs, l'intégration des nouveaux collaborateurs, ainsi que la gestion des carrières.

Ressources Humaines

Intimement convaincue que ce qui fait la force d'une entreprise, c'est l'engagement des femmes et des hommes qui la composent, la Banque a créé en 2019 une nouvelle instance de gouvernance, le Comité de Management. Composé de représentants des différents départements de la Banque, ce comité a pour mission de renforcer l'engagement des collaborateurs en pilotant différentes initiatives participatives basées sur la voix des employés.

En parallèle, la Banque a mis en place en 2019 un nouveau dispositif de communication entre la Direction et ses employés avec les conférences Restons Connectés. Ces conférences trimestrielles, ouvertes à tout le personnel et retransmises en direct, ont pour objectif d'aborder les sujets demandés par les collaborateurs et de répondre à leurs interrogations.

Par ailleurs, dans un environnement en pleine transformation, BGL BNP Paribas continue à accorder une grande importance à une gestion responsable de l'emploi. Pour répondre à ses nouveaux besoins en compétences et développer l'employabilité de ses collaborateurs, la Banque s'appuie sur deux leviers : la formation continue et la mobilité interne.

En matière de mobilité interne, la Banque souhaite assurer une bonne circulation des personnes et des compétences au sein de l'organisation, tout en veillant à offrir à ses collaborateurs des opportunités d'évolution motivantes et variées. Pour cela, elle s'appuie sur son portail de gestion de carrière, About Me. Sur base des compétences et aspirations déclarées par les collaborateurs, About Me leur envoie des suggestions d'emploi personnalisées. En 2019, la Banque a également renforcé son dispositif de mobilité par la mise en place d'une équipe transverse destinée à accompagner les collaborateurs dans leur orientation professionnelle.

BGL BNP Paribas a également continué à investir dans la formation et veut développer une culture de l'apprentissage en continu. C'est pourquoi, en 2019, la Banque a décidé de généraliser les Plans de Développement Personnels à l'ensemble de ses collaborateurs.

Consciente des problèmes rencontrés par ses collaborateurs, BGL BNP Paribas a apporté une solution concrète à une source de stress quotidienne pour nombre d'entre eux, le trafic routier. Ainsi, la Banque a ouvert en 2019 un hub de travail à distance proche de la frontière française, à Bettembourg. Ce site est une première étape dans le développement de nouveaux modes de travail, plus agiles et plus flexibles.

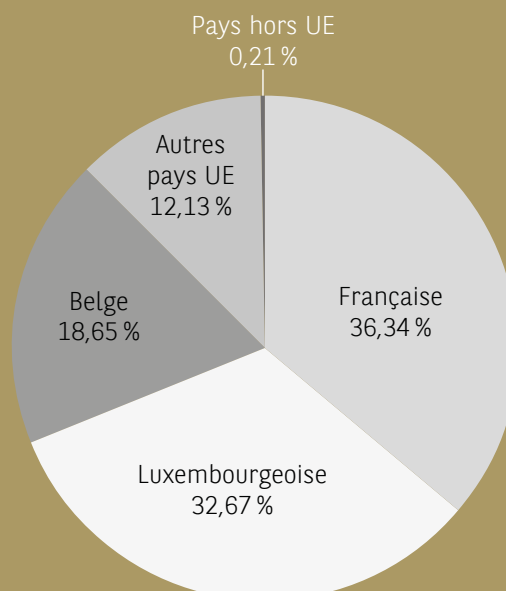
Toutes ces actions sont motivées par la volonté de BGL BNP Paribas d'offrir à ses employés un cadre de travail de qualité, fondé sur le respect, dans lequel ils puissent donner le meilleur d'eux-mêmes, au profit de la satisfaction de la clientèle.

Le Conseil d'administration, plus que jamais, reconnaît et apprécie l'extrême importance du capital humain que représente l'ensemble des collaborateurs de la Banque en ces temps de changement. Il exprime à tous sa reconnaissance pour la continuité des efforts fournis et l'engagement témoigné tout au long de l'exercice 2019. Il tient également à souligner la qualité de la collaboration responsable et constructive avec l'ensemble des partenaires sociaux et les remercie pour leur coopération au quotidien.

Situation des effectifs au sein de BGL BNP Paribas

Au 31 décembre 2019, l'effectif total de la Banque au Luxembourg comptait 2.375 personnes, dont 1.181 femmes (49,73%) et 1.194 hommes (50,27%). En 2019, la Banque a recruté 99 nouveaux collaborateurs (49 contrats à durée déterminée et 50 contrats à durée indéterminée). Le pourcentage de collaborateurs travaillant à temps partiel est de 28%.

27 nationalités sont représentées au sein de la Banque, avec la répartition suivante :



Perspectives 2020

L'année sera marquée d'une part par la finalisation du plan BGL 2020 démarré en 2017 et par la mise en œuvre du plan Ambition 2024 : Lëtz Do It. Dans un environnement incertain et contraignant lié notamment à la persistance d'un niveau de taux bas voire négatifs, ce dernier vise à mettre en place une transformation profonde des « Business Model », « Operating Model » et des infrastructures de supports en s'appuyant sur les principes de l'Agilité, d'une organisation « Agile », « Client Centric » mais aussi « Employee Centric », favorisant la satisfaction des clients et l'engagement des collaborateurs.

Par ailleurs, dans le contexte du Brexit, la Banque va continuer à accompagner ses clients.

Ces changements amènent avec eux de nouveaux défis pour BGL BNP Paribas, qui peut compter sur sa connaissance du marché local, son appartenance à un groupe international et sur son capital humain pour les relever. En effet, la collaboration de la Banque avec les autres entités du Groupe BNP Paribas au Luxembourg lui offre un positionnement unique sur la place financière luxembourgeoise, avec de nombreux relais de croissance.

En 2020, BGL BNP Paribas poursuivra également son fort engagement en faveur du développement durable, de la finance responsable et du soutien à l'économie locale.

La capacité de la Banque à bâtir des partenariats, internes et externes, lui permettra d'accomplir ses ambitions, qui combinent le bien-être de ses collaborateurs, la satisfaction de ses clients et l'engagement auprès de ses parties prenantes.

Luxembourg, le 10 mars 2020
Le Conseil d'administration



**ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS AU
31 DÉCEMBRE 2019**

08

Rapport d'audit

Au Conseil d'administration
de BGL BNP Paribas S.A.

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de BGL BNP Paribas et de ses filiales (le « Groupe ») comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2019 ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état du résultat net consolidé et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date, la variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables appliquées par le Groupe.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

QUESTION CLÉ DE L'AUDIT

Évaluation des créances sur la clientèle

BGL BNP Paribas comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités de crédit.

Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 et le principe des pertes de crédit attendues.

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :

- apprécier la dégradation significative du risque de crédit pour classer les encours en strate 1, strate 2 ou strate 3 ;
- estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes strates ;
- établir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues.

Au 31 décembre 2019, le montant total des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à EUR 34 milliards; le montant total des dépréciations s'élève à EUR 672 millions.

Nous avons considéré que la variation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituaient une question clé d'audit, ces éléments faisant appel au jugement professionnel et aux estimations de la direction, en particulier pour ce qui concerne le risque de crédit aux entreprises et aux particuliers, les encours pour ces contreparties pouvant représenter des montants matériels.

RÉPONSE

Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles les plus à risque couvrant les différents métiers de la Banque (financements accordés aux entreprises, aux particuliers et clients du métier gestion de fortune).

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle interne de BGL BNP Paribas et testé les contrôles manuels ou informatiques relatifs à la détermination du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Les vérifications ont, entre autre, couvert les contrôles sur le suivi des crédits impayés, les contrôles sur la revue de la valorisation et l'enregistrement des garanties et les contrôles sur la revue des dossiers identifiés comme à risque (Watchlist).

Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les processus suivants :

- Classement des encours par strate : nous avons apprécié la pertinence et la correcte application des indicateurs retenus par les différents métiers pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit ;
- Évaluation des pertes attendues (strates 1, 2 et 3) :
 - Avec l'aide de nos spécialistes en risque de crédit et en nous appuyant sur le dispositif interne de validation indépendante des modèles du groupe BNP Paribas, nous avons apprécié les méthodologies ainsi que les hypothèses de projections macro-économiques retenues par BGL BNP Paribas sur les différents périmètres, leur correcte insertion opérationnelle dans le système d'information et l'efficacité des contrôles relatifs à la qualité des données ;
 - Nous avons réalisé des tests de détail relatif à l'évaluation des créances sur la clientèle sur base d'échantillons ;
 - Nous avons effectué des revues analytiques afin d'expliquer les variations observées sur le poste des créances envers la clientèle ;
 - Pour les expositions considérées comme saines, nous avons testé la cohérence de la notion interne attribuée et de l'absence de nécessité de provisionnement spécifique ;
 - Pour les dépréciations spécifiques sur les encours des métiers BDEL et WM classés en strate 3, nous avons vérifié qu'une revue périodique du risque de crédit des contreparties sous surveillance était effectuée par BGL BNP Paribas et avons apprécié, sur base d'échantillons, les hypothèses et données retenues par la Direction pour l'estimation des dépréciations.

Nous avons également impliqué nos spécialistes des systèmes d'information pour les domaines requérant une expertise spécifique dans le cadre de la validation de l'intégrité et de l'exhaustivité des données.

Nous avons également examiné les informations publiées en annexe relatives au risque de crédit et en particulier les nouvelles informations requises suite à la mise en œuvre d'IFRS 9.

QUESTION CLÉ DE L'AUDIT**Environnement informatique**

La fiabilité et la sécurité des systèmes d'information jouent un rôle clé dans la préparation des comptes consolidés de BGL BNP Paribas.

L'appréciation des contrôles généraux informatiques et des contrôles applicatifs spécifiques aux différentes chaînes de traitement de l'information qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière, constitue une question clé de l'audit.

En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et de niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données qui leur sont sous-jacentes.

RÉPONSE

Pour les principaux systèmes concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière, les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont plus particulièrement porté sur les aspects suivants :

- Compréhension des systèmes, processus et contrôles qui génèrent l'information comptable et financière ;
- Évaluation des contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements et des développements relatifs aux applications, gestion de l'exploitation informatique) sur les systèmes identifiés comme significatifs (notamment applications comptables, applications de rapprochement automatique, applications opérationnelles dont certaines informations se déversent dans la comptabilité et l'entrepôt de données sur lequel une partie du dispositif interne de contrôle s'appuie) ;
- Évaluation des contrôles applicatifs spécifiques (notamment les calculs de revenus tels que les intérêts et commissions ainsi que le rapprochement automatique) ;
- Examen du contrôle des habilitations pour la saisie des écritures manuelles ;
- Réalisation le cas échéant de procédures d'audit complémentaires ;
- Vérification de l'intégrité des données reprises dans les fichiers utilisés dans le cadre des travaux d'audit financier.

QUESTION CLÉ DE L'AUDIT**Litiges**

Le montant des provisions pour litiges au 31 décembre 2019 s'élève à EUR 30,5 millions.

La Banque dispose d'un dispositif de gouvernance et de contrôle interne permettant une identification, une validation et un suivi des litiges et des provisions y relatives. Dans ce contexte, les métiers et les départements juridiques et risques opérationnels participent de manière continue au suivi de la cohérence du niveau de provisionnement appliqués aux différents cas identifiés.

Les litiges ainsi identifiés par la Banque impliquent l'utilisation de jugements professionnels dans l'estimation des soldes des provisions et la correcte information des passifs éventuels et constitue une question clé de l'audit. Les informations de la direction relatives aux passifs éventuels sont présentées en note 8.j de ces états financiers consolidés.

RÉPONSE

Nous avons observé le dispositif de contrôle interne de la Banque relatif à la détection, au provisionnement et au suivi des litiges via des interviews avec le département juridique de la Banque et le département risque opérationnel.

Nous avons par ailleurs revu les procès-verbaux des comités métiers, du Comité Provision Chambre Risque Opérationnel ainsi que les fiches litiges mises à disposition par le département juridique.

Enfin, nous avons réalisé une circularisation de l'ensemble des avocats de la Banque au 31 décembre 2019 afin de nous assurer de la qualité du suivi des litiges effectué par la Banque, de l'adéquation du provisionnement retenu et de l'exhaustivité des litiges considérés.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel consolidé incluant le rapport de gestion consolidé et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé sur ces états financiers consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés, conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 2 ans.

Le rapport de gestion consolidé est en concordance avec les états financiers consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise, telle que publiée sur le site Internet de la Banque <https://www.bgl.lu/fr/banque/pages/a-propos-de-bgl-bnp-paribas/nous-connaître/données-financières-et-juridiques/resultats-financiers.htm>, relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Les informations requises par l'Article 70bis paragraphe (1) lettres c) et d) de la Loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois sont, à la date de ce rapport, en concordance avec les comptes annuels et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de l'audit.

**Pour Deloitte Audit,
Cabinet de Révision Agréé**

Martin Flaunet,
Réviseur d'Entreprises Agréé
Partner

Le 10 mars 2020

États financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BGL BNP Paribas sont présentés au titre des exercices 2019 et 2018.

Les données chiffrées présentes dans les tableaux des états financiers peuvent montrer dans certains cas des écarts non significatifs liés à l'utilisation d'arrondis. Ces écarts n'affectent en aucune manière l'image fidèle des comptes consolidés du Groupe.

Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018 ¹⁾
Intérêts et produits assimilés	3.a	1.505,9	1.406,2
Intérêts et charges assimilés	3.a	(328,9)	(299,7)
Commissions (produits)	3.b	235,6	221,9
Commissions (charges)	3.b	(56,9)	(59,0)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	3.c	60,1	30,1
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres	3.d	13,1	62,2
Produits des autres activités	3.e	775,9	657,7
Charges des autres activités	3.e	(689,8)	(572,4)
PRODUIT NET BANCAIRE		1.515,1	1.447,0
Frais de personnel	7.a	(495,1)	(467,1)
Autres charges générales d'exploitation	3.f	(253,2)	(259,3)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	5.l	(44,1)	(37,5)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		722,7	683,1
Coût du risque	3.g	(101,3)	(60,4)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		621,4	622,7
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	3.h	14,4	1,1
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés	3.i	0,1	0,6
Écarts d'acquisition	5.m	0,9	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		636,7	624,3
Impôt sur les bénéfices	3.j	(147,5)	(124,5)
RÉSULTAT NET		489,2	499,8
Intérêts minoritaires		144,2	160,9
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		345,0	338,9

¹⁾ Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 et afin d'assurer la comparabilité avec les chiffres de la période se terminant au 31 décembre 2019, les charges liées aux leasing de véhicules destinés aux employés de 2018 ont été reclassées de « Autres charges générales d'exploitation » vers « Frais de personnel » pour un montant de 5,1 millions d'euros.

État du résultat net consolidé et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat net	489,2	499,8
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	31,4	(16,4)
Éléments pouvant être rapportés au résultat	14,2	(58,5)
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	10,7	(30,9)
Variations de valeur des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	(14,2)	(22,5)
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	<i>(10,0)</i>	<i>(14,6)</i>
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	<i>(4,2)</i>	<i>(8,0)</i>
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	11,5	(1,0)
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	<i>11,8</i>	<i>(0,9)</i>
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	<i>(0,2)</i>	<i>(0,1)</i>
Impôts sur les bénéfices	1,8	6,1
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nette d'impôt	4,3	(10,2)
Éléments ne pouvant être rapportés au résultat	17,2	42,1
Variations de valeur des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	20,0	6,2
Réévaluation des dettes imputables au risque propre de crédit	(3,9)	3,4
Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	3,9	20,5
Impôts sur les bénéfices	(3,6)	10,7
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nette d'impôt	0,8	1,3
TOTAL CUMULÉ	520,7	483,4
Part du Groupe	364,2	299,7
Part des minoritaires	156,5	183,7

Bilan consolidé

<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
ACTIF			
Caisse, banques centrales		542,0	745,2
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		930,1	1.273,7
Portefeuille de titres	5.a	624,7	969,2
Prêts et opérations de pension	5.a	151,1	113,1
Instruments financiers dérivés	5.a	154,3	191,4
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	187,3	115,9
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		1.829,4	1.481,6
Titres de dette	5.c	1.519,9	1.165,9
Instruments de capitaux propres	5.c	309,5	315,6
Actifs financiers au coût amorti		50.828,5	48.778,6
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.e	15.717,1	15.559,5
Prêts et créances sur la clientèle	5.e	33.963,6	31.707,4
Titres de dette	5.e	1.147,8	1.511,7
Actifs d'impôts courants et différés	5.i	151,9	178,9
Comptes de régularisation et actifs divers	5.j	802,3	782,2
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.k	194,1	152,8
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	5.l	888,7	866,5
Immobilisations incorporelles	5.l	37,5	33,7
Ecarts d'acquisition	5.m	186,8	188,1
TOTAL ACTIF		56.578,5	54.597,2
DETTES			
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		271,4	291,4
Dépôts et opérations de pensions	5.a	113,9	102,5
Dettes représentées par un titre	5.a	114,0	131,7
Instruments financiers dérivés	5.a	43,6	57,2
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	45,8	8,5
Passifs financiers au coût amorti		46.105,5	44.529,2
Dettes envers les établissements de crédit	5.g	12.058,0	12.026,0
Dettes envers la clientèle	5.g	33.239,7	31.287,1
Dettes représentées par un titre	5.h	707,8	1.105,0
Dettes subordonnées	5.h	100,0	111,1
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		100,9	60,5
Passifs d'impôts courants et différés	5.i	393,1	452,7
Comptes de régularisation et passifs divers	5.j	1.421,5	1.249,6
Provisions pour risques et charges	5.n	176,6	158,6
TOTAL DETTES		48.514,9	46.750,5
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves</i>		6.540,7	6.403,2
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>		345,0	338,9
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		6.885,7	6.742,1
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(16,9)	(36,0)
Total part du Groupe		6.869,0	6.706,1
Réserves et résultat des minoritaires		1.258,7	1.216,9
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(64,1)	(76,3)
Total intérêts minoritaires	8.c	1.194,6	1.140,6
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		8.063,6	7.846,7
TOTAL PASSIF		56.578,5	54.597,2

Tableau de passage des capitaux propres consolidés du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019

Part du Groupe

	Capital et réserves			Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat			
	Capital et réserves liées	Réserves non distribuées	Total capital et réserves	Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	Risque émetteur des dettes en valeur de marché par résultat	Réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total
<i>En millions d'euros</i>							
Situation au 1^{er} Janvier 2018	3.474,6	3.088,9	6.563,6	3,5	3,1	(24,9)	(18,3)
Dividendes	-	(145,0)	(145,0)	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	(16,7)	(16,7)	-	-	-	-
Autres variations	-	1,3	1,3	-	-	-	-
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	(11,9)	2,4	12,3	2,8
Résultat net de l'exercice 2018	-	338,9	338,9	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2018	3.474,6	3.267,5	6.742,1	(8,4)	5,5	(12,6)	(15,5)
Dividendes	-	(207,9)	(207,9)	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	5,9	5,9	-	-	-	-
Autres variations	-	0,7	0,7	-	-	-	-
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	12,8	(2,8)	1,5	11,5
Résultat net de l'exercice 2019	-	345,0	345,0	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2019	3.474,6	3.411,2	6.885,8	4,4	2,7	(11,1)	(4,0)

	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat				Total capitaux propres, part du Groupe
	Parités monétaires	Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Total	
<i>En millions d'euros</i>					
Situation au 1^{er} Janvier 2018	(77,2)	67,0	31,7	21,6	6.566,8
Dividendes	-	-	-	-	(145,0)
Variations de périmètre	-	-	-	-	(16,7)
Autres variations	-	-	-	-	1,3
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(14,4)	(26,8)	(0,8)	(42,0)	(39,2)
Résultat net de l'exercice 2018	-	-	-	-	338,9
Situation au 31 décembre 2018	(91,6)	40,2	30,9	(20,5)	6.706,1
Dividendes	-	-	-	-	(207,9)
Variations de périmètre	-	-	-	-	5,9
Autres variations	-	-	-	-	0,7
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	4,4	(5,9)	9,1	7,6	19,1
Résultat net de l'exercice 2019	-	-	-	-	345,0
Situation au 31 décembre 2019	(87,2)	34,3	40,0	(12,8)	6.869,0

Au 31 décembre 2019, les réserves non distribuées comprennent des réserves indisponibles relatives à la réglementation luxembourgeoise pour un montant net de 390,8 millions d'euros (contre 470,6 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Intérêts minoritaires

	Réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	Total intérêts minoritaires
<i>En millions d'euros</i>				
Situation au 1^{er} janvier 2018	1.456,0	(8,3)	(90,9)	1.356,8
Dividendes	(127,1)	-	-	(127,1)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(60,0)	-	-	(60,0)
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(4,5)	-	-	(4,5)
Réduction de capital	(195,2)	-	-	(195,2)
Variations de périmètre	(15,1)	-	-	(15,1)
Autres variations	1,9	-	-	1,9
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	39,3	(16,3)	23,0
Résultat net de l'exercice 2018	160,9	-	-	160,9
Situation au 31 décembre 2018	1.216,9	31,0	(107,2)	1.140,7
Dividendes	(66,7)	-	-	(66,7)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(42,6)	-	-	(42,6)
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(5,4)	-	-	(5,4)
Variations de périmètre	12,9	-	-	12,9
Autres variations	(0,7)	-	-	(0,7)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	5,7	6,5	12,2
Résultat net de l'exercice 2019	144,2	-	-	144,2
Situation au 31 décembre 2019	1.258,7	36,7	(100,7)	1.194,7

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions d'euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat avant impôt	624,3	654,6
Éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts et autres ajustements hors résultat	198,1	261,2
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	132,3	121,2
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(3,4)	(3,8)
Dotations nettes aux provisions	118,3	69,2
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(14,4)	(1,1)
Charges nettes des activités d'investissement	(0,1)	(0,6)
Produits nets des activités de financement	0,0	0,1
Autres mouvements	(34,8)	76,1
Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(1.008,2)	(103,5)
Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit	(1.269,2)	(978,6)
Augmentation nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers ¹⁾	493,4	1.057,5
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	(81,0)	(57,9)
Impôts versés	(151,4)	(124,4)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle	(173,4)	782,0
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs financiers et participations	(11,4)	431,5
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(24,9)	(19,0)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations d'investissement	(36,2)	412,5
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	(294,0)	(527,4)
Diminution nette de la trésorerie liée aux opérations de financement	(294,0)	(527,4)
Effet de la variation des taux de change	2,1	(2,6)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(501,5)	664,5
Solde des comptes de trésorerie et assimilés à l'ouverture de la période	1.509,3	844,8
Solde des comptes de trésorerie et assimilés à la clôture de la période	1.007,8	1.509,3

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En millions d'euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Composition des comptes de trésorerie et assimilés	1.007,8	1.509,3
Comptes actifs de caisse, banques centrales	542,0	745,2
Comptes passifs de banques centrales	(0,1)	-
Prêts à vue aux établissements de crédit	978,4	1.471,3
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(512,7)	(707,2)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilés	0,3	(0,0)

En millions d'euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Informations complémentaires		
Intérêts versés	(329,5)	(294,4)
Intérêts perçus	1.524,6	1.431,0
Dividendes versés	(317,2)	(332,1)
Dividendes perçus	39,3	50,2

¹⁾ Le poste comprend les dettes représentées par un titre et dettes subordonnées qui sont détaillées dans la note 5.h.



NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS
ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

09

Généralités

BGL BNP Paribas S.A., société mère du Groupe BGL BNP Paribas, a été fondée le 29 septembre 1919 sous le nom de Banque Générale du Luxembourg. Elle a pris la forme juridique d'une Société Anonyme de droit luxembourgeois en date du 21 juin 1935. La dénomination de la Banque est « BGL BNP Paribas » sur base de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2009 avec effet au 21 septembre 2009.

Le Groupe BGL BNP Paribas, ci-après dénommé « le Groupe », a pour objet toutes opérations bancaires et financières de quelque nature qu'elles soient, toutes prestations de services, toutes prises de participations, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou autres, mobilières et immobilières, pour son propre compte et pour compte de tiers, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou étant de nature à en favoriser la réalisation. Il peut accomplir son objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Le Groupe BNP Paribas est l'actionnaire majoritaire de BGL BNP Paribas. Il contrôle directement et indirectement à travers BNP Paribas Fortis 65,97 % du capital de BGL BNP Paribas.

L'État luxembourgeois est un actionnaire significatif du Groupe avec 34 % du capital.

Le Groupe est inclus dans les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis S.A., son actionnaire principal (50,01%). Les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis S.A. sont disponibles à son siège social au 3 Montagne du Parc, B - 1000 Bruxelles.

Le Groupe BNP Paribas est le regroupement d'entités le plus large dans lequel BGL BNP Paribas est repris comme filiale. Les comptes consolidés du groupe BNP Paribas sont disponibles à son siège social au 16 boulevard des Italiens, F - 75009 Paris.

L'exercice comptable du Groupe s'entend du 1er janvier au 31 décembre de la même année.

1. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe

1.a Normes comptables

Les comptes consolidés du Groupe BGL BNP PARIBAS (« BGL ») sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne¹⁾.

Les informations relatives à la nature et l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requises par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et aux informations sur les fonds propres réglementaires prescrites par IAS 1 « Présentation des états financiers » sont présentées au sein du Pilier 3. Ces informations qui font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe sont couvertes par l'opinion du Réviseur d'entreprises sur les états financiers et sont identifiées dans le rapport Pilier 3 par la mention « audité ».

Nouvelles normes applicables et standards révisés.

1.a.1 IFRS 16 « Contrats de location »

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Groupe applique la norme IFRS 16 « Contrats de location » adoptée par l'Union Européenne le 31 octobre 2017.

IFRS 16 remplace la norme IAS 17 « Contrats de location » et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats. Elle définit de nouveaux principes de comptabilisation des contrats de location pour les preneurs qui reposent d'une part sur l'identification d'un actif et d'autre part sur le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

La norme impose ainsi la comptabilisation au bilan du preneur de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations, et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location. La norme induit principalement un changement pour les contrats qui selon IAS 17 répondaient à la définition de contrats de location simple ou opérationnelle et à ce titre ne donnaient pas lieu à un enregistrement au bilan des actifs pris en location.

¹⁾ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

Le principal impact sur le compte de résultat est le remplacement des loyers auparavant comptabilisés de manière linéaire en frais généraux par une augmentation des charges d'intérêts en produit net bancaire du fait des dettes de location, et une augmentation des charges d'amortissement du fait des droits d'utilisation.

Les principes détaillés applicables par le Groupe preneur de contrats de location sont présentés en note 1.g.2. Les effets détaillés de la norme à la date de première application sont présentés en note 2.

Du point de vue du bailleur, l'impact est limité, les dispositions retenues restant pour l'essentiel inchangées par rapport à la norme IAS 17.

Par ailleurs, le Comité d'interprétation des IFRS (IFRIC) a été saisi d'une question relative à la détermination de la durée de deux types de contrats résiliables ou renouvelables :

- les contrats sans limitation de durée, résiliables à tout moment avec préavis par le preneur ou le bailleur sans pénalité à verser ;
- les contrats conclus pour une durée initiale courte (en principe 12 mois), renouvelable indéfiniment par tacite reconduction pour la même durée, sauf avis contraire du bailleur ou du preneur signifié dans le cadre d'un préavis.

A l'issue de la réunion du 26 novembre 2019, l'IFRIC a confirmé que le caractère exécutoire des deux types de contrats ci-dessus peut aller au-delà de la période de préavis lorsque l'une ou l'autre des deux parties a un avantage économique non négligeable à ne pas résilier le contrat de location. L'IFRIC a également confirmé que dans le cas où une entité s'attend à utiliser des travaux d'améliorations locatives non amovibles après la date à laquelle le contrat peut être résilié, l'existence de ces améliorations indique que l'entité peut encourir une pénalité économique non négligeable en cas de résiliation. Dans ce cas, la durée utilisée dans le calcul du droit d'utilisation correspond à la durée d'usage des travaux d'amélioration.

1.a.2 IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux »

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Groupe applique IFRIC 23. Cette norme a pour conséquence le reclassement dans la rubrique « Passifs d'impôts courants et différés » des éventuelles provisions pour incertitudes relatives à l'impôt sur les bénéfices. Le Groupe BGL n'a pas eu de cas d'application de cette norme pour l'établissement de ses comptes consolidés 2019.

1.a.3 Amendements a IFRS 9 / IAS 39 / IFRS 7

Le Groupe a appliqué par anticipation l'amendement à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » depuis le 1^{er} janvier 2018.

En septembre 2019, l'IASB a publié des amendements à IAS 39 et IFRS 7 modifiant les exigences relatives à la comptabilité de couverture, afin que les couvertures affectées par la réforme des taux d'intérêt de référence puissent se poursuivre malgré l'incertitude liée à la période de transition des instruments couverts et de couverture vers les nouveaux taux. Ces amendements, adoptés par la Commission Européenne le 15 janvier 2020, sont applicables obligatoirement pour les états financiers annuels à partir du 1^{er} janvier 2020, avec la possibilité d'une application anticipée, option que le Groupe a retenue afin de maintenir ses relations de couverture existantes.

Le Groupe a documenté des relations de couverture au regard des taux d'intérêt de référence visés par la réforme, principalement l'Eonia, l'Euribor et les taux Libor. Pour ces relations de couverture, les instruments couverts et de couverture vont être progressivement amendés afin d'incorporer les nouveaux taux. Le Groupe considère que les amendements à IAS 39 et IFRS 7 sont applicables dès lors que les termes contractuels des instruments couverts ou des instruments de couverture n'ont pas encore été amendés (par exemple avec l'inclusion d'une clause de « fallback »), ou s'ils ont été amendés, si les termes et la date de la transition vers les nouveaux taux d'intérêt de référence n'ont pas été clairement stipulés.

Le Groupe a lancé un projet de transition impliquant l'ensemble des Métiers et fonctions. Ce projet vise à encadrer et à mettre en oeuvre le processus de transition des anciens taux d'intérêt de référence (principalement les taux LIBOR et Eonia) vers les nouveaux taux dans toutes les juridictions et les devises concernées, tout en réduisant les risques liés à cette transition et en respectant les délais fixés par les autorités compétentes. Le Groupe BNP Paribas S.A. a contribué aux travaux menés conjointement avec les banques centrales et les régulateurs.

Les montants notionnels des instruments de couverture documentés dans les relations de couverture impactées par la réforme des taux d'intérêt de référence sont présentés dans l'annexe 5b « Instruments financiers dérivés à usage de couverture ».

1.a.4 Autres

L'entrée en vigueur des autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2019 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2019.

À l'exception des amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 précités, le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2019 est optionnelle.

1.b Principes de consolidation

1.b.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de BGL regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 Méthodes de consolidation

Contrôle exclusif

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote (et s'il n'existe pas de dispositions contractuelles venant altérer le pouvoir de ces droits de vote) ou si le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité lui est conféré par des accords contractuels.

Les entités structurées sont des entités établies de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives, alors que la gestion des activités

pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Contrôle conjoint

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur l'actif net de laquelle les partenaires ont un droit, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Influence notable

Les entreprises sous influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil peuvent être incluses dans le périmètre de consolidation si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est par exemple le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres associés, dans lesquelles le Groupe participe aux décisions stratégiques de l'entreprise en étant représenté dans les organes de direction, ou exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart

d'acquisition constaté sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Lorsque le Groupe détient une participation dans une entreprise associée, directement ou indirectement via une entité qui est un organisme de capital-risque, un fonds commun de placement, une société d'investissement à capital variable ou une entité semblable telle qu'un fonds d'assurance lié à des placements, il peut choisir d'évaluer cette participation à la valeur de marché par résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

1.b.3 Règles de consolidation

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les

produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs en valeur de marché par capitaux propres et des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BGL BNP Paribas sont établis en euro.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans ses capitaux propres sous la rubrique « Parités monétaires » et pour la part des tiers, sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée ayant été prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables luxembourgeoises prévalant antérieurement à cette date, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

Évaluation des écarts d'acquisition

Le Groupe procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en «ensembles homogènes de métiers»¹⁾. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation des écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une

dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c Conversion des opérations en devises

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

Actifs et passifs monétaires²⁾ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

¹⁾ Le terme retenu par la norme IAS 36 pour les ensembles homogènes de métiers est celui d'« Unité Génératrice de Trésorerie ».

²⁾ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».

1.d Marge d'intérêts, commissions et produits des autres activités

1.d.1 Marge d'intérêts

Les produits et les charges relatifs aux instruments financiers de dette évalués au coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Intérêts et produits / charges assimilés ». Entrent dans cette catégorie notamment les commissions sur engagement de financement lorsqu'il est considéré que la mise en place d'un prêt est plus probable qu'improbable, les commissions perçues sur engagements de financement sont différées jusqu'au tirage puis sont intégrées dans le calcul du taux d'intérêt effectif et étalées sur la durée de vie du prêt. Entrent également dans cette catégorie les commissions de syndication pour la part de la

commission équivalente à la rémunération d'autres participants à la syndication.

D'autre part, le poste inclut également la rémunération des instruments financiers non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas une comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres, ainsi que celle des instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

1.d.2 Commissions et produits des autres activités

Les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients ».

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

Le prix d'une prestation peut contenir une composante variable. Les montants variables ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions :

- soit progressivement au fur et à mesure que le service est rendu lorsque le client bénéficie d'un service continu. Il s'agit par exemple de certaines commissions sur opérations avec la clientèle lorsque les services sont rendus de manière continue, des commissions sur engagements de financement qui ne sont pas intégrées dans la marge d'intérêts car la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, des commissions sur garantie financière, des commissions de compensation sur instruments financiers, des commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, des droits de garde sur titres ...
- s'agissant des commissions perçues au titre des engagements de garantie financière, elles sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions.
- soit lorsque le service est rendu, dans les autres cas. Il s'agit par exemple des commissions de distributions reçues, des commissions de syndication rémunérant la prestation d'arrangement, des commissions de prestations de conseil...

Produits et charges des autres activités

Les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location simple sont enregistrés dans la rubrique « Produits des autres activités » du compte de résultat consolidé.

Le Groupe les enregistre en résultat au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire au prorata des coûts encourus pour les contrats de maintenance.

1.e Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres ou en valeur de marché par résultat selon le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et ventes d'actifs financiers effectués dans un délai défini par la réglementation ou par une convention sur un marché donné sont comptabilisés au bilan en date de règlement.

1.e.1 Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Critère du modèle de gestion

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

La réalisation de cessions proches de l'échéance de l'instrument et pour un montant proche des flux de trésorerie contractuels restant dus ou en raison d'une hausse du risque de crédit de la contrepartie est compatible avec un modèle de gestion « collecte ».

À ce titre, la banque autorise les ventes pour les titres proches de leur maturité dans les conditions suivantes :

- Si la maturité résiduelle du titre en date de comptabilisation initiale est inférieure à 2 ans, sa cession est possible dans les 3 mois précédant son échéance ;
- Si la maturité résiduelle du titre en date de comptabilisation initiale est comprise entre 2 ans et 5 ans inclus, sa vente est possible à moins de 6 mois de son échéance ;
- Si la maturité résiduelle du titre en date de comptabilisation initiale est comprise entre 5 ans et 10 ans inclus, sa vente est acceptable dans les 9 mois précédant son échéance ;
- Si la maturité résiduelle du titre en date de comptabilisation initiale est supérieure à 10 ans, une cession est envisageable dans les 12 mois précédant son échéance.

Les ventes imposées par des contraintes réglementaires ou pour gérer la concentration du risque de crédit (sans augmentation du risque

de crédit) sont compatibles avec ce modèle de gestion dès lors qu'elles sont peu fréquentes ou peu significatives en valeur.

Tout souhait de cession pour un autre motif que la maturité doit, préalablement à la vente, être documenté et remonté à un comité dédié afin que celui-ci s'assure de la non significativité des ventes et donne son accord formel. Dans ce cas, des indicateurs quantitatifs tels que le turnover annuel du portefeuille (montant des ventes cumulées sur l'année divisé par l'encours du portefeuille fin d'année précédente) et la duration du portefeuille seraient pris en compte pour autoriser la vente ou la refuser. A titre informatif, le turnover (ventes tous motifs confondus) qui aurait été jugé acceptable pour l'année 2019 est de 15% de l'encours, mais aucune vente n'a été réalisée.

Critère des flux de trésorerie

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le critère n'est pas satisfait en cas de modalité contractuelle qui expose le porteur à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels incohérents avec ceux d'un prêt non structuré ou « basique ». Il n'est également pas satisfait en cas d'effet de levier qui augmente la variabilité des flux de trésorerie contractuels.

Les intérêts représentent la rémunération de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit, ainsi qu'éventuellement la rémunération d'autres risques (risque de liquidité par exemple), des coûts (frais d'administration par exemple), et d'une marge bénéficiaire cohérente avec celle d'un prêt basique. L'existence d'intérêts négatifs ne remet pas en cause le critère des flux de trésorerie.

La valeur temps de l'argent est la composante de l'intérêt - généralement appelée composante « taux » - qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement. La relation entre le taux d'intérêt et le passage du temps ne doit pas être altérée par des caractéristiques spécifiques de nature à remettre en cause le respect du critère des flux de trésorerie.

Ainsi, lorsque le taux d'intérêt variable de l'actif financier est révisé périodiquement selon une fréquence qui ne concorde pas avec la durée pour

laquelle le taux d'intérêt est établi, la valeur temps de l'argent peut être considérée comme altérée et, selon l'ampleur de cette déformation, le critère des flux de trésorerie peut ne pas être rempli. Certains actifs financiers du groupe présentent une non-concordance entre la fréquence de révision du taux et la maturité de celui-ci, ou des taux déterminés selon des moyennes. Le Groupe a développé une démarche homogène permettant d'analyser cette altération de la valeur temps de l'argent.

Certaines clauses contractuelles peuvent modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie. Les options de remboursement anticipé ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents, ce qui peut comprendre une pénalité raisonnable pour compenser l'annulation avant terme du contrat. Les pénalités actuarielles correspondant à la différence actualisée entre les flux de trésorerie contractuels résiduels du prêt et leur remplacement auprès d'une contrepartie similaire ou sur le marché interbancaire pour une maturité équivalente sont également considérées comme raisonnables, y compris lorsque la pénalité peut être positive ou négative (i.e. pénalité dite symétrique). Les clauses de passage d'un taux variable à un taux fixe ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le taux fixe est déterminé à l'origine, ou s'il est représentatif de la valeur temps de l'argent pour la maturité résiduelle du crédit en date d'exercice de la clause.

Dans le cas particulier des actifs financiers contractuellement liés aux paiements reçus sur un portefeuille d'actifs sous-jacents et qui comportent un ordre de priorité de paiement des flux de trésorerie entre les investisseurs (« tranches »), créant ainsi des concentrations de risque de crédit, une analyse spécifique est effectuée. Les caractéristiques contractuelles de la tranche et celles des portefeuilles d'instruments financiers sous-jacents doivent satisfaire au critère des flux de trésorerie et l'exposition au risque de crédit inhérente à la tranche doit être inférieure ou égale à l'exposition au risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers sous-jacents.

Certains prêts peuvent présenter un caractère « sans recours », contractuellement ou en substance lorsqu'ils sont accordés à une entité ad-hoc. C'est le cas notamment de nombreux prêts de financement de projets ou de financement d'actifs. Le critère des flux de trésorerie est respecté dans la mesure où ces

prêts ne représentent pas une exposition directe sur les actifs donnés en garantie. En pratique, le seul fait que l'actif financier donne lieu à des paiements correspondant au principal et aux intérêts n'est pas suffisant pour conclure que l'instrument sans recours remplit le critère des flux de trésorerie. Dans ce cas, les actifs sous-jacents particuliers sur lesquels porte le recours limité doivent être analysés selon l'approche dite « par transparence ». Si ces actifs ne remplissent pas eux-mêmes les critères de flux de trésorerie, une appréciation du rehaussement de crédit existant doit être effectuée. Les éléments suivants sont notamment analysés : structuration et dimensionnement de l'opération, niveau de fonds propres de la structure emprunteuse, source de remboursement attendue, volatilité du prix de l'actif sous-jacent.

La catégorie « Actifs financiers au coût amorti » inclut notamment les crédits consentis par le Groupe, ainsi que les prises en pension et les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels et respectent le critère des flux de trésorerie.

Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits.

Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, intérêts courus non échus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (note 1.e.5).

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

1.e.2 Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propre

Instruments de dette

Les instruments de dette sont classés en valeur de marché par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis :

- critère du modèle de gestion : les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des

flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers (« collecte et vente »). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion.

- critère des flux de trésorerie : les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectent les critères des flux de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de valeur de marché sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres intitulée « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat ». De même, les pertes attendues, calculées selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti et comptabilisées en coût du risque, ont pour contrepartie cette rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres recyclables sont reclassés en compte de résultat.

Par ailleurs, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

Les parts de fonds remboursables au gré du porteur ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

1.e.3 Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés en valeur de marché par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font chacun l'objet d'une forme de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

1.e.4 Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et des instruments de dette en valeur de marché par capitaux propres

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'applique aux crédits et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

Modèle général

Le Groupe identifie trois "strates" correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit attendues à 12 mois («strate 1») : si, à la date d'arrêt, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés («strate 2») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit considéré comme déprécié ou douteux.
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés ou douteux («strate 3») : la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission et des instruments pour lesquels un modèle simplifié est utilisé.

Modèle simplifié

Le modèle simplifié consiste à ne pas évaluer l'augmentation significative du risque de crédit et à comptabiliser une perte de crédit attendue à maturité dès la première date d'arrêt suivant la comptabilisation initiale de l'actif. La détermination de la perte de crédit attendue se base, dans ce cas, sur un taux historique de défaut du portefeuille considéré. Ce modèle est applicable aux expositions de crédit acquises en 2018 lors d'acquisition d'entreprises, aux expositions considérées comme anormalement débitrices, aux créances de location et créances commerciales et sur une partie du périmètre du Leasing International. Pour ce dernier, la banque s'assure de la non significativité de la différence de méthode.

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêt, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêt en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

S'agissant des produits d'intérêts, pour les encours des « strates » 1 et 2, ils sont calculés sur la valeur brute comptable. Pour les encours de la « strate 3 », les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti des créances (c'est-à-dire la valeur brute comptable nette de la provision pour dépréciation).

Définition du défaut

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Actifs financiers dépréciés douteux

Définition

Un actif financier est considéré comme déprécié ou douteux et classé en « strate 3 » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ; les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section « Restructuration des actifs financiers »).

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose notamment sur la comparaison des probabilités de défaut ou des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture ainsi que sur des critères qualitatifs.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

En ce qui concerne les présomptions réfutables, le département « Risques » analyse trimestriellement

les dossiers pour lesquels les retards supérieurs à 30 ou 90 jours n'ont pas généré un passage dans la strate supérieure et exerce son jugement pour confirmer ou corriger le type de dépréciation calculée sur chaque dossier concerné.

Les principes appliqués en matière d'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit sont détaillés en note 3.g Coût du risque.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en strate 1 et en strate 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (Loss Given Default - « LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default - « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (strate 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de la facilité (strate 2). Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, compte tenu des caractéristiques des portefeuilles, la méthode utilisée est basée d'une part sur les probabilités de transition vers la déchéance du terme, et d'autre part sur des taux de perte actualisés post déchéance du terme. Les calculs des paramètres sont réalisés statistiquement par population homogène.

Pour les expositions classées en strate 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Les déficits de trésorerie représentent la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie attendus (i.e. qui devraient être reçus).

La méthodologie développée s'appuie sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche IRBA. Les paramètres de risque PD et LGD sont dérivés des paramètres « through the cycle » (TTC) utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres. Pour tenir compte des aspects des paramètres « point-in-time »

(PIT) et « forward looking », la Banque a appliqué un indice (PIT Index) qui permet de transformer les paramètres TTC en PIT et de projeter les paramètres en considérant 3 scénarios économiques : scénario central, scénario adverse et scénario favorable. Ce dispositif est également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois a été ajusté pour être conforme aux dispositions d'IFRS 9, notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

Maturité

Tous les termes contractuels de l'instrument financier (y compris les remboursements anticipés, les prorogations et options similaires) sur la durée de vie sont pris en compte. Dans les rares cas où la durée de vie attendue de l'instrument financier ne peut pas être estimée de façon fiable, la durée contractuelle résiduelle doit être utilisée. La norme précise que la période maximale à considérer pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale. Néanmoins, pour les découverts autorisés et les lignes de crédit, selon l'exception permise par IFRS 9 pour ces produits, la maturité considérée pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période sur laquelle l'entité est exposée au risque de crédit, qui peut s'étendre au-delà de la maturité contractuelle (période de préavis). Pour les découverts autorisés et les lignes de crédit accordés à des contreparties autres que la clientèle de détail, la maturité contractuelle peut être retenue, notamment lorsque ceux-ci sont gérés individuellement et que la prochaine revue de crédit a lieu à l'échéance contractuelle.

Probabilités de défaut (PD)

La Probabilité de Défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité.

Les PD à 1 an sont dérivées des PD réglementaires, fondées sur des moyennes long terme à travers le cycle, afin de refléter les conditions actuelles (« point in time » ou "PIT").

Les PD à maturité sont définies en utilisant des matrices de migration reflétant l'évolution attendue

de la note interne de l'exposition jusqu'à maturité et des probabilités de défaut associées.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif (ou une approximation de celui-ci) en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'EAD.

L'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie résultant de la vente d'une sûreté détenue ou d'autres rehaussements de crédit si ceux-ci sont inclus dans les conditions contractuelles et ne sont pas comptabilisés séparément par l'entité (par exemple, une garantie hypothécaire associée à un prêt immobilier), nette des coûts d'obtention et de vente de ces sûretés.

La LGD utilisée pour les besoins d'IFRS 9 est dérivée des paramètres bâlois de LGD. Elle est retraitée de l'effet « bas de cycle » et des marges de conservatisme, notamment réglementaires, à l'exception des marges pour incertitudes de modèle.

Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Prise en compte des informations de nature prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les principes appliqués en matière de prise en compte des scénarios économiques dans le calcul des pertes de crédit attendues sont détaillés en note 3.g Coût du risque.

Passage en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a

plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en perte intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.

Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

Recouvrements via la mise en jeu du collatéral

Lorsqu'un prêt est sécurisé par un actif financier ou non financier reçu en garantie et que la contrepartie est en défaut, le Groupe peut décider d'exercer la garantie et, selon la juridiction, il peut alors devenir propriétaire de l'actif. Dans une telle situation, le prêt est décomptabilisé en contrepartie de l'actif reçu en garantie.

Une fois la propriété de l'actif effective, celui-ci est comptabilisé à sa valeur de marché et classé au bilan selon l'intention de gestion.

Restructuration des actifs financiers en raison de difficultés financières

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'existence d'une augmentation significative du risque de crédit pour l'instrument financier est alors évaluée en comparant le risque de défaut postérieurement à la restructuration (selon les conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale (selon les conditions contractuelles d'origine). Pour démontrer

que les critères de comptabilisation des pertes de crédit attendues à maturité ne sont plus réunis, un comportement de paiement de bonne qualité devra être observé sur une certaine durée.

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents (par exemple, l'échange d'un instrument de dette en instrument de capitaux propres), elle se traduit par l'extinction de la créance et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont pas réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché.

Un engagement cesse d'être considéré comme restructuré du moment que toutes les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- si, après analyse de la contrepartie, on juge que celle-ci n'est plus en difficultés financières et est en mesure de respecter ses engagements et donc en statut performing ;
- si, l'engagement a fait l'objet d'une période de probation de 2 ans depuis la date où la facilité restructurée a été considérée comme émergeant d'un tiers performant ;
- si durant au moins la moitié de la période probatoire de 2 ans, l'engagement fait l'objet de remboursements réguliers et significatifs en principal. Cette condition ne vaut pas pour les crédits remboursables in fine, pour autant que les autres conditions soient respectées ;
- si durant la période probatoire, il n'y a plus eu de retards de paiement matériels de plus de 30 jours, ni de nouvelles mesures de restructuration.

1.e.5 Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat suivants :

- les dotations et reprises de dépréciations couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (strate 1 et strate 2) relatifs aux instruments de

dettes comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, des actifs de contrats et des créances commerciales ;

- les dotations et reprises de dépréciations des actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (strate 3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Sont également comptabilisées en coût du risque les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.e.6 Instruments financiers en valeur de marché par résultat

Portefeuille de transaction et autres actifs financiers en valeur de marché par résultat

Le portefeuille de transaction comprend les instruments détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés.

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion « collecte » ou « collecte et vente », ou celui des flux de trésorerie. Entrent également dans cette catégorie les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue. Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont présentées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat. Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées du portefeuille de transaction.

Passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option

Le Groupe utilise cette catégorie dans les deux cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui

autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;

- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes.

Les variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre sont constatées sous une rubrique spécifique des capitaux propres.

Les passifs en valeur de marché par résultat sur option détenus actuellement par le Groupe sont principalement des émissions d'instruments de dette couverts par des dérivés.

La valeur comptable de ces instruments s'élève à fin décembre 2019 à 114,0 millions d'euros, pour une valeur de remboursement de 107,4 millions d'euros.

1.e.7 Passifs financiers et instruments de capitaux propres

Un instrument financier émis ou ses différentes composantes sont classés en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer de la trésorerie ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les instruments de capitaux propres résultent de contrats mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti sauf si elles sont comptabilisées à la valeur de marché par résultat.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont des instruments hybrides susceptibles de contenir une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

Instruments de capitaux propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même, la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les distributions d'un instrument financier classé en tant qu'instrument de capitaux propres sont comptabilisées directement en déduction des capitaux propres. De même, les coûts de transaction d'un instrument qualifié de capitaux propres sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.e.8 Comptabilité de couverture

Le Groupe a retenu l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macrocouverture. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de

marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Variations de valeur enregistrées directement en capitaux propres ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Intérêts et produits et charges assimilés » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

1.e.9 Détermination de la valeur de marché

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments

financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ("Day One Profit") est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.e.10 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé au coût amorti sous la rubrique de « Passifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée au coût amorti sous la rubrique « Actifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

1.e.11 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.f Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les droits d'utilisation relatifs aux actifs pris en location (cf. § 1.g.2) sont présentés dans les postes d'immobilisations correspondant aux actifs similaires détenus.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Après la comptabilisation initiale, la Banque qui a choisi le modèle du coût, doit évaluer l'ensemble de ses immeubles de placement selon les dispositions d'IAS 16 relatives à ce modèle.

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés

avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 50 ans pour le gros œuvre des immeubles, 15 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle. Le mobilier est amorti selon une durée de 5 ou 10 ans.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de

modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.g Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.g.1 Société du groupe bailleur du contrat de location

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.g.2 Société du groupe preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe, à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois, des contrats de faible valeur et des contrats de location de voitures par BGL analysés et comptabilisés conformément à IAS 19, sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location. Les coûts de démantèlement correspondant à des agencements spécifiques et significatifs sont intégrés au droit d'utilisation initial par contrepartie des provisions de passif. Le Groupe a fait le choix d'exempter de l'application de la Norme IFRS 16 toutes les entités dont la somme des loyers annuels est inférieure à 500.000 euros.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- Les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain ainsi que d'un complément de durée lié à la durée d'utilité des améliorations locatives ;
- Pour les contrats sans période exécutoire et qui sont renouvelables tacitement, des droits d'utilisation et des passifs de location sont comptabilisés sur la base de la période de préavis si cette période est supérieure à douze mois. Pour les contrats avec

une période exécutoire initiale d'au moins d'un an, qui sont renouvelables tacitement pour cette période exécutoire ou une autre période exécutoire aussi longtemps que le préavis de résiliation n'est pas donné, les droits d'utilisation et passifs correspondants sont comptabilisés à chaque date de renouvellement d'une période exécutoire ;

- Les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location sont déterminés pour chaque actif comme le taux implicite du contrat s'il est disponible, ou plus généralement en fonction du taux marginal d'endettement des preneurs à la date de signature.

En cas de modification du contrat, il est procédé à une nouvelle appréciation de l'obligation locative en tenant compte de la nouvelle durée résiduelle du contrat et donc à une nouvelle évaluation du droit d'utilisation et du passif de location.

Au moins une fois par an, le Groupe s'assure qu'il ne dispose pas d'indication de perte de valeur de ses droits d'utilisation. Si c'était le cas, le Groupe acterait une dépréciation des actifs concernés.

1.h Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants ou un groupe d'actifs et de passifs, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Lorsque le Groupe est engagé dans un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale hautement probable dans le délai d'un an, il doit classer tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants ou le groupe d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

Dans ce cas, les pertes et profits relatifs à ces opérations sont présentés séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ». Ce poste inclut les résultats nets après impôt des activités abandonnées, le résultat net après impôt lié à l'évaluation à la valeur de marché (nette des coûts de vente), et le résultat net après impôt de la cession.

1.i Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

Avantages à court terme

Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de fin de contrat de travail et les avantages sur capitaux propres) qui sont dus intégralement dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.j Paiements à base d'actions

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par BNP Paribas S.A. qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BGL BNP Paribas peut accorder à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions BNP Paribas S.A., des rémunérations différées versées en actions BNP Paribas S.A. ou en espèces indexées sur la valeur de l'action BNP Paribas S.A., et leur offre la possibilité de souscrire des actions de BNP Paribas S.A. émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

1.k Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière

fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

Dans le cadre de l'évaluation des provisions fiscales, le Groupe applique l'interprétation IFRIC 23.

1.l Impôt courant et différé

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.m Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.n Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui

leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- de l'analyse du critère des flux de trésorerie de certains actifs financiers ;
- du calcul des pertes de crédit attendues. Ceci concerne plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, la détermination des différents scénarios économiques et de leur pondération ;
- de l'analyse des crédits renégociés afin de déterminer leur maintien au bilan ou leur décomptabilisation ;
- de l'analyse du caractère actif ou non d'un marché et de l'usage de modèles internes pour le calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers à chaque type de risque de marché, ainsi que la sensibilité de ces valorisations aux principaux paramètres non observables telles que présentées dans les notes annexes aux états financiers ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et sur les droits d'utilisation résultant de l'application d'IFRS 16 ;
- des actifs d'impôt différé ;
- de la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et des autres provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges. En particulier, l'issue et l'impact potentiel des enquêtes et litiges en cours est difficile à prédire avant leur terme. L'estimation des provisions est réalisée en prenant en compte toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes notamment la nature du litige, les faits sous-jacents, les procédures en cours et les décisions de justice, y compris celles relatives à des cas similaires. Le Groupe peut également avoir recours à des avis d'experts et de conseillers indépendants afin d'exercer son jugement.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

2. Effets de l'application de la norme IFRS 16

Au 1^{er} janvier 2019, le Groupe a mis en application la nouvelle norme comptable IFRS 16 « Contrats de location ». Le Groupe a décidé d'opter pour l'application de la méthode rétrospective simplifiée consistant à comptabiliser l'effet cumulé de la norme en capitaux propres. Cet effet en capitaux propres résulte de la différence entre :

- un droit d'utilisation et son amortissement déterminés comme si la norme avait été appliquée depuis la date de début du contrat de location, actualisés à la date de première application de la norme ;
- un passif de location actualisé à la date de première application.

Le taux d'actualisation utilisé pour le droit d'utilisation comme pour le passif de location est le taux d'emprunt marginal pour une durée correspondant à la durée résiduelle des contrats à la date de première application de la norme.

Le Groupe a fait le choix d'exempter de l'application de la norme IFRS 16 les éléments suivants :

- Les contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois conformément à l'exemption de comptabilisation proposée par la norme ;
- Les entités du Groupe dont la somme des loyers annuels payés par chacune d'entre elles est inférieur à 500.000 euros. Au 1^{er} janvier 2019, ceci représente un engagement de 12,4 millions d'euros et les loyers annuels afférents à ces locations s'établissent à 2,4 millions d'euros.

L'essentiel des contrats de location identifiés sont des baux immobiliers et des locations de véhicules. Les contrats de location de véhicules ont généralement été traités conformément à IFRS 16. Toutefois, l'analyse détaillée des contrats régissant la prise de location de voitures par l'entité BGL BNP Paribas S.A. (qui détient la majorité des voitures du groupe) a mis en évidence que ces contrats ne répondaient

pas à la définition d'une location au sens de IFRS 16 pour cette entité dans la mesure où l'entité BGL BNP Paribas S.A. ni ne contrôle, ni ne tire bénéfice des véhicules sous-jacents à ces contrats et n'est pas exposée aux risques associés. Les caractéristiques de la location des voitures relèvent plus d'un avantage au personnel que d'une location au sens IFRS 16. Ainsi ces contrats ont donc été traités en IAS 19 et non pas en IFRS 16.

Le Groupe a fait le choix de ne pas appliquer l'exemption de comptabilisation initiale des impôts différés actifs (IDA) et des impôts différés passifs (IDP) prévue par les paragraphes 15 et 24 de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». En conséquence des impôts différés passifs et des impôts différés actifs distincts ont été comptabilisés respectivement au titre des soldes au bilan des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Les principaux impacts au bilan sont un effet négatif de 0,2 million d'euros (net d'impôt) sur les capitaux propres, du fait de l'application de la méthode rétrospective simplifiée, une augmentation des immobilisations de 43,5 millions d'euros et des parts dans les SME de 0,2 million d'euros, ainsi que la constatation d'une dette de location de 44,1 millions d'euros et une augmentation des impôts différés au passif de 0,1 million d'euros après compensation des IDA et IDP distincts selon les règles détaillées dans la partie 1.l Impôt courant et différé.

La présentation de la valeur des droits d'utilisation reconnus et des amortissements associés par type d'actif sous-jacent aux contrats de location est effectué à la note 5.l. Immobilisations de placement et d'exploitation. Le montant du passif de location relatif aux droits d'utilisation sur les terrains et constructions et sur les autres actifs est de 41,5 millions d'euros au 31 décembre 2019. Les impacts de la norme IFRS 16 sur le compte de résultat ne sont pas de nature matérielle au 31 décembre 2019.

Le tableau ci-dessous présente les rubriques du bilan ayant fait l'objet d'ajustements par application de la norme IFRS 16.

	31 décembre 2018	Effet de l'application d'IFRS 16	1 ^{er} janvier 2019
<i>En millions d'euros</i>			
ACTIF			
Actifs d'impôts courants et différés	178,9	(0,0)	178,9
Comptes de régularisation et actifs divers	782,2	-	782,2
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	866,5	43,5	910,1
<i>dont : Valeur brut comptable</i>	<i>1.785,3</i>	<i>84,7</i>	<i>1.870,1</i>
<i>dont : Cumul des amortissements et pertes de valeur</i>	<i>(918,8)</i>	<i>(41,2)</i>	<i>(960,0)</i>
Parts dans les SME	152,8	0,2	153,1
EFFET SUR LE TOTAL DE L'ACTIF		43,8	
DETTES			
Dettes envers les établissements de crédit	12.026,0	0,0	12.026,0
Passifs d'impôts courants et différés	452,7	(0,1)	452,6
Comptes de régularisation et passifs divers	1.249,6	44,1	1.293,7
EFFET SUR LE TOTAL DES DETTES		44,0	
CAPITAUX PROPRES			
Total part du Groupe	6.706,1	(0,2)	6.705,9
Intérêts minoritaires	1.140,6	(0,0)	1.140,6
EFFET SUR LE TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		(0,2)	
EFFET SUR LE TOTAL DU PASSIF		43,8	

3. Notes relatives au compte de résultat

3.a Marge d'intérêts

Le Groupe présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres.

Ces rubriques incluent également la rémunération des instruments financiers non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas une comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres, ainsi que celle des instruments financiers que le Groupe a désignés

comme évaluables en valeur de marché par résultat. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2019			Exercice 2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	1.424,2	(322,1)	1.102,1	1.328,2	(292,4)	1.035,8
Comptes et prêts / emprunts	560,1	(238,6)	321,5	515,2	(216,4)	298,8
Opérations de pensions	1,1	(1,5)	(0,4)	1,1	(4,4)	(3,3)
Opérations de location-financement	833,4	(69,6)	763,8	769,8	(59,9)	709,9
Titres de dette	29,6	-	29,6	42,2	-	42,2
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	-	(12,4)	(12,4)	-	(11,8)	(11,8)
Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	18,6	-	18,6	17,4	-	17,4
Titres de dette	18,6	-	18,6	17,4	-	17,4
Instruments financiers en valeur de marché par résultat (hors portefeuille de transaction)	10,0	(0,1)	9,9	9,2	(0,5)	8,7
Instruments de couverture de résultats futurs	19,6	(1,1)	18,5	17,0	(2,6)	14,4
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	33,6	(5,1)	28,5	34,3	(4,2)	30,1
Passif de location	-	(0,4)	(0,4)	-	-	-
TOTAL	1.505,9	(328,9)	1.177,0	1.406,2	(299,7)	1.106,5

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 5,0 millions d'euros pour l'exercice 2019 contre 5,7 millions d'euros pour l'exercice 2018.

3.b Commissions

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2019			Exercice 2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de crédits clientèle	35,3	(7,1)	28,2	32,2	(7,0)	25,2
Moyens de paiement et tenue de comptes	52,0	(14,1)	37,9	50,9	(14,1)	36,8
Titres, fond d'investissement & OPCVM	59,5	-	59,5	54,4	(0,1)	54,3
Commissions sur titres et dérivés	34,2	(6,5)	27,7	31,7	(4,5)	27,2
Activité d'assurance	25,2	-	25,2	25,6	-	25,6
Autres commissions	29,4	(29,2)	0,2	27,1	(33,3)	(6,2)
TOTAL	235,6	(56,9)	178,7	221,9	(59,0)	162,9

3.c Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme étant évalués en valeur de marché par résultat, aux titres de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour lesquels l'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue, ainsi qu'aux instruments de dette dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs

au principal et d'intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ou de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs.

Ces éléments de résultat comprennent les dividendes sur ces instruments et excluent les revenus et charges d'intérêts des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option et des instruments dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ou de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs, qui sont présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a).

En millions d'euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Instruments financiers du portefeuille de transaction	60,3	56,8
Instruments financiers de taux et de crédit	1,8	(1,2)
Instruments financiers de capital	3,9	7,8
Instruments financiers de change	58,1	54,0
Prêts et opérations de pension	(3,5)	(3,7)
Instruments évalués en juste valeur sur option	1,0	3,5
Autres instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat	(1,4)	(30,1)
Instruments de dette	3,2	(12,8)
Instruments de capitaux propres	(4,6)	(17,2)
Incidence de la comptabilité de couverture	0,2	(0,1)
Instruments financiers de couverture de juste valeur	30,5	21,4
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de juste valeur	(30,3)	(21,5)
TOTAL	60,1	30,1

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2019 et 2018, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

Les facteurs potentiels d'inefficacité sont les différences entre les instruments de couverture et les instruments couverts, notamment du fait de divergences dans les caractéristiques des instruments, telles que la fréquence et la date de révision des index de taux, la fréquence des paiements et les courbes d'actualisation utilisées, ou lorsque les instruments dérivés ont une valeur de marché non nulle à la date de documentation de la relation de couverture. Les ajustements de valeur pour risque de contrepartie s'appliquant aux instruments de couverture sont également sources d'inefficacité.

3.d Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres et sur instruments financiers évalués au coût amorti

En millions d'euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Plus ou moins-values sur instruments de dette en valeur de marché par capitaux propres	4,2	8,1
Titres de dette ¹⁾	4,2	8,1
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres en valeur de marché par capitaux propres	9,0	54,1
Produits de dividendes	9,0	54,1
TOTAL	13,1	62,2

Les résultats latents sur titres de dette, précédemment portés dans la rubrique « Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres pouvant être reclassés en résultat » et inscrits en

résultat, représentent un gain net de 4,2 millions d'euros pour l'exercice 2019 contre 8,1 millions d'euros pour l'exercice 2018.

¹⁾ Les produits d'intérêt relatifs aux titres de dette sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 3.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 3.g).

3.e Produits et charges des autres activités

En millions d'euros	Exercice 2019			Exercice 2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits et charges des immeubles de placement	35,9	(10,9)	25,0	34,5	(10,6)	23,9
Produits et charges des immobilisations en location simple	152,0	(116,9)	35,1	143,4	(107,8)	35,6
Autres produits et charges	588,0	(562,0)	26,0	479,8	(454,0)	25,8
TOTAL	775,9	(689,8)	86,1	657,7	(572,4)	85,3

Les autres produits et charges comprennent essentiellement les achats et ventes de biens et de services liés à des opérations de location-financement.

3.f Autres charges générales d'exploitation

En millions d'euros	Exercice 2019	Exercice 2018 *
Taxes et contributions ¹⁾	(33,0)	(34,8)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(220,2)	(224,5)
TOTAL	(253,2)	(259,3)

* Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 et afin d'assurer la comparabilité avec les chiffres de l'exercice 2019, les charges liées aux leasing de véhicules destinés aux employés de 2018 ont été reclassées de « Autres charges générales d'exploitation » vers « Frais de personnel » pour un montant de 5,1 millions d'euros.

3.g Coût du risque

Le modèle général d'évaluation des dépréciations décrit dans la note 1.e.5 utilisé par le Groupe s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (i.e. perte attendue à maturité).

Ces deux étapes doivent s'appuyer sur des informations prospectives.

Augmentation significative du risque de crédit

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Le système de notation interne est décrit dans le document Pilier 3 à la section « Risque de crédit et de contrepartie ».

Facilités accordées aux grandes entreprises (incluant PME Corporate), institutions financières, états souverains et obligations

L'indicateur utilisé pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est la note interne de crédit de la contrepartie.

La détérioration de la qualité de crédit est considérée comme significative et la facilité (ou l'obligation) classée en strate 2 si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 3 crans (par exemple, un passage de la note 4- à la note 5-).

La mesure de simplification « risque de crédit faible » autorisée par IFRS 9 (i.e. selon laquelle les obligations avec une notation interne « investment grade » en date de clôture sont considérées comme étant en strate 1, et celles avec une notation interne « non-investment grade » en date de clôture sont considérées comme étant en strate 2) est utilisée uniquement pour les titres de dette pour lesquels aucune note interne n'est disponible en date de comptabilisation initiale.

¹⁾ Les contributions au fonds de résolution européen, y compris contributions exceptionnelles, s'élèvent à -17,3 millions d'euros pour l'exercice 2019 contre -19,1 millions d'euros pour l'exercice 2018.

Facilités accordées aux PME et clientèle de détail

Pour les expositions relatives aux PME, l'indicateur utilisé pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est également la note interne de crédit de la contrepartie. Du fait d'une volatilité plus importante dans l'échelle de notation interne utilisée, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 6 crans.

Pour la clientèle de détail, deux autres indicateurs d'augmentation du risque de crédit peuvent être utilisés.

- **Probabilité de défaut (PD)** : l'évolution de la probabilité défaut à 1 an est considérée comme une approximation raisonnable de l'évolution de la probabilité de défaut à maturité. La détérioration du risque de crédit est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2, si le ratio (PD à 1 an en date de clôture / PD à l'origination) est supérieur à 4.

En outre, pour l'ensemble des portefeuilles :

- La facilité est présumée être en strate 1 quand sa note interne est inférieure ou égale à 4- (ou sa PD à 1 an est inférieure ou égale à 0,25%) en date de clôture, car les changements de probabilité de défaut liés à des dégradations de notation dans cette zone sont faibles, et donc considérés comme non « significatifs ».
- Quand la note interne est supérieure ou égale à 9+ (ou quand la PD à 1 an est supérieure à 10%) en date de clôture, compte tenu des pratiques du Groupe en matière d'émission de crédits, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée).

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale, et l'actif classé en strate 2, en cas de retard de paiement de plus de 30 jours.

Informations prospectives

Le Groupe prend en compte des informations prospectives à la fois dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit et dans la mesure des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss – « ECL »).

S'agissant de la détermination de l'augmentation significative du risque de crédit, au-delà des règles basées sur la comparaison des paramètres de risque entre la date de comptabilisation initiale et la date de reporting, celle-ci est complétée par la prise en compte d'informations prospectives comme des paramètres macro-économiques sectoriels ou géographiques, susceptibles d'augmenter le risque de crédit de certaines expositions. Ces informations peuvent amener à resserrer les critères de passage en strate 2, et ainsi augmenter le montant de pertes de crédit attendues pour des expositions considérées comme particulièrement vulnérables au regard de ces paramètres prospectifs.

S'agissant de la mesure des pertes de crédit attendues, le Groupe a fait le choix de retenir 3 scénarios macro-économiques, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles :

- un scénario central, en ligne avec le scénario utilisé dans le cadre du processus budgétaire,
- un scénario adverse, correspondant au scénario utilisé trimestriellement dans le cadre des exercices de « stress-test » réalisés par le Groupe,
- un scénario favorable, permettant de prendre en compte des situations où les performances économiques sont meilleures que prévues.

Le lien entre les scénarios macro-économiques et la mesure de l'ECL est principalement établi par le biais de la modélisation de matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque). Les probabilités de défaut ainsi déterminées par les scénarios macro-économiques permettent de mesurer les pertes attendues pour chaque scénario.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est défini comme suit :

- 50 % pour le scénario central,
- le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique. Dans l'approche retenue, le scénario adverse a un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie.

Par ailleurs, lorsque cela s'avère pertinent, la mesure des dépréciations peut prendre en compte des scénarios de vente des actifs.

Description des scénarios macro-économiques

Les trois scénarios macro-économiques sont définis avec un horizon de projection à 3 ans. Ils correspondent à :

- un scénario central, qui décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection. Ce scénario est mis à jour à une fréquence trimestrielle. Il est défini par la cellule de Recherche Economique du Groupe, en collaboration avec divers experts du Groupe. Les projections sont déclinées pour chaque marché significatif du Groupe, au travers des principales variables macro-économiques (le PIB et ses composantes, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt, les taux de change, le prix du pétrole, les prix du marché immobilier etc.) qui sont déterminantes dans la modélisation des paramètres de risque utilisés dans le cadre du processus de stress-test ;
- un scénario adverse, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario de base, et dont il résulte une situation économique beaucoup plus défavorable que dans le scénario de référence. Le point de départ est

l'application d'un choc sur le PIB. Ce choc sur le PIB est appliqué avec une ampleur variable, mais de manière simultanée aux différentes économies, dans la mesure où la crise considérée est une crise globale. Les hypothèses retenues sont généralement cohérentes avec celles proposées par les régulateurs. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt) sont définies sur la base de relations économétriques établies, et de jugement d'expert ;

- un scénario favorable, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques ayant un effet positif sur l'économie, et dont il résulte une situation économique bien plus favorable. Afin de parvenir à une estimation non biaisée des dépréciations, le scénario favorable est défini tel que la probabilité d'occurrence du choc appliqué sur le PIB (en moyenne, sur un cycle) est égale à la probabilité d'occurrence du choc correspondant dans le scénario adverse. L'ampleur des chocs appliqués correspond généralement à 80%-95% de l'ampleur des chocs en adverse. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt) sont définies de la même manière que dans le scénario adverse.

Coût du risque de la période

Coût du risque de la période

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Dotations nettes aux dépréciations	(93,8)	(50,9)
Récupérations sur créances amorties	8,5	4,6
Pertes sur créances irrécouvrables	(16,0)	(14,1)
TOTAL	(101,3)	(60,4)

Un nouveau modèle de risque sera déployé au cours du 1er semestre 2020 au niveau des activités bancaires. En effet, au cours de l'année 2019, la Banque a obtenu l'accord de la Banque Centrale Européenne quant à la revue de son modèle de risque pour sa clientèle de

détail. Selon les simulations pro-forma effectuées, à paramètres et périmètre constants, le coût du risque devrait, pour cette population, augmenter de 5 points de base.

Coût du risque de la période par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	Exercice 2019	Exercice 2018
Actifs au coût amorti	(99,7)	(66,6)
<i>dont : Prêts et créances</i>	(99,7)	(68,0)
<i>dont : Titres de dette</i>	0,0	1,4
Autres actifs	(1,1)	0,5
Engagements de financement, de garantie et divers	(0,5)	5,7
TOTAL	(101,3)	(60,4)
Coût du risque sur encours sains	(14,3)	4,4
<i>dont : Strate 1</i>	(11,3)	(9,8)
<i>dont : Strate 2</i>	(3,0)	14,2
Coût du risque sur encours dépréciés- strate 3	(86,9)	(64,9)
TOTAL	(101,3)	(60,4)

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

Variation au cours de la période des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

	31 décembre 2018	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de parités monétaires et divers	31 décembre 2019
En millions d'euros					
DÉPRÉCIATION DES ACTIFS					
Actifs financiers au coût amorti	642,1	92,5	(59,3)	(3,0)	672,3
<i>dont : Prêts et créances</i>	642,1	92,5	(59,3)	(3,0)	672,3
<i>dont : Titres de dette</i>	0,0	0,0	-	-	0,0
Autres actifs	2,8	0,8	-	0,1	3,7
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS FINANCIERS	644,9	93,3	(59,3)	(2,9)	676,0
<i>dont : Strate 1</i>	78,6	9,6	-	(0,1)	88,1
<i>dont : Strate 2</i>	89,9	2,3	(3,6)	0,3	88,8
<i>dont : Strate 3</i>	476,5	81,4	(55,7)	(3,1)	499,1
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	15,8	1,2	-	(0,0)	17,0
Autres dépréciations	1,1	(0,7)	-	(0,3)	0,1
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES AU TITRE DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT	16,9	0,5	-	(0,3)	17,1
<i>dont : Strate 1</i>	8,2	1,7	-	(0,0)	9,9
<i>dont : Strate 2</i>	2,4	0,8	-	(0,0)	3,2
<i>dont : Strate 3</i>	6,3	(2,0)	-	(0,3)	4,1
TOTAL	661,8	93,8	(59,3)	(3,2)	693,1

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période

<i>En millions d'euros</i>	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	TOTAL
Au 31 décembre 2018	78,6	89,9	473,7	642,2
Dotations nettes aux dépréciations	9,6	2,3	80,6	92,5
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	37,5	29,0	0,0	66,6
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ¹⁾	(8,1)	(13,2)	(20,7)	(42,0)
Transfert vers Strate 2	(3,2)	37,7	(3,4)	31,2
Transfert vers Strate 3	(0,9)	(4,3)	78,5	73,3
Transfert vers Strate 1	2,3	(30,7)	(2,6)	(31,0)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ²⁾	(18,1)	(16,3)	28,7	(5,7)
Utilisation de dépréciations	-	(3,6)	(55,7)	(59,3)
Variation de périmètre, des parités monétaires et divers	(0,1)	0,3	(3,1)	(2,9)
Au 31 décembre 2019	88,1	88,8	495,4	672,3

Variations des dépréciations sur actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres

Aucun mouvement significatif n'a eu lieu sur la période sur les dépréciations sur actifs comptabilisés en valeur de marché par capitaux propres.

Variations des provisions pour engagements hors-bilan sur la période

<i>En millions d'euros</i>	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	TOTAL
Au 31 décembre 2018	8,2	2,4	5,2	15,8
Dotations nettes aux dépréciations	1,7	0,8	(1,3)	1,2
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	3,8	0,6	-	4,5
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ¹⁾	(1,9)	(0,8)	(0,0)	(2,7)
Transfert vers Strate 2	(0,2)	1,6	-	1,4
Transfert vers Strate 3	(0,0)	-	0,0	0,0
Transfert vers Strate 1	0,3	(0,6)	(0,0)	(0,3)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ²⁾	(0,4)	(0,0)	(1,3)	(1,7)
Utilisation de dépréciations	-	-	-	-
Variation de périmètre, des parités monétaires et divers	(0,0)	(0,0)	0,0	(0,0)
Au 31 décembre 2019	9,9	3,2	3,9	17,0

Le Groupe n'a pas de crédit déprécié dès l'acquisition (POCI – Purchased and originated credit-impaired).

¹⁾ Y compris cessions.

²⁾ Y compris amortissements. Il n'y a pas d'impact lié à la mise en place de nouveaux modèles de risque.

3.h Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Ce résultat net est composé de la contribution des activités de leasing pour -0,6 million d'euros (-7,1 millions d'euros en 2018) et de Cardif Lux Vie pour 14,9 millions d'euros (8,0 millions d'euros en 2018).

3.i Gains nets sur actifs immobilisés

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Gains ou pertes nets sur cessions de participations	0,2	0,5
Gains ou pertes nets sur cessions d'immobilisations	(0,1)	0,1
TOTAL	0,1	0,6

3.j Impôt sur les bénéfices

	Exercice 2019		Exercice 2018	
	En millions d'euros	Taux d'impôt	En millions d'euros	Taux d'impôt
Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés au Luxembourg				
Charge d'impôt théorique sur le résultat avant impôt¹⁾	(157,0)	25,3 %	(164,1)	26,3 %
Effet lié aux intérêts et dividendes exonérés d'impôt	9,0	-1,5 %	26,5	-4,3 %
Effet lié aux résultats sur placements exonérés d'impôt	3,6	-0,6 %	2,7	-0,4 %
Effet lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	(10,5)	1,7 %	28,4	-4,6 %
Effet de l'ajustement de taux d'imposition sur les différences temporelles	11,1	-1,8 %	16,0	-2,6 %
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(11,0)	1,8 %	(8,6)	1,4 %
Autres effets	7,2	-1,2 %	(25,3)	4,1 %
Charge d'impôt sur les bénéfices	(147,5)	23,7 %	(124,5)	20,0 %
dont :				
Charge des impôts courants de l'exercice	(146,3)		(200,9)	
Produit (charge) net des impôts différés de l'exercice (note 5.i)	(1,2)		76,4	

¹⁾ Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition.

4. Informations sectorielles

Le Groupe est un prestataire international de services financiers. Il propose des produits et des services et mène ses activités principalement au Grand-Duché de Luxembourg et dans la Grande Région.

BGL BNP Paribas détient également une participation majoritaire dans les activités de leasing de BNP Paribas.

L'information sectorielle du Groupe met en évidence la contribution économique complète de ses pôles d'activité, l'objectif étant de répartir l'intégralité des postes du bilan et du compte de résultat aux pôles d'activité dont la Direction supporte l'entière responsabilité.

Le Groupe est organisé autour de quatre pôles d'activité opérationnels :

- **Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL)** : ce pôle rassemble le réseau des agences, les activités de banque privée au Luxembourg, ainsi que les activités des entreprises au Luxembourg et dans la Grande Région. BDEL propose ses services financiers aux particuliers et aux professionnels tant à travers ses réseaux de distribution physique qu'à travers des accès digitaux à distance. L'activité de financement associée de BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A. est également comprise dans ce périmètre.
- **Leasing International** : ce pôle inclut les activités de leasing du groupe BNP Paribas détenues par la holding luxembourgeoise BNP Paribas Leasing Solutions S.A.. Il s'agit essentiellement de services de leasing financier à l'international. BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux – ventes directes, prescriptions, partenariats et réseaux bancaires –, une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs.
- **Corporate and Institutional Banking (CIB)** : ce pôle propose aux clients de la Banque, essentiellement entreprises et institutionnels, des produits et services liés aux marchés de capitaux et de financement à Luxembourg.
- **International Financial Services (IFS)** : ce pôle rassemble Wealth Management qui propose ses services de gestion de patrimoine à une clientèle privée internationale, ainsi que Cardif Lux Vie S.A. qui propose principalement tant des produits

d'épargne-pension et d'assurance-vie que des produits de protection et d'assurance de groupe.

Les Autres activités comprennent les résultats issus du placement des fonds propres, ainsi que des éléments liés aux fonctions de support et non affectables à des secteurs d'activité, ainsi que les activités de certaines participations stratégiques. Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des pôles d'activité opérationnels, les coûts liés aux grands programmes réglementaires, ainsi que les contributions au Fonds de Résolution Unique se trouvent dans ce segment.

L'information sectorielle est établie conformément aux principes comptables utilisés pour les comptes consolidés du groupe BNP Paribas et par application des règles de répartition adaptées.

Les transactions intersectorielles se font à des conditions normales de marché.

Règles de répartition

L'information sectorielle applique des règles de répartition bilantaire, une balance carrée par secteur, un système de prix de transferts et des méthodes d'affectation et d'allocation de frais généraux.

La répartition bilantaire et la méthode de la balance carrée visent à communiquer l'information sectorielle reflétant le modèle opérationnel.

Dans le modèle opérationnel, les pôles d'activité n'exercent pas d'activités de trésorerie pour supporter le risque de taux d'intérêt et le risque de change par le financement de leurs propres actifs par leurs propres passifs, ou en accédant directement aux marchés financiers. Ceci est reflété dans le système de prix de transferts, qui transfère le risque de taux et de change des pôles d'activité vers les départements qui jouent le rôle de banquiers centraux au sein de la banque en gérant l'ensemble des actifs et passifs.

Les départements de support (fonctions de support, fonctions de contrôle, opérations et informatique) fournissent des services aux métiers et activités. Ces services comprennent essentiellement la gestion du personnel, les technologies de l'information, les services de paiements, le règlement de transactions

sur titres, le Know Your Customer, les contrôles (Conformité, Inspection Générale, Risque), le suivi financier. Les produits et charges de ces départements sont attribués aux pôles via un système d'allocation basé sur des règles de « Rebilling Agreements » qui reflètent la consommation économique des produits et services fournis. Ils prévoient que les charges et

produits soient totalement alloués aux activités commerciales du Groupe sur base de l'utilisation effective.

La répartition par pôle d'activité des entités du Groupe s'appuie sur le pôle de rattachement des entités à l'exception de BGL BNP Paribas S.A. qui fait l'objet d'une décomposition spécifique.

Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros	Exercice 2019					
	BDEL	Leasing International	Corporate & Institutional Banking	International Financial Services	Autres	Total
Produit net bancaire	357,0	843,6	21,9	146,5	146,0	1.515,1
Charges générales d'exploitation	(257,5)	(404,8)	(7,4)	(113,2)	(9,5)	(792,4)
Coût du risque	(8,3)	(95,8)	-	2,8	0,0	(101,3)
Résultat d'exploitation	91,2	343,0	14,5	36,1	136,5	621,4
Éléments hors exploitation	0,2	0,2	-	14,9	(0,0)	15,3
Résultat avant impôt	91,5	343,2	14,5	51,0	136,5	636,7

En millions d'euros	Exercice 2018					
	BDEL	Leasing International	Corporate & Institutional Banking	International Financial Services	Autres	Total
Produit net bancaire	332,9	779,5	29,1	124,4	181,1	1.447,0
Charges générales d'exploitation	(241,0)	(383,9)	(8,9)	(121,4)	(8,7)	(763,9)
Coût du risque	5,9	(68,4)	0,6	0,4	1,1	(60,4)
Résultat d'exploitation	97,8	327,2	20,8	3,4	173,5	622,7
Éléments hors exploitation	0,4	(6,8)	0,0	8,0	0,0	1,7
Résultat avant impôt	98,2	320,4	20,8	11,5	173,5	624,3

Actifs et passifs par pôle d'activité

En millions d'euros	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
BDEL	11.332,8	24.910,8	10.359,8	22.855,5
Leasing International	23.770,3	21.686,0	22.859,1	20.854,0
Corporate & Institutional Banking	135,6	681,7	564,3	825,7
International Financial Services	2.476,8	8.638,9	2.053,6	8.438,0
Autres	18.863,1	661,2	18.760,4	1.623,9
TOTAL GROUPE	56.578,5	56.578,5	54.597,2	54.597,2

5. Notes relatives au bilan

5.a Instruments financiers en valeur de marché par résultat

Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat hors instruments financiers dérivés

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché par résultat hors dérivés sont majoritairement constitués d'émissions pour compte propre faites pour satisfaire la demande des clients, d'opérations négociées à des fins de transaction, et d'instruments que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier d'instruments de couverture, ainsi que d'instruments non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas la comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

	31 décembre 2019			
	Portefeuille de transactions	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total
<i>En millions d'euros</i>				
Portefeuille de titres	1,8	-	622,9	624,7
<i>Titres de dette</i>	-	-	583,8	583,8
<i>Instruments de capitaux propres</i>	1,8	-	39,1	40,9
Prêts et opérations de pension	95,8	-	55,3	151,1
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	97,6	-	678,2	775,8
Dépôts et opérations de pension	113,9	-	-	113,9
Dettes représentées par un titre (note 5.h)	-	114,0	-	114,0
<i>dont : Dettes subordonnées</i>	-	86,9	-	86,9
<i>dont : Dettes non subordonnées</i>	-	27,1	-	27,1
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	113,9	114,0	-	227,9

	31 décembre 2018			
	Portefeuille de transactions	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total
<i>En millions d'euros</i>				
Portefeuille de titres	355,1	-	614,1	969,2
<i>Titres de dette</i>	-	-	563,3	563,3
<i>Instruments de capitaux propres</i>	355,1	-	50,7	405,8
Prêts et opérations de pension	59,2	-	54,0	113,1
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	414,3	-	668,0	1.082,3
Dépôts et opérations de pension	102,5	-	-	102,5
Dettes représentées par un titre (note 5.h)	-	131,7	-	131,7
<i>dont : Dettes subordonnées</i>	-	83,6	-	83,6
<i>dont : Dettes non subordonnées</i>	-	48,1	-	48,1
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	102,5	131,7	-	234,2

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 5.d.

Passifs financiers évalués en juste valeur de marché sur option

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises évaluées sur option en valeur de marché par résultat s'établit à 109,5 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 129,9 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'instruments d'actif ou de passif qui ne sont pas qualifiables en tant qu'instruments de couverture.

Quelques instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations initiées par les activités de gestion de positions. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage.

Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat sont des actifs financiers non détenus à des fins de transaction :

- instruments de dette qui ne remplissent pas les critères prévus par la norme IFRS 9 pour être classés dans les catégories d'instruments en « valeur de marché par capitaux propres » ou au « coût amorti » :
 - leur modèle de gestion n'est pas « de collecter les flux de trésorerie contractuels » ou « de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les instruments » ; et/ou
 - leurs flux de trésorerie ne représentent pas seulement le remboursement du principal et des intérêts sur le principal.
- instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi de classer en « valeur de marché par capitaux propres ».

La juste valeur positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative
<i>En millions d'euros</i>				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	36,4	29,7	30,7	23,1
Instruments dérivés de cours de change	21,1	11,1	19,3	13,2
Instruments dérivés sur actions	96,8	2,7	141,4	20,8
Instruments financiers dérivés	154,3	43,6	191,4	57,2

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une

indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Négociés sur un marché organisé	Gré à gré	Total	Négociés sur un marché organisé	Gré à gré	Total
<i>En millions d'euros</i>						
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	10.702,6	10.702,6	-	6.653,3	6.653,3
Instruments dérivés de cours de change	-	5.729,6	5.729,6	-	4.816,8	4.816,8
Instruments dérivés sur actions	29,5	541,7	571,2	344,1	556,1	900,2
Instruments financiers dérivés	29,5	16.974,0	17.003,5	344,1	12.026,2	12.370,3

5.b Instruments financiers dérivés de couverture

Le tableau suivant présente les montants notionnels et les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
<i>En millions d'euros</i>						
Couverture de valeur	5.866,9	129,6	42,3	4.005,0	73,2	7,4
Instruments dérivés de taux d'intérêt	5.866,9	129,6	42,3	4.005,0	73,2	7,4
Couverture de flux de trésorerie	2.639,0	57,7	3,5	1.850,0	42,7	1,0
Instruments dérivés de taux d'intérêt	2.639,0	57,7	3,5	1.850,0	42,7	1,0
Dérivés utilisés en couverture	8.505,9	187,3	45,8	5.855,0	115,9	8,5

Le tableau suivant présente le détail des relations de couverture de valeur d'instruments identifiés et le détail des portefeuilles d'instruments financiers dont la couverture se poursuit au 31 décembre 2019 :

	Instruments de couverture			
	Montants notionnels des instruments de couverture	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Variations de valeur de l'instrument de couverture utilisées pour le calcul de l'inefficacité de couverture de la période
<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2018</i>				
Couverture de valeur d'instruments identifiés	680,8	-	28,9	(14,4)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	680,8	-	28,9	(14,4)
Titres de dette	680,8	-	28,9	(14,4)
Couverture des portefeuilles couverts en taux	5.186,1	129,6	13,4	101,0
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	5.186,1	129,6	13,4	101,0
Dépôts	5.186,1	129,6	13,4	101,0
TOTAL COUVERTURE DE VALEUR	5.866,8	129,6	42,3	86,6

	Instruments couverts				
	Valeur nette comptable de l'instrument couvert - actif	Valeur nette comptable de l'instrument couvert - passif	Montant accumulé de la réévaluation des instruments couverts - actif	Montant accumulé de la réévaluation des instruments couverts - passif	Variations de valeur des instruments couverts utilisées pour le calcul de l'inefficacité de la couverture
<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2018</i>					
Couverture de valeur d'instruments identifiés	698,1	-	14,4	-	14,4
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	698,1	-	14,4	-	14,4
Titres de dette	698,1	-	14,4	-	14,4
Couverture des portefeuilles couverts en taux	-	40,5	-	100,9	(100,9)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	-	5.280,3	-	100,9	(100,9)
Dépôts	-	5.280,3	-	100,9	(100,9)
TOTAL COUVERTURE DE VALEUR	698,1	5.280,3	14,4	100,9	(86,6)

En ce qui concerne les dérivés en couverture de résultats futurs, le montant notionnel s'élève à 2.639 millions d'euros au 31 décembre 2019. Les variations de valeur cumulées comptabilisées directement en capitaux propres s'élèvent à 49,7 millions d'euros. L'inefficacité liées aux couvertures de résultats futurs enregistrée dans le compte de résultat est négligeable au titre de l'exercice 2019.

Le tableau suivant présente la ventilation des montants notionnels des instruments dérivés à usage de couverture par date d'échéance :

	Date d'échéance		
	Inférieur à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2019</i>			
Couverture de valeur	410,0	3.182,4	2.274,5
Instruments dérivés de taux	410,0	3.182,4	2.274,5
Couverture des résultats futurs	310,0	1.529,0	800,0
Instruments dérivés de taux	310,0	1.529,0	800,0

5.c Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Valeur de marché	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
<i>En millions d'euros</i>				
Titres de dette	1.519,9	18,1	1.165,9	32,3
Etats	477,2	16,4	414,7	29,3
Autres administrations publiques	587,0	4,7	473,9	6,3
Etablissements de crédits	454,1	(2,9)	274,6	(3,3)
Autres	1,6	(0,0)	2,8	(0,0)
Titres de capitaux propres	309,5	34,2	315,6	14,2
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES	1.829,4	52,3	1.481,5	46,5

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires pour l'exercice de certaines activités. Ces investissements sont destinés à être conservés à moyen / long terme sans objectif initial de spéculation.

5.d Mesure de la valeur de marché des instruments financiers

Dispositif de valorisation

Le Groupe a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une évaluation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions du Groupe et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant du marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements additionnels de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de

sortie sur le marché principal. Lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral.

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

Ajustements additionnels de valorisation

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par le Groupe pour déterminer les justes valeurs sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

Le Groupe considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment ou CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que le Groupe ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, le caractère observable de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers ;
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché ;
- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BGL BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option

et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions obligataires appropriées réalisées par le Groupe sur le marché.

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est diminuée de 3,6 millions d'euros au 31 décembre 2019, à comparer à une diminution de valeur de 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2018, soit une variation de 3,9 millions d'euros constatée directement en capitaux propres ne pouvant pas être reclassés en résultat.

Ajustement du coût de financement (Funding Valuation Adjustment ou FVA) : dans le cadre des dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, cette technique de valorisation contient un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire dans l'hypothèse où la Banque refinancerait l'instrument sur le marché.

La variation de la juste valeur en coût de financement des instruments dérivés est non significative au 31 décembre 2019.

Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie pour les actifs et passifs évalués à la valeur de marché

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.e.9), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral ;
- pour les instruments dérivés, les justes valeurs sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

En millions d'euros	31 décembre 2019											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	1,8	-	-	1,8	4,1	484,0	134,8	622,9	1.641,6	1,6	186,2	1.829,4
États	-	-	-	-	-	244,5	-	244,5	477,2	-	-	477,2
Valeurs mobilières adossées à des actifs	-	-	-	-	-	28,2	-	28,2	-	-	-	-
Autres titres de dettes	-	-	-	-	-	210,1	101,0	311,2	1.041,1	1,6	-	1.042,7
Actions et autres titres de capitaux propres	1,8	-	-	1,8	4,1	1,2	33,8	39,1	123,3	-	186,2	309,5
Prêts et opérations de pension	-	29,3	66,5	95,8	-	-	55,3	55,3	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-	55,3	55,3	-	-	-	-
Opérations de pension	-	29,3	66,5	95,8	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en valeur de marché	1,8	29,3	66,5	97,6	4,1	484,0	190,1	678,2	1.641,6	1,6	186,2	1.829,4
Dépôts et opérations de pension	-	113,9	-	113,9	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de pension	-	113,9	-	113,9	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre (note 5.h)	-	-	-	-	-	114,0	-	114,0	-	-	-	-
Dettes subordonnées (note 5.h)	-	-	-	-	-	86,9	-	86,9	-	-	-	-
Dettes non subordonnées (note 5.h)	-	-	-	-	-	27,1	-	27,1	-	-	-	-
Passifs financiers en valeur de marché	-	113,9	-	113,9	-	114,0	-	114,0	-	-	-	-

En millions d'euros	31 décembre 2018											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	355,1	-	-	355,1	12,2	524,0	77,9	614,1	1.278,4	2,8	200,3	1.481,5
États	-	-	-	-	-	246,0	-	246,0	414,7	-	-	414,7
Valeurs mobilières adossées à des actifs	-	-	-	-	-	42,7	-	42,7	-	-	-	-
Autres titres de dettes	-	-	-	-	-	211,6	63,0	274,7	748,4	2,8	-	751,3
Actions et autres titres de capitaux propres	355,1	-	-	355,1	12,2	23,7	14,9	50,8	115,3	-	200,3	315,6
Prêts et opérations de pension	-	26,4	32,8	59,2	-	-	54,0	54,0	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-	54,0	54,0	-	-	-	-
Opérations de pension	-	26,4	32,8	59,2	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en valeur de marché	355,1	26,4	32,8	414,3	12,2	524,0	131,9	668,1	1.278,4	2,8	200,3	1.481,5
Dépôts et opérations de pension	-	102,5	-	102,5	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de pension	-	102,5	-	102,5	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre (note 5.h)	-	-	-	-	-	131,7	-	131,7	-	-	-	-
Dettes subordonnées (note 5.h)	-	-	-	-	-	83,6	-	83,6	-	-	-	-
Dettes non subordonnées (note 5.h)	-	-	-	-	-	48,1	-	48,1	-	-	-	-
Passifs financiers en valeur de marché	-	102,5	-	102,5	-	131,7	-	131,7	-	-	-	-

En millions d'euros	31 décembre 2019				31 décembre 2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
JUSTE VALEUR POSITIVE								
Instruments dérivés de cours de change	-	21,1	-	21,1	-	19,3	-	19,3
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	36,4	-	36,4	-	30,7	-	30,7
Instruments dérivés sur actions	-	96,8	-	96,2	-	141,4	-	141,4
Juste valeur positive des instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	-	154,3	-	154,3	-	191,4	-	191,4
Juste valeur positive des instruments financiers dérivés de couverture	-	187,3	-	187,3	-	115,9	-	115,9
JUSTE VALEUR NÉGATIVE								
Instruments dérivés de cours de change	-	11,1	-	11,1	-	13,2	-	13,2
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	29,7	-	29,7	-	23,1	-	23,1
Instruments dérivés sur actions	-	2,7	-	2,7	-	20,8	-	20,8
Juste valeur négative des instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	-	43,6	-	43,6	-	57,2	-	57,2
Juste valeur négative des instruments financiers dérivés de couverture	-	45,8	-	45,8	-	8,5	-	8,5

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

Au cours de l'exercice 2019, aucun transfert entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'a été constaté.

Description des principaux instruments au sein de chaque niveau de la hiérarchie

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la juste valeur des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (exemple : futures) et les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'État, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts étudiants (ABS (Asset Backed Securities) Student Loans), de structures ABS/MBS (Mortgage Backed Securities) n'utilisant pas une méthodologie de modélisation des flux de trésorerie, de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de

marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que les cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation.

Les opérations de pension sont classées principalement en Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent.

Les dettes émises évaluées en juste valeur sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread de crédit propre est un paramètre observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- Les instruments simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- Les instruments dérivés structurés, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- La juste valeur est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- La juste valeur est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;

- La juste valeur est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus complexe ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements additionnels de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 comprennent principalement les parts de fonds et les actions non cotées.

Les parts de fonds correspondent aux fonds immobiliers pour lesquels l'évaluation des investissements sous-jacents n'est pas fréquente, ainsi qu'aux fonds alternatifs (hedge funds) pour lesquels la mise à disposition de l'actif net réévalué n'est pas fréquente.

Les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

Opérations de pensions principalement à long terme sur les obligations les instruments financiers de capitaux propres : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme.

Les dettes émises évaluées en juste valeur sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread de crédit propre est un paramètre observable.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés simples sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition sort de la zone d'observation des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments

ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit.

Les instruments dérivés structurés classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt.

Tableau de variation des instruments financiers de Niveau 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, il n'y a pas eu de mouvement entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019.

Actifs financiers

	Actifs financiers			
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	TOTAL
<i>En millions d'euros</i>				
Situation au 31 décembre 2018	32,8	131,9	200,3	365,0
Achats	-	70,5	-	70,5
Ventes	-	(4,4)	-	(4,4)
Règlements	35,8	(17,5)	-	18,3
Autres	-	-	(25,3)	(25,3)
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	-	4,5	-	4,5
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	-	5,1	-	5,1
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	11,2	11,2
Situation au 31 décembre 2019	68,6	190,1	186,2	444,9

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne

relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

Sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers de niveau 3 aux changements d'hypothèses raisonnablement possibles

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date

d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, le Groupe a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
<i>En millions d'euros</i>				
Titres de dette	+/-1,0	-	+/-0,6	-
Actions et autres titres de capitaux propres	+/-0,3	+/-1,9	+/-0,1	+/-2,0
Prêts et pensions	+/-1,2	-	+/-0,3	-
Sensibilité des instruments financiers du Niveau 3	+/-2,6	+/-1,9	+/-1,1	+/-2,0

5.e Actifs financiers au coût amorti

Détail des prêts et créances par type de produit

	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 3.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 3.g)	Valeur nette comptable
<i>En millions d'euros</i>						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	15.717,2	(0,2)	15.717,1	15.559,8	(0,3)	15.559,5
Comptes à vue	978,4	(0,2)	978,2	1.471,5	(0,2)	1.471,3
Prêts ¹⁾	6.749,9	(0,0)	6.749,9	6.789,1	(0,1)	6.789,0
Opérations de pension	7.988,9	-	7.988,9	7.299,2	-	7.299,2
Prêts et créances envers la clientèle	34.635,7	(672,1)	33.963,6	32.349,2	(641,8)	31.707,4
Comptes ordinaires débiteurs	1.016,5	(77,3)	939,2	1.013,3	(74,1)	939,2
Prêts consentis à la clientèle	18.580,4	(190,2)	18.390,2	17.055,6	(192,1)	16.863,5
Opérations de location-financement	15.038,8	(404,6)	14.634,2	14.280,3	(375,6)	13.904,7
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI	50.352,9	(672,3)	49.680,7	47.909,0	(642,1)	47.266,9

¹⁾ Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales.

Détail des titres de dette

	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 3.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 3.g)	Valeur nette comptable
<i>En millions d'euros</i>						
États	382,8	(0,0)	382,8	496,5	(0,0)	496,5
Autres administrations publiques	689,4	(0,0)	689,4	763,4	(0,0)	763,4
Etablissements de crédit	63,2	(0,0)	63,2	238,1	(0,0)	238,1
Autres	12,3	(0,0)	12,3	13,7	(0,0)	13,7
TOTAL TITRES DE DETTE AU COÛT AMORTI	1.147,8	(0,0)	1.147,8	1.511,7	(0,0)	1.511,7

Détail des prêts et créances et titres de dette par strate

	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 3.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 3.g)	Valeur nette comptable
<i>En millions d'euros</i>						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	15.717,2	(0,2)	15.717,1	15.559,8	(0,3)	15.559,5
Strate 1	15.716,0	(0,0)	15.716,0	15.558,5	(0,1)	15.558,4
Strate 2	1,1	(0,0)	1,1	0,1	-	0,1
Strate 3	0,2	(0,2)	-	1,2	(0,2)	1,1
Prêts et créances envers la clientèle	34.635,7	(672,1)	33.963,6	32.349,2	(641,8)	31.707,4
Strate 1	30.839,8	(88,1)	30.751,7	28.795,3	(78,4)	28.716,8
Strate 2	2.839,8	(88,8)	2.751,0	2.649,0	(89,9)	2.559,1
Strate 3	956,1	(495,2)	460,9	904,9	(473,5)	431,4
Titres de dette	1.147,8	(0,0)	1.147,8	1.511,7	(0,0)	1.511,7
Strate 1	1.147,8	(0,0)	1.147,8	1.511,8	(0,0)	1.511,7

Détail des opérations de location-financement

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Investissement brut	16.014,1	15.009,0
À recevoir dans moins d'1 an	5.427,2	5.008,9
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	10.074,4	9.439,5
À recevoir dans plus de 5 ans	512,5	560,6
Produits financiers non acquis	(976,4)	(728,8)
Investissement net avant dépréciation	15.037,6	14.280,2
À recevoir dans moins d'1 an	4.999,7	4.707,1
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	9.584,0	9.061,8
À recevoir dans plus de 5 ans	454,0	511,2
Dépréciations	(404,6)	(375,6)
Investissement net après dépréciation	14.633,1	13.904,5

5.f Encours dépréciés (strate 3)

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours dépréciés d'actifs financiers au coût amorti et d'engagements de financement et de garantie, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces encours.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

Détail des encours dépréciés (strate 3)

	31 décembre 2019			
	Encours Strate 3			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
<i>En millions d'euros</i>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.e)	0,2	(0,2)	-	0,5
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.e)	956,1	(495,2)	460,9	385,4
Total encours au coût amorti dépréciés (strate 3)	956,3	(495,4)	460,9	385,9
Engagements de financements donnés	6,2	(0,6)	5,6	0,2
Engagements de garantie financière donnés	4,6	(3,3)	1,3	0,8
Total engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)	10,8	(3,9)	6,9	1,1
TOTAL	967,1	(499,3)	467,8	387,0

	31 décembre 2018			
	Encours Strate 3			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
<i>En millions d'euros</i>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.e)	1,2	(0,2)	1,0	-
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.e)	904,9	(473,5)	431,4	347,6
Total encours au coût amorti dépréciés (strate 3)	906,2	(473,7)	432,4	347,6
Engagements de financements donnés	14,8	(0,7)	14,1	4,2
Engagements de garantie financière donnés	6,2	(4,5)	1,7	1,3
Total engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)	21,0	(5,2)	15,8	5,5
TOTAL	927,2	(478,9)	448,2	353,2

Le tableau ci-après fournit les données relatives aux variations d'encours brutes en strate 3 :

Valeur brute	Encours strate 3
<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2019
Valeur comptable en début de période	906,2
Transfert en strate 3	396,7
Transfert en strate 1 et strate 2	(59,6)
Passage en pertes	(71,1)
Autres variations	(215,9)
Valeur comptable en fin de période	956,3

Ventilation des actifs financiers soumis à dépréciation par strate et par note interne

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des actifs financiers soumis à dépréciations pour risque de crédit, ventilées par strate de dépréciation et par note interne BGL BNP Paribas dans le périmètre prudentiel.

Les actifs financiers soumis à dépréciation sont enregistrés dans les catégories comptables suivantes :

- banques centrales (hors comptes de caisse) ;
- titres de dettes comptabilisés en valeur de marché par capitaux propres ou au coût amorti ;
- prêts et créances comptabilisés au coût amorti ;
- engagements de financement et de garantie (hors-bilan).

En millions d'euros	31 décembre 2019							
	Note interne BGL BNP Paribas ou équivalent					Valeur brute comptable	Dépréciations	Valeur nette comptable
	1 à 3	4 à 5	6 à 8	9 à 10	Défaut	Total		
Banques centrales	516,8	-	-	-	-	516,8	-	516,8
Strate 1	516,8	-	-	-	-	516,8	-	516,8
Strate 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Strate 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes en valeur de marché par capitaux propres	1.444,6	-	75,3	-	-	1.519,9	(0,0)	1.519,9
Strate 1	1.444,6	-	73,7	-	-	1.518,3	(0,0)	1.518,3
Strate 2	-	-	1,6	-	-	1,6	-	1,6
Strate 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances comptabilisés au coût amorti	18.507,4	9.866,9	20.804,0	218,4	956,3	50.353,0	(672,3)	49.680,7
Strate 1	18.507,4	9.666,7	18.382,2	-	-	46.556,3	(88,1)	46.468,2
Strate 2	-	200,2	2.421,9	218,4	-	2.840,4	(89,1)	2.751,3
Strate 3	-	-	-	-	956,3	956,3	(495,1)	461,2
Titres de dette comptabilisés au coût amorti	1.095,8	52,0	-	-	-	1.147,8	(0,0)	1.147,8
Strate 1	1.095,8	52,0	-	-	-	1.147,8	(0,0)	1.147,8
Strate 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Strate 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement et de garantie	1.644,7	2.166,2	2.946,3	11,9	10,8	6.779,9	(17,0)	6.762,9
Strate 1	1.644,7	2.146,1	2.760,0	-	-	6.550,8	(9,9)	6.540,9
Strate 2	-	19,6	186,4	11,9	-	218,3	(3,2)	215,1
Strate 3	-	-	-	-	10,8	10,8	(3,9)	6,9
TOTAL	23.209,2	12.085,1	23.825,7	230,2	967,1	60.317,4	(689,3)	59.628,1

5.g Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers la clientèle et les établissements de crédit

En millions d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dettes envers les établissements de crédit	12.058,0	12.026,0
Comptes à vue	512,7	707,2
Emprunts interbancaires ¹⁾	11.545,2	11.318,8
Dettes envers la clientèle	33.239,7	31.287,1
Comptes ordinaires créditeurs	19.205,1	18.028,1
Comptes d'épargne	6.204,6	6.407,0
Comptes à terme et assimilés	7.830,0	6.852,0
TOTAL	45.297,7	43.313,1

5.h Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Cette note présente les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en juste valeur par résultat sur option.

Dettes comptabilisées en juste valeur par résultat (note 5.a)

En millions d'euros	31 décembre 2018	Flux de trésorerie	Effets de change	Variations de juste valeur	Autres variations	Total « non cash »	31 décembre 2019
Dettes dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission							
Titres de créance négociables	40,5	(20,5)	0,2	(0,7)	(0,0)	(0,5)	19,5
Emprunts obligataires	7,6	-	-	-	-	-	7,6
Dettes représentées par un titre	48,1	(20,5)	0,2	(0,7)	(0,0)	(0,5)	27,1
Dettes subordonnées remboursables	83,6	-	-	3,4	(0,1)	3,3	86,9
Dettes subordonnées	83,6	-	-	3,4	(0,1)	3,3	86,9

Dettes comptabilisées au coût amorti

En millions d'euros	31 décembre 2018	Flux de trésorerie	Effets de change	Variations de juste valeur	Autres variations	Total « non cash »	31 décembre 2019
Dettes dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission							
Titres de créance négociables	732,3	(95,9)	13,9	-	-	13,9	650,3
Dettes dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission							
Titres de créance négociables	325,2	(300,0)	-	-	(0,2)	(0,2)	25,0
Emprunts obligataires	47,5	(15,2)	0,3	-	(0,1)	0,2	32,5
Dettes représentées par un titre	1.105,0	(411,1)	14,2	-	(0,3)	13,9	707,8
Dettes subordonnées remboursables	111,1	(11,0)	-	-	(0,1)	(0,1)	100,0
Dettes subordonnées	111,1	(11,0)	-	-	(0,1)	(0,1)	100,0

¹⁾ Les emprunts interbancaires incluent les dépôts à terme des banques centrales.

5.i Impôts courants et différés

En millions d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Impôts courants	44,2	47,8
impôts différés ¹⁾	107,7	131,1
Actifs d'impôts courants et différés	151,9	178,9
Impôts courants ²⁾	88,6	127,7
Impôts différés ^{1) 2)}	304,5	325,0
Passifs d'impôts courants et différés	393,1	452,7

Variation des impôts différés par nature au cours de la période

En millions d'euros	31 décembre 2018	Variations comptabilisées en résultat	Variation comptabilisée en capitaux propres recyclables	Variation comptabilisée en capitaux propres non recyclables	Variations des périmètres, des parités monétaires et divers	31 décembre 2019
Instruments financiers	(19,7)	21,0	1,8	(2,4)	(0,8)	(0,1)
Provisions pour engagements sociaux	15,5	(3,5)	-	(1,2)	(0,2)	10,7
Réserve latente de location-financement	(149,2)	(14,7)	-	-	4,3	(159,6)
Provisions pour risque de crédit	52,9	4,4	-	-	(0,1)	57,2
Déficits reportables	42,7	(12,3)	-	-	(0,8)	29,6
Immobilisations	(31,0)	2,9	-	-	-	(28,1)
Provision forfaitaire	(46,1)	-	-	-	-	(46,1)
Provisions pour contribution aux systèmes de résolution et de garantie des dépôts	(20,5)	4,3	-	-	-	(16,2)
Résultat sur plus-values à immuniser selon l'art. 54 LIR	(54,1)	2,7	-	-	-	(51,4)
Autres éléments	15,6	(5,9)	-	-	(2,4)	7,3
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(193,9)	(1,2)	1,8	(3,6)	0,1	(196,8)
dont : Impôts différés actif	131,1	-	-	-	-	107,7
dont : Impôts différés passifs	(325,0)	-	-	-	-	(304,5)

¹⁾ Les variations de la période incluent les effets de la 1ère application de la norme IFRS 16 (cf. note 2).

²⁾ Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Banque a opté pour le régime mixte tel que prévu par la loi modifiée du 17 juin 1992, ce qui se matérialise lors de la première application par un transfert au niveau du passif de 24,1 millions d'euros du poste Impôts différés vers le poste Impôts courants.

5.j Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	1,0	16,6
Comptes d'encaissement	49,0	44,6
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	151,5	118,3
Autres débiteurs et actifs divers	600,8	602,8
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	802,3	782,2
Dépôts de garantie reçus	193,7	91,3
Comptes d'encaissement	63,0	38,7
Charges à payer et produits constatés d'avance	325,3	292,6
Passifs de location ¹⁾	41,5	-
Autres créditeurs et passifs divers	797,8	826,9
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	1.421,5	1.249,6

5.k Participations dans les coentreprises et entreprises associées

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont toutes comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 décembre 2019, le Groupe ne détient aucune participation dans une coentreprise.

Les principales entreprises associées du Groupe sont identifiées ci-après.

Participations dans les sociétés mises en équivalence

<i>En millions d'euros</i>	Pays	Activité	% intérêt	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Entreprises associées					
Cardif Lux Vie S.A.	Luxembourg	Assurances	33,33%	147,5	113,2
BNP Paribas Leasing Solutions SPA	Italie	Leasing	13,09%	16,7	36,2
BNL Leasing SPA	Italie	Leasing	13,09%	26,1	-

¹⁾ Les variations de la période incluent les effets de la 1ère application de la norme IFRS 16 (cf. note 2).

Les informations financières cumulées relatives aux entreprises associées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	Exercice 2019			31 décembre 2019
	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence
<i>En millions d'euros</i>				
Entreprises associées ¹⁾	14,4	5,1	19,5	194,1
Cardif Lux Vie S.A.	14,9	4,3	19,2	147,5
BNP Paribas Leasing Solutions SPA	0,1	(0,0)	0,1	16,7
BNL Leasing SPA	(0,7)	0,0	(0,7)	26,1
Autres	0,0	0,8	0,9	3,7
TOTAL SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	14,4	5,1	19,5	194,1

	Exercice 2018			31 décembre 2018
	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence
<i>En millions d'euros</i>				
Entreprises associées ¹⁾	1,1	(8,9)	(7,8)	152,8
Cardif Lux Vie S.A.	8,0	(10,5)	(2,5)	113,2
BNP Paribas Leasing Solutions SPA	(7,1)	0,3	(6,8)	36,2
BNL Leasing SPA	-	-	-	-
Autres	0,1	1,3	1,4	3,4
TOTAL SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	1,1	(8,9)	(7,8)	152,8

Le Groupe n'estime pas détenir de coentreprise ni d'entreprise associée significative au sens de la norme IFRS 12. L'appréciation du caractère significatif des coentreprises et entreprises associées est fondée sur la contribution de ces participations au bilan et aux capitaux propres du Groupe, ainsi qu'au résultat net hors éléments non récurrents.

5.1 Immobilisations de placement et d'exploitation

	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
<i>En millions d'euros</i>						
Immeubles de placement	315,4	(141,8)	173,6	341,5	(149,2)	192,3
Terrains et constructions ²⁾	473,1	(204,9)	268,2	390,8	(148,8)	242,0
Équipement, mobilier, installations	329,3	(254,2)	75,1	326,9	(245,3)	81,6
Biens mobiliers donnés en location	682,5	(325,7)	356,8	638,1	(307,0)	331,1
Autres immobilisations ²⁾	79,5	(64,6)	14,9	88,1	(68,5)	19,6
Immobilisations corporelles	1.564,4	(849,4)	715,0	1.443,8	(769,6)	674,2
<i>Dont : Droits d'utilisation sous-jacents corporels</i>	<i>87,8</i>	<i>(47,1)</i>	<i>40,7</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Logiciels informatiques acquis	156,3	(144,3)	12,0	149,2	(139,0)	10,2
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	13,0	(7,8)	5,1	10,4	(5,2)	5,2
Autres immobilisations incorporelles	27,5	(7,2)	20,3	35,1	(16,8)	18,4
Immobilisations incorporelles	196,8	(159,3)	37,5	194,7	(161,0)	33,7

¹⁾ Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif (Cf. note 1.b).

²⁾ Les variations de la période incluent les effets de la 1^{ère} application de la norme IFRS 16 (cf. note 2).

Immeubles de placement

Les immeubles de placement englobent les immeubles résidentiels et commerciaux ainsi que les immeubles à usage mixte et sont enregistrés au bilan pour une valeur de 173,6 millions d'euros (contre 192,3 millions d'euros en 2018).

La juste valeur estimée, sur base de méthodes internes (Niveau 3), de ces immeubles de placement s'établit à 258,8 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 260,8 millions d'euros au 31 décembre 2018.

La plupart des immeubles de placement sont évalués périodiquement par un expert indépendant. L'évaluation repose principalement sur :

- des indications du marché à partir des prix unitaires de biens immobiliers similaires. Dans ce cas, il est tenu compte de tous les paramètres de marché disponibles à la date d'évaluation (situation, contexte de marché, nature de la construction, état d'entretien, affectation, etc.) ;
- la capitalisation de la valeur locative estimée.

Location simple

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entres elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Paie ment à recevoir dans moins d'1 an	20,5	61,0
Paie ment à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	41,0	33,5
Paie ment à recevoir au-delà de 5 ans	13,3	14,9
Paie ments futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résilia bles	74,7	109,4

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Autres immobilisations

Les autres immobilisations comprennent des immobilisations en cours de construction pour un montant de 1,4 millions d'euros (5,7 millions d'euros au 31 décembre 2018).

La valeur de l'actif a été réallouée tant dans les immeubles de placement que vers les immobilisations corporelles.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissements effectués au cours de l'exercice 2019 s'établit à 44,0 millions d'euros contre 37,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2018.

Le montant net des dotations et reprises de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat est quasi nul pour l'exercice 2019 comme pour l'exercice 2018.

5.m Écarts d'acquisition

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Valeur nette comptable en début de période	188,1	132,6
Acquisitions	-	56,6
Écarts de conversion	(0,1)	(1,0)
Autres mouvements	(1,3)	(0,1)
Valeur nette comptable en fin de période	186,8	188,1
<i>dont :</i>		
Valeur brute comptable	187,4	188,8
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(0,6)	(0,6)

Les écarts d'acquisition sont exclusivement liés à l'intégration des activités de leasing en application de la méthode de regroupement d'entreprises sous contrôle commun. Ils sont dès lors équivalents aux écarts d'acquisition précédemment constatés par le groupe BNP Paribas sur ces mêmes sociétés.

En 2018, un écart d'acquisition de 39,2 millions d'euros a été enregistré au niveau de BGL BNP Paribas suite à l'acquisition de l'entité BNP Paribas Wealth Management Luxembourg SA. D'autre part, le Leasing International a enregistré un écart d'acquisition de 17,4 millions d'euros suite à l'acquisition de BNPP Leasing Solution AS.

Valorisation des écarts d'acquisition

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont

projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont le coefficient d'exploitation, le coût du capital et le taux de croissance à l'infini.

Le coût du capital est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque déterminé par rapport à des comparables propres à chaque ensemble homogène de métiers. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'information externes.

Le coefficient d'exploitation est déterminé comme étant le rapport entre les frais de gestion et les revenus.

Le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque ensemble homogène de métiers en fonction des exigences de « Common Equity Tier One » requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle l'ensemble homogène est rattaché, avec un minimum de 8,5%.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 % pour les ensembles homogènes de métiers exerçant dans un environnement économique mature.

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valorisation de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) Leasing Solutions à une variation normée de la valeur des paramètres utilisés dans la méthode DCF : le coût du capital, le coefficient d'exploitation et le taux de croissance à l'infini.

Sensibilité de la valorisation de l'UGT Leasing Solutions à une variation de 10 points de base du coût du capital, de 1% du coefficient d'exploitation et de 50 points de base du taux de croissance à l'infini

En millions d'euros au 31 décembre 2019

	Leasing Solutions
Coût du capital	9,1%
Variation défavorable de +10 points de base	(61,6)
Variation favorable de -10 points de base	63,4
Coefficient d'exploitation	45,6% - 49,8%
Variation défavorable de +1 %	(111,4)
Variation favorable de -1 %	111,4
Taux de croissance à l'infini	2,0%
Variation défavorable de -50 points de base	(226,9)
Variation favorable de +50 points de base	261,0

Même en retenant, pour le test de dépréciation, les trois variations les plus défavorables du tableau, il n'y aurait pas lieu de déprécier l'écart d'acquisition sur l'UGT Leasing Solutions.

Sensibilité de la valorisation de l'UGT Wealth Management à une variation de 10 points de base du coût du capital, de 1% du coefficient d'exploitation et de 50 points de base du taux de croissance à l'infini

En millions d'euros au 31 décembre 2018

	WM Wealth Management
Coût du capital	8,6%
Variation défavorable de +10 points de base	(4,7)
Variation favorable de -10 points de base	4,8
Coefficient d'exploitation ¹⁾	75,7% - 77,6%
Variation défavorable de +1 %	(13,3)
Variation favorable de -1 %	13,3
Taux de croissance à l'infini	2,0%
Variation défavorable de -50 points de base	(13,6)
Variation favorable de +50 points de base	15,8

Même en retenant, pour le test de dépréciation, les trois variations les plus défavorables du tableau, il n'y aurait pas lieu de déprécier l'écart d'acquisition sur l'UGT Wealth Management.

¹⁾ À partir de 2018.

5.n Provisions pour risques et charges

Variation des provisions par nature

	31 décembre 2018	Dotations nettes aux provisions	Utilisation des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 décembre 2019
<i>En millions d'euros</i>						
Provisions sur engagements sociaux	81,0	34,6	(19,8)	(2,2)	6,3	99,9
<i>dont : Avantages postérieurs à l'emploi (note 7.b)</i>	23,5	5,0	(6,6)	(2,2)	4,0	23,8
<i>dont : Provisions au titre des autres avantages à long terme (note 7.c)</i>	39,4	5,2	(4,1)	-	0,0	40,5
<i>dont : Provisions pré-retraite et plans d'adaptation des effectifs (note 7.d)</i>	16,7	21,3	(7,9)	-	2,3	32,4
<i>dont : Provisions sur paiements à base d'actions</i>	1,4	3,2	(1,2)	-	0,0	3,3
Provisions au titre des engagements de crédit (note 3.g)	16,9	0,5	-	-	(0,3)	17,1
Provisions pour litiges	32,7	1,6	(1,4)	-	(2,4)	30,5
Autres provisions pour risques et charges	28,1	7,9	(6,0)	-	(0,9)	29,1
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	158,6	44,6	(27,1)	(2,2)	2,7	176,6

5.o Compensation des actifs et passifs financiers

Les tableaux ci-après présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7 ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs qu'IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

	Montant brut des actifs financiers	Montant compensé au bilan	Montant net présenté au bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montant net
<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2019</i>						
ACTIF						
Instruments financiers en juste valeur par résultat						
Portefeuille de titres	624,7	-	624,7		-	624,7
Prêts et opérations de pension	151,1	-	151,1	(36,5)	(59,3)	55,3
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	341,6	-	341,6	(83,2)	(92,8)	165,6
Actifs financiers au coût amorti	50.828,5	-	50.828,5	-	(7.938,7)	42.889,8
<i>dont : Opérations de pension</i>	<i>7.988,9</i>	<i>-</i>	<i>7.988,9</i>	<i>-</i>	<i>(7.938,7)</i>	<i>50,3</i>
Comptes de régularisation et actifs divers	802,3	-	802,3	-	-	802,3
<i>dont : Dépôts de garantie donnés</i>	<i>1,0</i>	<i>-</i>	<i>1,0</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1,0</i>
Autres actifs non soumis à compensation	3.830,4	-	3.830,4	-	-	3.830,4
TOTAL ACTIF	56.578,5	-	56.578,5	(119,7)	(8.090,7)	48.368,1

	Montant brut des passifs financiers	Montant compensé au bilan	Montant net présenté au bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montant net
<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2019</i>						
DETTES						
Instruments financiers en juste valeur par résultat						
Dépôts et opérations de pension	113,9	-	113,9	(36,5)	(77,2)	0,1
Dettes représentées par un titre	114,0	-	114,0	-	-	114,0
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	89,4	-	89,4	(83,2)	-	6,2
Passifs financiers au coût amorti	45.297,7	-	45.297,7	-	-	45.297,7
Comptes de régularisation et passifs divers	1.421,5	-	1.421,5	-	(92,8)	1.328,7
<i>dont : Dépôts de garantie reçus</i>	<i>193,7</i>	<i>-</i>	<i>193,7</i>	<i>-</i>	<i>(92,8)</i>	<i>100,9</i>
Autres dettes non soumises à compensation	1.478,6	-	1.478,6	-	-	1.478,6
TOTAL DETTES	48.514,9	-	48.514,9	(119,7)	(170,0)	48.225,2

	Montant brut des actifs financiers	Montant compensé au bilan	Montant net présenté au bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montant net
<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2018</i>						
ACTIF						
Instruments financiers en juste valeur par résultat						
Portefeuille de titres	969,2	-	969,2		-	969,2
Prêts et opérations de pension	263,0	(149,9)	113,1	(32,4)	(26,4)	54,3
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	307,2	-	307,2	(55,2)	(48,9)	203,1
Actifs financiers au coût amorti	48.778,6	-	48.778,6	-	(7.243,8)	41.534,8
dont : Opérations de pension	7.299,2	-	7.299,2	-	(7.243,8)	55,4
Comptes de régularisation et actifs divers	782,2	-	782,2	-	-	782,2
dont : Dépôts de garantie donnés	16,6	-	16,6	-	-	16,6
Autres actifs non soumis à compensation	3.646,8	-	3.646,8	-	-	3.646,8
TOTAL ACTIF	54.747,1	(149,9)	54.597,2	(87,6)	(7.319,1)	47.190,5

	Montant brut des passifs financiers	Montant compensé au bilan	Montant net présenté au bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montant net
<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2018</i>						
DETTES						
Instruments financiers en juste valeur par résultat						
Dépôts et opérations de pension	252,5	(149,9)	102,5	(32,4)	(70,1)	-
Dettes représentées par un titre	131,7	-	131,7	-	-	131,7
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	65,6	-	65,6	(55,2)	-	10,4
Passifs financiers au coût amorti	43.313,1	-	43.313,1	-	-	43.313,1
Comptes de régularisation et passifs divers	1.249,6	-	1.249,6	-	(48,9)	1.200,7
dont : Dépôts de garantie reçus	91,3	-	91,3	-	(48,9)	42,4
Autres dettes non soumises à compensation	1.887,9	-	1.887,9	-	-	1.887,9
TOTAL DETTES	46.900,3	(149,9)	46.750,4	(87,6)	(119,0)	46.543,8

5.p Transferts d'actifs financiers

Il n'y a pas eu de transfert d'actifs financiers en 2018 et 2019.

En 2019 comme en 2018, le Groupe n'a réalisé aucune opération de transfert conduisant à la décomptabilisation partielle ou intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs.

5.q Capital et réserves liées

Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, le capital souscrit et libéré s'établit à 713,1 millions d'euros représenté par 27.976.574 actions. BGL BNP Paribas ne détient pas d'action propre. (Cf. note 8.a)

Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, les primes d'émission s'élèvent à 2.761,6 millions d'euros.

6. Engagements de financement et de garantie

6.a Engagements de financement donnés ou reçus

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe

En millions d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Engagements de financements donnés		
aux établissements de crédit	0,9	11,4
à la clientèle	4.774,9	4.516,2
Ouverture de crédits confirmés	4.681,1	4.414,3
Autres engagements en faveur de la clientèle	93,8	101,9
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	4.775,8	4.527,5
dont : Strate 1	4.637,4	4.371,8
dont : Strate 2	132,3	140,8
dont : Strate 3	6,2	14,8
Engagements de financements reçus		
des établissements de crédit	1.242,8	1.587,3
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS	1.242,8	1.587,3

6.b Engagements de garantie donnés par signature

En millions d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Engagements de garantie donnés		
d'ordre des établissements de crédit	661,6	546,6
d'ordre de la clientèle	1.342,5	1.327,9
- Cautions administratives et fiscales et autres cautions	1.261,3	1.248,7
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	81,2	79,2
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	2.004,1	1.874,4
dont : Strate 1	1.913,4	1.754,3
dont : Strate 2	86,0	113,9
dont : Strate 3	4,6	6,2

6.c Autres engagements de garantie

Instruments financiers donnés en garantie

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	769,3	1.357,0
mobilisés en garantie auprès des banques centrales	-	-
disponibles pour des opérations de refinancement	769,3	1.357,0
Titres donnés en pension	112,6	101,9
Autres actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière	13,5	22,3

La valeur de marché de la part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie ou en pension et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 121,3 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre 120,1 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Instruments financiers reçus en garantie

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	2.632,9	2.229,8
<i>dont : Instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie</i>	<i>210,1</i>	<i>126,7</i>
Titres reçus en pension	7.965,6	7.270,2

6.d Composition du collatéral poste et reçu (EU CCR5-B)

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2019	
	Collatéral utilisé dans les SFTs ¹⁾	
	Juste valeur du collatéral reçu	Juste valeur du collatéral posté
Cash - euro	41,5	8.020,7
Cash - autres devises	72,3	66,4
Dettes souveraines - euro	8.260,9	114,7
Actions	71,0	6,6
TOTAL	8.445,7	8.208,5

¹⁾ Securities Financing Transactions (SFTs) : Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

7. Rémunération et avantages consentis au personnel

7.a Frais de personnel

En millions d'euros	Exercice 2019	Exercice 2018 *
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	(373,9)	(358,1)
Indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales	(116,0)	(105,1)
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	(5,2)	(4,0)
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	(495,1)	(467,1)

* Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 et afin d'assurer la comparabilité avec les chiffres de l'exercice 2019, les charges liées aux leasing de véhicules destinés aux employés de 2018 ont été reclassées de « Autres charges générales d'exploitation » vers « Frais de personnel » pour un montant de 5,1 millions d'euros.

7.b Avantages postérieurs à l'emploi

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et/ou de l'employeur et à assumer elle-même la charge des prestations (ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs), il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et à l'évolution future des prestations.

Principaux régimes de retraite à cotisations définies du Groupe

Le Groupe cotise à différents organismes nationaux et de retraites complémentaires, externalisés auprès de plusieurs fonds de pension. BGL BNP Paribas S.A. a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un montant venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Les plans à prestations définies ayant été fermés aux nouveaux collaborateurs depuis plusieurs années, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies s'établissent à 22,0 millions d'euros pour l'exercice 2019 contre 18,7 millions d'euros pour l'exercice 2018.

Principaux régimes de retraite à prestations définies des entités du Groupe

Les régimes à prestations définies subsistant font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

Pour l'ensemble des régimes concernés, les engagements non couverts sont portés au bilan du Groupe.

Engagements relatifs aux régimes à prestations définies

Actifs et passifs comptabilisés au bilan

	Valeur actualisée des obligations	Juste valeur des actifs de régime	Juste valeur des actifs distincts	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
<i>En millions d'euros</i>						
31 décembre 2019						
France	24,9	(19,4)	-	5,5	-	5,5
Luxembourg	67,7	(60,9)	(1,1)	5,7	(1,1)	6,8
Royaume-Uni	98,8	(110,5)	-	(11,7)	(11,7)	-
Autres	23,0	(11,5)	(2,9)	8,6	(2,9)	11,5
TOTAL	214,4	(202,3)	(4,0)	8,1	(15,7)	23,8
31 décembre 2018						
France	24,2	(19,0)	-	5,2	-	5,2
Luxembourg	67,2	(60,3)	(0,9)	6,0	(0,9)	6,9
Royaume-Uni	87,3	(91,2)	-	(3,9)	(4,6)	0,7
Autres	20,4	(9,7)	(2,9)	7,8	(2,9)	10,7
TOTAL	199,1	(180,2)	(3,8)	15,1	(8,4)	23,5

Variation de la valeur actualisée des obligations

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Valeur actualisée des obligations en début de période	199,1	233,0
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4,2	4,9
Charge liée à l'actualisation des engagements	3,8	3,8
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses démographiques	(0,9)	(3,9)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	17,9	(13,9)
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	(2,5)	(7,9)
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(0,9)	(0,6)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(11,8)	(19,4)
Effet des variations de change	5,5	(0,9)
Effet des variations de périmètre	0,4	(0,4)
Autres variations	(0,4)	4,4
Valeur actualisée des obligations en fin de période	214,4	199,1

Variation de la juste valeur des actifs de régime

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Juste valeur des actifs en début de période	180,2	198,8
Produit d'intérêt des actifs	3,1	2,8
(Pertes) ou gains actuariels de la période	19,0	(5,4)
Cotisations versées par le Groupe	5,4	4,5
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(11,5)	(19,3)
Effet des variations de change	6,0	(1,0)
Effet des variations de périmètre	0,1	(0,4)
Autres variations	-	0,2
Juste valeur des actifs en fin de période	202,3	180,2

Variation de la juste valeur des actifs distincts

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Juste valeur des actifs distincts en début de période	3,8	3,7
Produit d'intérêt des actifs distincts	0,1	0,1
Gains actuariels de la période	-	0,1
Cotisations versées par le Groupe	0,1	0,1
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(0,3)	(0,1)
Effet des variations de périmètre	0,3	
Autres variations	-	(0,1)
Juste valeur des actifs distincts en fin de période	4,0	3,8

Composantes de la charge nette relative aux plans à prestations définies

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Coût des services	4,2	8,7
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4,2	4,9
Coût des services passés	-	3,8
Charge financière nette	0,6	0,9
Charge liée à l'actualisation des engagements	3,8	3,8
Produit d'intérêt des actifs de régime	(3,1)	(2,8)
Produit d'intérêt des actifs distincts	(0,1)	(0,1)
TOTAL PORTÉ DANS LES " FRAIS DE PERSONNEL "	4,8	9,6

Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres	4,5	20,4
(Pertes)/Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	19,0	(5,3)
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	0,9	3,9
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	(17,9)	13,9
(Pertes)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	2,5	7,9

Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements en fin de période

Pour les zones monétaires Euro et Royaume-Uni, le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les taux ainsi déterminés sont les suivants :

<i>En pourcentage</i>	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ¹⁾	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ¹⁾
France	0,80%	1,70%-2,95%	1,60%	2,05%-3,30%
Luxembourg	0,20%-1,10%	2,25%-4,50%	1,10%-1,80%	2,55%-4,80%
Royaume-Uni	2,00%	3,10%	2,80%	3,55%

¹⁾ Y compris dérive des prix (inflation).

L'effet d'une évolution des taux d'actualisation de 100pb sur la valeur actualisée des obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb
<i>En millions d'euros</i>				
France	3,3	(2,8)	3,0	(2,5)
Luxembourg	6,0	(5,2)	7,1	(5,6)
Royaume-Uni	21,4	(16,4)	17,3	(13,4)

Rendement effectif des actifs de régime et actifs distincts au cours de la période

<i>En pourcentage¹⁾</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
France	3,45 %	3,55 %
Luxembourg	1,80 % / 6,72 %	-2,10 % / 2,32 %
Royaume-Uni	17,5 % / 17,7 %	-1,90 % / -1,30 %

Ventilation des actifs de couverture

<i>En pourcentage</i>	31 décembre 2019					
	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Compte de dépôt	Autres
France	6%	69%	17%	8%	0%	0%
Luxembourg	14%	28%	54%	0%	2%	2%
Royaume-Uni	10%	57%	30%	0%	3%	0%
Autres	0%	0%	0%	0%	0%	100%
TOTAL	10%	46%	34%	1%	3%	8%

<i>En pourcentage</i>	31 décembre 2018					
	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Compte de dépôt	Autres
France	7%	67%	18%	8%	0%	0%
Luxembourg	16%	20%	58%	0%	5%	1%
Royaume-Uni	12%	49%	31%	0%	4%	4%
Autres	0%	0%	0%	0%	0%	100%
TOTAL	12%	38%	36%	1%	4%	9%

Le Groupe a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques financiers, pour préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossement des actifs et des passifs doit être réalisée a minima tous les trois ans pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros.

¹⁾ Fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays.

7.c Autres avantages à long terme

Le Groupe offre à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté et des jours de congés épargnés.

Au 31 décembre 2019, les provisions existant au sein du Groupe au titre des autres avantages à long terme s'élèvent à 43,8 millions d'euros (40,7 millions d'euros au 31 décembre 2018).

7.d Indemnités de fin de contrat de travail

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départs volontaires font l'objet de provisions au titre des personnes ayant choisi de participer à ces plans.

En 2019, la Banque a constitué une provision d'un montant de 18,8 millions d'euros liée à la mise en place d'un nouveau plan de départs anticipés à la retraite sur base volontaire (9,0 millions d'euros en 2018).

Au 31 décembre 2019, les provisions existant au sein du Groupe au titre des plans de départ volontaire et de pré-retraite s'élèvent à 28,2 millions d'euros (15,1 millions d'euros au 31 décembre 2018).

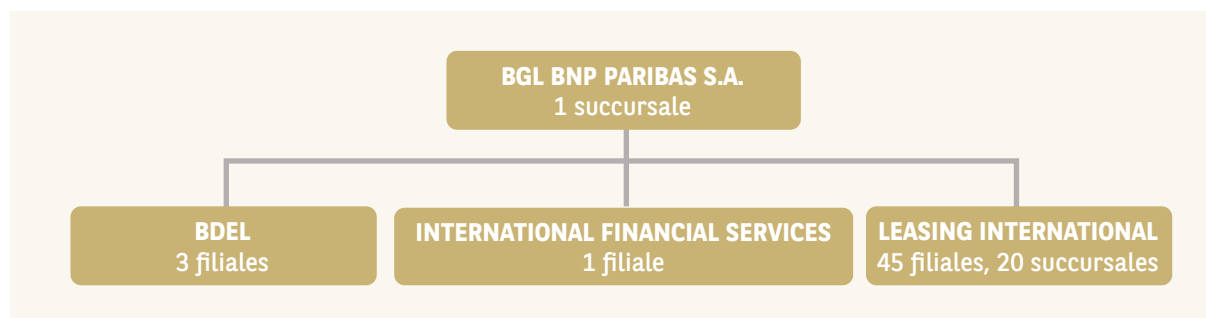
8. Informations complémentaires

8.a Évolution du capital

Il n'y a pas eu d'opération sur le capital de BGL BNP Paribas en 2019.

8.b Périmètre de consolidation

Structure simplifiée du Groupe par pôle d'activité



Liste des filiales et succursales consolidées dans le Groupe

			31 décembre 2019			31 décembre 2018		
Dénomination	Pays	Activité	Méthode de conso	% conso part du Groupe	Réf. ¹⁾	Méthode de conso	% conso part du Groupe	Réf. ¹⁾
SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE								
BGL BNP Paribas S.A.	Luxembourg	Banque						
BGL BNP Paribas (succ. Allemagne)	Allemagne	Banque	IG	100,00 %		IG	100,00 %	
BDEL								
BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A.	Luxembourg	Leasing	IG	100,00 %	--	IG	100,00 %	--
Cofhylux S.A.	Luxembourg	Société Immobilière	IG	100,00 %	--	IG	100,00 %	--
Europay Luxembourg SC	Luxembourg	Services Financiers	--	--	--	ME	0,34 %	S3
FS B SARL	Luxembourg	Participation immobilière	--	--	--	ME	28,49 %	S4
Visalux S.C	Luxembourg	Services Financiers	ME	25,34 %	--	ME	23,86 %	E3
Entités structurées								
Elimmo SARL	Luxembourg	Participation immobilière	IG	66,67 %	S3	IG	66,67 %	E3
LEASING INTERNATIONAL								
Albury Asset Rentals Ltd	Royaume-Uni	Leasing	--	--	--	IG	50,00 %	S1
All In One Vermietung GmbH	Autriche	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	E3
Aprolis Finance S.A.	France	Leasing	IG	25,50 %	--	IG	25,50 %	--
Arius (succ. Belgique)	Belgique	Leasing	IG	25,50 %	E1	--	--	--
Arius (succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	25,50 %	E1	--	--	--
Arius (succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	25,50 %	E1	--	--	--
Arius (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	Leasing	IG	25,50 %	E1	--	--	--
Arius (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,50 %	E1	--	--	--
Artegy S.A.	France	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	
BNL Leasing SPA	Italie	Leasing	ME	13,09 %	E3	--	--	--
BNPP 3 Step IT (Anc. Arius S.A.)	France	Leasing	IG	25,50 %	V2	IG	50,00 %	--

Dénomination	Pays	Activité	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
			Méthode de conso	% conso part du Groupe	Réf. ¹⁾	Méthode de conso	% conso part du Groupe	Réf. ¹⁾
BNP Paribas Finansal Kiralama AS	Turquie	Leasing	IG	47,74 %	--	IG	47,74 %	--
BNP Paribas Lease Groupe (Belgique) S.A.	Belgique	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	--
BNP Paribas Lease Groupe Rentals Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	--
BNP Paribas Lease Groupe S.A.	France	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	--
BNP Paribas Leasing Group Sp.z o.o.	Pologne	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	--
BNP Paribas Lease Group UK PLC	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	--
BNP Paribas Lease Groupe (succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	--
BNP Paribas Lease Groupe (succ. Espagne)	Espagne	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	--
BNP Paribas Lease Groupe (succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	--
BNP Paribas Lease Groupe (succ. Portugal)	Portugal	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	--
BNP Paribas Leasing Solutions A.S.	Norvège	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	E2
BNP Paribas Leasing Solutions IFN	Roumanie	Leasing	IG	49,97 %	--	IG	49,97 %	--
BNP Paribas Leasing Solutions Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	--
BNP Paribas Leasing Solutions N.V.	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	--
BNP Paribas Leasing Solutions S.A.	Luxembourg	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	--
BNP Paribas Leasing Solutions SPA	Italie	Leasing	ME	13,09 %	--	ME	13,09 %	--
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse S.A.	Suisse	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	D1
BNPP B Institutional II - Treasury 17	Belgique	Gestion d'actifs	--	--	--	IG	100,00 %	S4
BNPP Lease Group GmbH & Co KG	Autriche	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	E3
BNPP Rental Solutions Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	--
BNPP Rental Solutions SPA (Anc. Locatrice Italiana SPA)	Italie	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	D1
Claas Financial Services (succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	25,50 %	--	IG	25,50 %	--
Claas Financial Services (succ. Espagne)	Espagne	Leasing	IG	25,50 %	--	IG	25,50 %	--
Claas Financial Services (succ. Pologne)	Pologne	Leasing	IG	25,50 %	--	IG	25,50 %	--
Claas Financial Services Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,50 %	--	IG	25,50 %	--
Claas Financial Services S.A.	France	Leasing	IG	25,50 %	--	IG	25,50 %	--
Class Financial Services (succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	25,50 %	--	IG	25,50 %	--
CMV Mediforce	France	Leasing	IG	49,99 %	--	--	49,99 %	E2
CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	25,05 %	--	IG	25,05 %	--
CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Belgique	Leasing	IG	25,05 %	--	IG	25,05 %	--
CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Espagne	Leasing	IG	25,05 %	--	IG	25,05 %	--
CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	25,05 %	--	IG	25,05 %	--
CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Pologne	Leasing	IG	25,05 %	--	IG	25,05 %	--

Dénomination	Pays	Activité	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
			Méthode de conso	% conso part du Groupe	Réf. ¹⁾	Méthode de conso	% conso part du Groupe	Réf. ¹⁾
CNH Industrial Capital Europe B.V.	Pays-Bas	Leasing	IG	25,05 %	--	IG	25,05 %	--
CNH Industrial Capital Europe GmbH	Autriche	Leasing	IG	25,05 %	--	IG	25,05 %	--
CNH Industrial Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,05 %	--	IG	25,05 %	--
CNH Industrial Capital Europe S.A.	France	Leasing	IG	25,05 %	--	IG	25,05 %	--
Commercial Vehicle Finance Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	--
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co	Allemagne	Leasing	IG	3,00 %	--	IG	3,00 %	D1
Fortis Lease Belgium S.A.	Belgique	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	--
Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	--
Fortis Lease Iberia S.A.	Espagne	Leasing	IG	39,31 %	--	IG	39,31 %	--
Fortis Lease Portugal S.A.	Portugal	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	--
Fortis Lease S.A.	France	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	--
Fortis Lease UK Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	D1
Fortis Lease Zeebrugge S.A.	Belgique	Leasing	IG	37,50 %	--	IG	37,50 %	D1
Fortis Vastgoed Lease B.V.	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	D1
Hefliq Heftruck Verhuur B.V.	Pays-Bas	Leasing	IG	25,02 %	--	IG	25,02 %	E3
Humberclyde Commercial Inv. Ltd	Royaume-Uni	Leasing	--	--	--	IG	50,00 %	S1
JCB Finance (succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	25,05 %	--	IG	25,05 %	--
JCB Finance (succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	25,05 %	--	IG	25,05 %	--
JCB Finance Holdings Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,05 %	--	IG	25,05 %	--
JCB Finance S.A.	France	Leasing	IG	25,05 %	--	IG	25,05 %	--
Manitou Finance Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,50 %	--	IG	25,50 %	--
MFF SAS	France	Leasing	IG	25,50 %	--	IG	25,50 %	--
RD Leasing IFN S.A.	Roumanie	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	E2
Same Deutz Fahr Finance Ltd	Royaume-Uni	Leasing	--	--	--	IG	50,00 %	S1
Same Deutz Fahr Finance S.A.	France	Leasing	IG	50,00 %	--	IG	50,00 %	--
INTERNATIONAL FINANCIAL SERVICES								
Cardif Lux Vie S.A.	Luxembourg	Assurances	ME	33,33 %	--	ME	33,33 %	--
AUTRES ACTIVITÉS								
Plagefin S.A.	Luxembourg	Gestion de participations	IG	100,00 %	S2/ S1	IG	100,00 %	--

¹⁾ Mouvements de périmètre :

Entrées (E) de périmètre

E1 Création d'entité

E2 Acquisition ou prise de contrôle

E3 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe

Sorties (S) de périmètre

S1 Liquidation

S2 Fusion par absorption

S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe

S4 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable

Variations (V) de taux

V1 Acquisition complémentaire

V2 Cession partielle

Divers (D)

D1 Changement de méthode de consolidation en lien avec les seuils de consolidation

ME* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif (cf. note 1.b)

8.c Intérêts monétaires

Intérêts minoritaires significatifs

BGL BNP Paribas détient 50% + 1 action de la holding luxembourgeoise BNP Paribas Leasing Solutions SA (BPLS). L'actionnaire minoritaire de BPLS est BNP Paribas, qui en détient 50% moins 1 action. Les autres filiales du Groupe sont toutes détenues à 100%.

BPLS détient elle-même de nombreuses filiales de leasing international (cf. note 8 .b), dont certaines ayant également des intérêts minoritaires (partenariats avec des constructeurs notamment). Ces intérêts minoritaires sont non significatifs pour le Groupe.

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	1.194,6	1.140,7
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	(66,7)	(127,1)
Acomptes sur dividendes versés aux actionnaires minoritaires	(42,6)	(60,0)

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat net part des minoritaires	144,2	160,9

Contribution de BNP Paribas Leasing Solutions et ses filiales (avant élimination des opérations réciproques)

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Total bilan	23.770,3	22.859,1

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Produit net bancaire	843,6	779,5
Résultat net	245,2	281,0
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres - part des minoritaires	156,4	183,7

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de BNP Paribas Leasing Solutions, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves

Au cours de l'exercice 2019, la cession partielle de l'entité BNPP 3 Step IT (ex Arius SA) augmente la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves de 12,9 millions d'euros.

Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation à un prix déterminé.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 10,2 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 7,6 millions d'euros au 31 décembre 2018.

8.d Restriction significatives dans les filiales, entreprises associées et coentreprises

Restrictions significatives relatives à la capacité des entités à transférer de la trésorerie vers le Groupe

La capacité des entités à payer des dividendes ou à rembourser des prêts et avances dépend, entre autres, des contraintes locales réglementaires en termes de capitalisation, des réserves statutaires et des performances financières et opérationnelles des entités. Au cours des exercices 2019 et 2018, aucune entité du Groupe n'a connu de restriction significative autre que celles liées aux contraintes réglementaires.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs donnés en garantie ou mis en pension

Les instruments financiers donnés par le Groupe en garantie ou mis en pension sont présentés dans la note 6.c.

Restrictions significatives liées aux réserves de liquidité

Le montant des dépôts obligatoires auprès des banques centrales et autres régulateurs s'élève à 155,8 millions d'euros au 31 décembre 2019 (406,4 millions d'euros au 31 décembre 2018).

8.e Entités structurées

Le Groupe considère avoir sponsorisé une entité structurée lorsqu'il a été impliqué dans sa création.

Le Groupe est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées principalement à travers ses activités de financements spécialisés d'actifs.

De plus, le Groupe est également en relation avec des entités structurées qu'il n'a pas sponsorisées, notamment sous la forme d'investissements dans des fonds ou des véhicules de titrisation.

L'évaluation du contrôle pour les entités structurées est détaillée dans la Note 1.b.2. Méthodes de consolidation.

8.e.1 Entités structurées consolidées

Les entités structurées consolidées par le Groupe recouvrent principalement des entités structurées contrôlées par le Groupe dans le cadre de ses activités traditionnelles de structuration de financements ou d'investissements.

8.e.2 Entités structurées non consolidées

Le Groupe est engagé dans des relations avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, pour répondre aux besoins de ses clients.

Informations relatives aux intérêts dans les entités structurées sponsorisées

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

Fonds : historiquement, le Groupe a été amené à structurer et gérer des fonds dans le but de proposer des opportunités d'investissement à ses clients. Le Groupe peut détenir un nombre résiduel de parts émises par ces fonds.

Financement d'actifs : le Groupe accorde des financements à des entités structurées qui acquièrent des actifs (avions, navires ; ...) destinés à être mis en location, les loyers reçus par l'entité structurée permettant de rembourser le financement garanti par l'actif détenu par l'entité structurée.

Structure immobilière : pour le compte de sa clientèle, le Groupe structure des entités destinées à investir dans des actifs immobiliers.

Autres : pour le compte de sa clientèle, le Groupe peut également structurer des entités destinées à investir dans des actifs, à prendre des participations ou à lever des fonds.

Les actifs et passifs du Groupe liés aux intérêts détenus dans des entités structurées sponsorisées sont les suivants :

	31 décembre 2019					
	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Structure immobilière	Autres	Total
<i>En millions d'euros</i>						
INTÉRÊTS AU BILAN DU GROUPE						
Actif						
Actifs financiers au coût amorti	-	-	0,1	8,5	-	8,6
TOTAL ACTIF	-	-	0,1	8,5	-	8,6
Passif						
Passifs financiers au coût amorti	-	-	-	26,4	-	26,4
TOTAL PASSIF	-	-	-	26,4	-	26,4
Exposition maximale aux pertes	-	-	0,1	63,0	-	63,1
TAILLE DES ENTITÉS STRUCTURÉES	N/A	-	2,2	436,7	-	438,9

	31 décembre 2018					
	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Structure immobilière	Autres	Total
<i>En millions d'euros</i>						
INTÉRÊTS AU BILAN DU GROUPE						
Actif						
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	0,5	-	0,5
TOTAL ACTIF	-	-	-	0,5	-	0,5
Passif						
Passifs financiers au coût amorti	-	-	0,0	8,5	-	8,5
TOTAL PASSIF	-	-	0,0	8,5	-	8,5
Exposition maximale aux pertes	-	-	-	229,5	-	229,5
TAILLE DES ENTITÉS STRUCTURÉES	N/A	-	2,5	369,4	-	371,9

L'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond au montant nominal de la perte en trésorerie potentielle encourue.

Elle est composée de la valeur comptable de l'actif, excluant, pour les actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres, les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres, ainsi que du montant nominal des engagements de financement et de garantie donnés et du montant notionnel des CDS (credit default swaps) vendus.

L'information sur la taille des entités structurées sponsorisées est différente selon leur typologie.

Ainsi, les données financières suivantes ont été retenues pour l'évaluation de la taille :

- Titrisation : total actif de l'entité structurée, mentionné dans le dernier rapport d'investisseurs,
- Fonds : valeur liquidative du fonds,
- Autre entité structurée : total actif de l'entité structurée ou, à défaut d'information disponible, le montant de l'engagement du Groupe.

Informations relatives aux intérêts dans les entités structurées non sponsorisées

Les principaux intérêts détenus par le Groupe lorsqu'il a uniquement un rôle d'investisseur dans des entités structurées non sponsorisées sont les suivants :

Titrisation : Le Groupe investit dans des véhicules de titrisation destinés à offrir des solutions de financement d'actifs. Ces véhicules financent l'achat d'actifs (créances ou obligations,...) en émettant principalement des obligations adossées à ces actifs et dont le remboursement est lié à leur performance.

Fonds : le Groupe peut être amené à investir dans des fonds communs de placement ou des fonds de placement en valeurs mobilières en n'ayant aucune implication dans leur gestion ou leur structuration. Il n'y a plus d'investissement de ce type au 31 décembre 2019 (ces investissements représentaient un total de 20,0 millions d'euros au 31 décembre 2018).

8.f Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux membres du conseil d'administration et dirigeants clés

En 2019, la rémunération payée aux dirigeants clés du Groupe s'élève à 7,1 millions d'euros y compris 0,6 million d'euros au titre des plans de pension (2018 : 9,3 millions d'euros y compris 0,5 million d'euros au titre des plans de pension).

La rémunération versée en 2019 au titre de l'année 2018 aux membres du Conseil d'administration de BGL BNP Paribas s'élève à 1,4 million d'euros (2018 : 1,2 million d'euros).

Au cours de l'exercice 2019, les dirigeants clés se sont vu attribuer une participation à hauteur de 0,6 million d'euros au plan de fidélisation (2018 : 0,8 million d'euros).

Au 31 décembre 2019, les crédits accordés aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à 1,4 million d'euros (2018 : 1,6 million d'euros) ; les crédits accordés aux dirigeants clés s'élèvent à 9,0 millions d'euros (2018 : 10,1 millions d'euros).

Au 31 décembre 2019, les lignes de crédits accordées aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à 1,9 million d'euros (2018 : 2,2 millions d'euros) ; les lignes de crédits accordées aux dirigeants clés s'élèvent à 9,9 millions d'euros (2018 : 11,9 millions d'euros).

8.g Relations avec les autres parties liées

Les parties liées au Groupe sont les sociétés associées, les coentreprises, les fonds de pension, les membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés du Groupe, les membres de la famille proche des personnes susmentionnées, les entités contrôlées ou influencées notablement par toute personne susmentionnée, ainsi que toute autre entité liée.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe est fréquemment amené à effectuer des transactions avec des parties liées. Ces transactions portent essentiellement sur des prêts et des dépôts et sont conclues aux mêmes conditions commerciales et de marché que celles s'appliquant aux parties non liées.

Les tableaux ci-dessous récapitulent la portée financière des activités menées avec les parties liées suivantes :

- Entreprises associées,
- Sociétés-mères : BNP Paribas S.A., BNP Paribas Fortis S.A. et leurs succursales,
- Autres sociétés du groupe BNP Paribas non détenues par le Groupe.

Les relations avec les membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés du Groupe sont traitées en partie 8.f.

Les relations avec les coentreprises sont non significatives.

L'État luxembourgeois est actionnaire de BGL BNP Paribas S.A. à hauteur de 34 % du capital. Il a reçu à ce titre de la part de BGL BNP Paribas S.A. un dividende de 70,7 millions d'euros en 2019. Les autres transactions avec l'État luxembourgeois ou toute autre entité contrôlée par l'État luxembourgeois sont réalisées à des conditions normales de marché.

Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas
<i>En millions d'euros</i>						
ACTIF						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	96,8	123,1	68,6	63,9	164,1	34,3
Instruments financiers dérivés de couverture	-	187,3	-	-	115,9	-
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	-	-	186,2	-	-	199,8
Actif financiers au coût amorti	238,1	15.290,7	401,7	265,2	15.114,2	438,4
Comptes de régularisation et actifs divers	8,5	7,3	99,6	5,5	23,1	125,6
TOTAL	343,4	15.608,3	756,1	334,7	15.417,2	798,1
PASSIF						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	-	31,4	11,5	-	47,4	106,4
Instruments financiers dérivés de couverture	-	45,8	-	-	8,5	-
Passif financiers au coût amorti	68,5	10.652,5	268,9	84,4	10.470,4	289,9
Comptes de régularisation et passifs divers	45,9	29,0	13,8	40,4	68,9	11,6
TOTAL	114,4	10.758,7	294,2	124,8	10.595,2	407,9

En outre, le Groupe effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers souscrits ou émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas
<i>En millions d'euros</i>						
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE						
Engagements de financement donnés	-	-	0,1	-	10,2	-
Engagements de financement reçus	-	425,8	7,2	-	223,1	7,2
Engagements de garantie donnés	4,8	203,9	337,1	3,1	202,1	310,2
Engagements de garantie reçus	363,6	172,5	37,3	0,0	49,2	22,7

La Banque a conclu des accords de compensation globale avec les entités BNP Paribas Fortis S.A. et BNP Paribas S.A. (et leurs succursales respectives établies sur le territoire de l'Union européenne) permettant ainsi de réduire son exposition envers ces entités tant pour les expositions bilantaires que pour les expositions de hors bilan.

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

	Exercice 2019			Exercice 2018		
	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas
<i>En millions d'euros</i>						
Intérêts et produits assimilés	4,7	185,9	17,5	4,2	170,5	18,5
Intérêts et charges assimilées	(0,0)	(122,3)	(7,5)	-	(125,9)	(8,4)
Commissions (produits)	10,4	11,2	18,2	9,5	9,3	18,9
Commissions (charges)	(3,9)	(6,0)	(7,5)	(5,1)	(5,1)	(5,7)
Produits (charges) des autres activités	(29,7)	(0,0)	43,5	(23,1)	0,0	40,9
TOTAL	(18,4)	68,8	64,3	(14,5)	48,8	64,2

8.h Information pays par pays

Conformément à l'article 38-3 de la loi du 5 avril 1993 modifiée par la loi du 23 juillet 2015, les établissements de crédit, compagnies financières holding (mixtes) et entreprises d'investissement doivent publier des informations sur leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

L'implantation par pays est disponible dans la note 8.b Périmètre de consolidation.

Éléments du compte de résultat et effectifs par pays

	Exercice 2019*					Effectif financier ** au 31 décembre 2019
	Produit net bancaire	Résultat courant avant impôt	Impôt courant	Impôt différé	Impôt sur les bénéfices	
En millions d'euros						
États membres de l'Union européenne						
Allemagne	93,3	36,6	(11,4)	(0,5)	(12,0)	315
Autriche	5,5	2,1	(0,7)	0,1	(0,6)	22
Belgique	36,1	24,1	(4,0)	(2,8)	(6,7)	142
Espagne	28,8	11,7	(2,0)	(1,5)	(3,4)	104
France	274,4	88,4	(19,2)	(6,0)	(25,2)	1.441
Italie ¹⁾	125,8	49,7	(16,3)	2,3	(14,0)	-
Luxembourg	688,0	291,5	(67,9)	6,2	(61,8)	2.233
Pays-Bas	37,6	15,7	(3,6)	(0,7)	(4,3)	87
Pologne	15,0	6,5	(1,9)	0,7	(1,2)	227
Portugal	7,5	4,6	(0,5)	(1,4)	(1,9)	36
Roumanie	17,5	8,2	(0,0)	(1,1)	(1,1)	50
Royaume-Uni	140,3	61,7	(5,1)	(8,5)	(13,6)	471
Autres Pays d'Europe						
Norvège	6,3	1,7	(0,6)	0,2	(0,4)	24
Suisse	0,9	(2,2)	-	0,0	0,0	8
Afrique et bassin méditerranéen						
Turquie	38,1	22,2	-	(1,3)	(1,3)	124
TOTAL GROUPE	1.515,1	622,4	(133,2)	(14,3)	(147,5)	5.284

* Les données financières correspondent à la contribution au résultat consolidé des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

** Effectif financier : effectif en Equivalent Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2019 des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

Le Groupe n'a pas bénéficié de subventions publiques au cours de l'exercice 2019.

En millions d'euros	Exercice 2018 *					Effectif financier ** au 31 décembre 2018
	Produit net bancaire	Résultat courant avant impôt	Impôt courant	Impôt différé	Impôt sur les bénéfices	
États membres de l'Union européenne						
Allemagne	88,4	38,3	(13,0)	0,1	(12,9)	307
Autriche ²⁾	5,5	1,7	(0,8)	0,2	(0,6)	22
Belgique	29,4	15,3	(4,6)	1,7	(2,9)	138
Espagne	26,7	11,3	(0,4)	(1,5)	(1,8)	98
France	265,4	88,9	(29,9)	18,2	(11,8)	1.402
Italie ¹⁾	108,5	46,7	(12,5)	(0,3)	(12,9)	-
Luxembourg	685,6	309,7	(129,9)	70,7	(59,1)	2.328
Pays-Bas	33,7	18,4	(3,7)	(0,6)	(4,3)	83
Pologne	12,6	4,5	(2,5)	1,7	(0,9)	207
Portugal	7,2	3,3	(0,9)	(0,2)	(1,0)	34
Roumanie	9,0	2,0	-	(0,1)	(0,1)	60
Royaume-Uni	132,8	63,7	(2,5)	(10,0)	(12,5)	467
Autres Pays d'Europe						
Norvège	3,5	1,4	(0,2)	(0,0)	(0,3)	17
Suisse	0,4	(2,3)	(0,0)	0,0	0,0	9
Afrique et bassin méditerranéen						
Turquie	38,2	20,4	-	(3,5)	(3,5)	133
TOTAL GROUPE	1.447,0	623,3	(200,9)	76,6	(124,3)	5.305

* Les données financières correspondent à la contribution au résultat consolidé des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

** Effectif financier : effectif en Equivalent Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2018 des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

Le Groupe n'a pas bénéficié de subventions publiques au cours de l'exercice 2018.

¹⁾ Les effectifs sont situés sur une entité italienne mise en équivalence, donc exclus de cette note.

8.i Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces justes valeurs représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2019. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette juste valeur réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité du Groupe.
- La plupart de ces justes valeurs instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants.
- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des justes valeurs présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.
- Enfin, les justes valeurs reprises ci-après ne comprennent pas les justes valeurs des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces justes valeurs ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe.

	Juste valeur estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
En millions d'euros, au 31 décembre 2019					
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances ¹⁾	-	16.175,9	19.151,2	35.327,0	35.046,5
Titres de dette au coût amorti (note 5.e)	1.165,6	62,4	-	1.227,9	1.147,8
PASSIFS FINANCIERS					
Dépôts et emprunts	-	45.302,3	-	45.302,3	45.297,7
Dettes représentées par un titre (note 5.h)	-	707,8	-	707,8	707,8
Dettes subordonnées (note 5.h)	-	100,0	-	100,0	100,0
	Juste valeur estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
En millions d'euros, au 31 décembre 2018					
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances ¹⁾	-	15.941,9	17.573,4	33.515,3	33.362,2
Titres de dette au coût amorti (note 5.e)	1.373,1	210,5	-	1.583,6	1.511,7
PASSIFS FINANCIERS					
Dépôts et emprunts	-	43.317,0	-	43.317,0	43.313,1
Dettes représentées par un titre (note 5.h)	-	1.105,7	-	1.105,7	1.105,0
Dettes subordonnées (note 5.h)	-	111,1	-	111,1	111,1

¹⁾ Hors location financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la juste valeur des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur. A défaut, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. L'allocation par niveau a été réalisée conformément aux principes comptables décrits dans cette note. La juste valeur retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue) est la valeur comptabilisée, et a été présentée en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3. Lorsqu'aucune juste valeur n'a pu être déterminée, le coût amorti est utilisé.

8.j Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage

Comme toute autre institution financière, le Groupe est impliqué dans diverses demandes d'indemnisation comme partie défenderesse, dans des litiges et des procès, résultant du cours normal de ses activités bancaires et d'assurance.

Le Groupe établit des provisions lorsque, d'après la Direction, et après consultation de ses conseillers juridiques, il est probable qu'un paiement devra être réalisé par le Groupe et que le montant peut être estimé de manière raisonnable (note 5.n « Provisions pour risques et charges »).

En ce qui concerne les autres demandes d'indemnisation et procès intentés contre le Groupe (et qui d'après les principes décrits ci-dessus ne font pas l'objet de provisions), la Direction est d'avis, après consultation des conseillers professionnels appropriés, que ces demandes d'indemnisation sont sans fondement et peuvent être défendues avec succès ou que l'issue attendue de ces actions n'entraînera pas une perte significative dans les comptes consolidés du Groupe.

Suite à l'acquisition et la fusion d'ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A. au cours du second semestre de l'année 2018, la banque a intégré l'activité de banque

dépositaire d'ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A.. Dans le cadre de cette activité, un Fonds, pour lequel ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A. a agi en tant que banque dépositaire entre le 19 avril 2012 et le 31 mars 2015 a fait parvenir à BGL BNP Paribas une assignation à comparaître datée du 18 décembre 2019. Ce dossier n'a, à ce stade, fait l'objet d'aucun provisionnement, mais la Banque a décidé de préserver ses intérêts dans cette procédure en procédant à l'activation de la garantie de passifs conclue dans le cadre de l'acquisition.

La Banque a décidé de gérer cette activité de manière extinctive et a été amenée à dénoncer des contrats de banque dépositaire ainsi qu'à clôturer des relations bancaires y afférentes. Au 31 décembre 2019, aucune procédure n'a été initiée à l'encontre de la Banque suite à ces mesures.

8.k Fonds de garantie

Le 18 décembre 2015, le gouvernement luxembourgeois a transposé dans la loi relative à la résolution et à la liquidation des établissements de crédit et au système de protection des déposants et investisseurs les directives européennes 2014/59/EU établissant le cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et 2014/49/UE définissant les systèmes de garantie des dépôts.

Ce nouveau mécanisme couvre tous les dépôts éligibles jusqu'à 100.000 euros et les investissements jusqu'à 20.000 euros. De plus, la loi prévoit que les dépôts récents (inférieurs à 12 mois) résultants de transactions spécifiques en lien avec un objectif social ou corrélées à certains événements de la vie soient également garantis au-delà du plafond de 100.000 euros.

La loi remplace ainsi le mécanisme de garantie des déposants et des investisseurs au Luxembourg qui était régi par l'« Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg » (AGDL), au moyen d'un nouveau mécanisme basé sur un principe de contributions ex-ante dans un nouveau fonds « Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg » (FGDL). Conformément à l'article 163(8) de la loi, ce fonds a été capitalisé via le versement d'une première tranche de 0,8% de la somme des dépôts garantis des établissements de crédits et entreprises d'investissement luxembourgeois.

La cible de 0,8% a été atteinte au 31 décembre 2018. Conformément à l'article 163(8) de la loi, les établissements de crédits et entreprises d'investissements contribueront désormais à la construction d'une seconde tranche de 0,8% des dépôts garantis des établissements de crédits et

entreprises d'investissement luxembourgeois sur une durée de 8 ans.

En 2019, la Banque a contribué au FGDL à hauteur de 6,0 millions d'euros (contre 9,8 millions d'euros en 2018).

8.1 Honoraires des réviseurs d'entreprises

Au titre de l'exercice 2019 <i>En milliers d'euros</i>	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AUDIT								
Audit légal, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :								
- Entité consolidante	944	84%	-	0%	571	26%	1.515	40%
- Filiales consolidées	8	1%	344	75%	1.641	73%	1.993	52%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du réviseur d'entreprises dont :								
- Entité consolidante	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
- Filiales consolidées	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
TOTAL AUDIT	952	85%	344	75%	2.212	99%	3.508	92%
Autres prestations rendues par les réseaux								
Juridiques, fiscal, social	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Autres	176	15%	112		21	1%	309	8%
TOTAL AUTRES PRESTATIONS	176	15%	112	25%	21	1%	309	8%
TOTAL HONORAIRES	1.128	100%	456	100%	2.233	100%	3.817	100%

Au titre de l'exercice 2018 <i>En milliers d'euros</i>	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AUDIT								
Audit légal, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :								
- Entité consolidante	742	72%	43	3%	587	24%	1.372	29%
- Filiales consolidées	18	2%	369	34%	1.826	72%	2.213	48%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du réviseur d'entreprises dont :								
- Entité consolidante	235	23%	688	63%	108	4%	1.031	22%
- Filiales consolidées	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
TOTAL AUDIT	995	97%	1.100	100%	2.521	100%	4.616	99%
Autres prestations rendues par les réseaux								
Juridiques, fiscal, social	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Autres	34	3%	-	0%	-	0%	34	1%
TOTAL AUTRES PRESTATIONS	34	3%	-	0%	-	0%	34	1%
TOTAL HONORAIRES	1.029	100%	1.100	100%	2.521	100%	4.650	100%

8.1 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à mentionner.



**COMPTES ANNUELS
NON CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2019**

10

Les comptes annuels non consolidés de BGL BNP Paribas S.A. ont été établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg et notamment en application de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des établissements de crédit.

Depuis le 1er janvier 2019, BGL BNP Paribas S.A. a élargi le champ d'application de l'option IFRS à l'exception des principes comptables suivants : les provisions prudentielles, les postes spéciaux avec une quote-part de réserves et la non-prise en compte des plus-values sur immobilisations corporelles et incorporels.

Ci-après, les comptes annuels non consolidés sont présentés sous une forme abrégée. Les comptes annuels non consolidés, lesquels se composent du bilan, du compte de résultat et de l'annexe aux comptes annuels ainsi que du rapport de gestion et du rapport du Réviseur d'entreprises agréé font l'objet d'une publication conformément aux dispositions légales.

Ainsi, en fonction de l'article 71 de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes annuels des établissements de crédit approuvés et le rapport de gestion, ainsi que le rapport du Réviseur d'entreprises agréé, doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés dans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires, et au plus tard sept mois après la clôture de l'exercice social. La publication des comptes est réalisée par une mention au Recueil électronique des sociétés et associations du dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés auprès duquel ces documents peuvent être obtenus.

Le Réviseur d'entreprises agréé a attesté sans réserve les comptes annuels non consolidés de BGL BNP Paribas S.A. au 31 décembre 2019.

Bilan statutaire

En millions d'euros	31 décembre 2019	1 janvier 2019 ¹⁾
ACTIF		
Caisse, banques centrales	175,2	427,7
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	2.775,6	4.727,1
<i>Portefeuille de titres</i>	601,3	935,9
<i>Prêts et opérations de pension</i>	2.020,0	3.599,9
<i>Instruments financiers dérivés</i>	154,3	191,3
Instruments financiers dérivés de couverture	187,3	115,9
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	1.706,1	1.365,8
Titres de dette	1.519,9	1.165,9
Instruments de capitaux propres	186,2	199,8
Actifs financiers au coût amorti	38.768,6	34.423,3
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	15.930,3	15.390,2
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	21.690,5	17.521,4
<i>Titres de dette</i>	1.147,8	1.511,7
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales au coût d'acquisition	1.406,0	1.411,4
Actifs d'impôts courants et différés	8,4	9,4
Comptes de régularisation et actifs divers	167,6	178,5
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	336,6	347,7
Immobilisations incorporelles	15,9	16,9
TOTAL ACTIF	45.547,4	43.023,8
DETTES		
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	271,4	291,4
<i>Dépôts et opérations de pensions</i>	113,9	102,5
<i>Dettes représentées par un titre</i>	27,1	48,1
<i>Dettes subordonnées</i>	86,9	83,6
<i>Instruments financiers dérivés</i>	43,6	57,2
Instruments financiers dérivés de couverture	45,8	8,5
Passifs financiers au coût amorti	37.335,6	35.006,1
Dettes envers les établissements de crédit	3.709,9	3.199,9
Dettes envers la clientèle	32.981,2	30.766,6
Dettes représentées par un titre	644,6	1.039,5
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	100,9	60,5
Passifs d'impôts courants et différés	52,9	68,3
Comptes de régularisation et passifs divers	382,8	320,9
Provisions	1.758,5	1.616,2
TOTAL DETTES	39.947,9	37.371,9
CAPITAUX PROPRES		
<i>Capital et réserves</i>	5.446,9	5.651,9
<i>Résultat de l'exercice</i>	148,6	-
Total capital, réserves et résultat de la période	5.595,5	5.651,9
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	3,9	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5.599,5	5.651,9
TOTAL PASSIF	45.547,4	43.023,8

¹⁾ Le bilan statutaire au 1^{er} janvier 2019 représente le bilan d'ouverture de la Banque suite au changement de référentiel comptable à partir du 1^{er} janvier 2019.

Compte de résultat statutaire

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2019	Exercice 2018 (pro-forma) ¹⁾	Exercice 2018 (publié) ²⁾
Intérêts et produits assimilés	547,7	504,9	521,1
Intérêts et charges assimilées	(132,5)	(112,4)	(116,5)
Commissions (produits)	178,8	168,0	168,0
Commissions (charges)	(28,6)	(25,6)	(25,6)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	47,4	30,9	56,3
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres	9,0	60,0	110,6
Gains nets sur instruments financiers évalués au coût d'acquisition	96,3	177,7	177,7
Produits des autres activités	26,5	22,9	22,9
Charges des autres activités	(18,8)	(35,1)	(35,1)
Produit net bancaire	725,7	791,4	879,5
Frais de personnel	(241,7)	(224,7)	(224,0)
Autres charges générales d'exploitation	(100,7)	(104,0)	(104,2)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(25,1)	(22,4)	(23,4)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	358,3	440,3	527,9
Coût du risque	(5,2)	8,4	(2,0)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	353,1	448,7	525,8
Dotations/Reprises de provisions prudentielles	(146,0)	(597,0)	(597,0)
Produits/Charges provenant des « postes spéciaux avec une quote-part de réserves »	2,0	2,0	2,0
Gains nets sur autres actifs immobilisés	0,5	386,5	386,5
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	209,6	240,1	317,3
Impôt sur les bénéfices	(61,0)	(86,9)	(108,1)
RÉSULTAT NET	148,6	153,2	209,2

¹⁾ Le compte de résultat statutaire pro-forma représente le compte de résultat de la Banque de l'exercice sous l'hypothèse d'application de référentiel comptable identique à celui de l'exercice 2019 hors application de la norme IFRS 16.

²⁾ Le compte de résultat statutaire publié représente le compte de résultat publié dans les comptes annuels de l'exercice 2018 reventilé suivant le schéma de publication en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019.



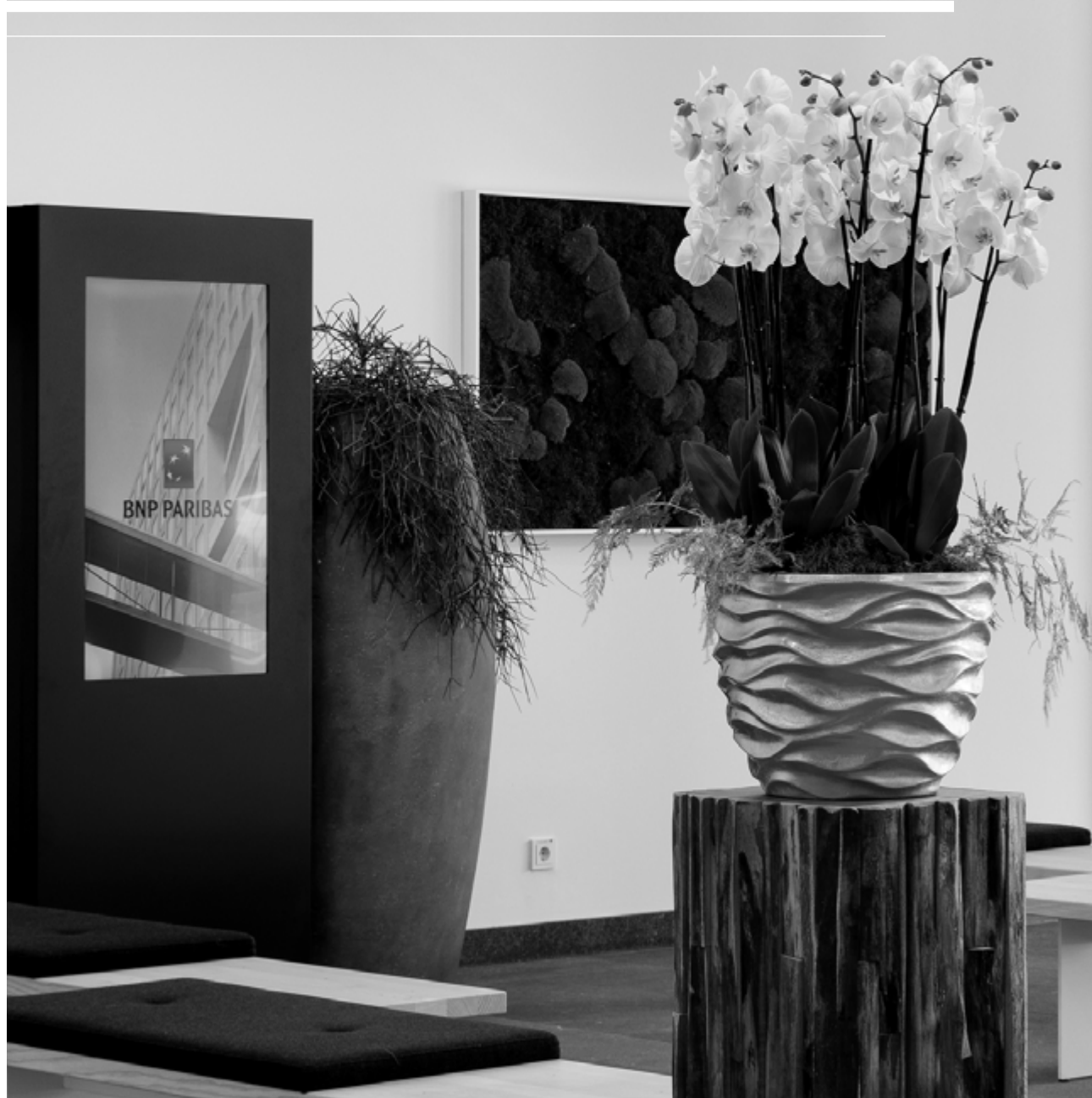
RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE

11

BÉNÉFICE À RÉPARTIR ¹⁾	148.584.808,00
Allocations statutaires	1.264.339,96
Dividende ²⁾	147.156.779,24
Report à nouveau	163.688,80
TOTAL	148.584.808,00

¹⁾ Chiffres non-consolidés - en unités d'euros.

²⁾ Dividende par action d'un montant brut de 5,26 euros (net: 4,471 euros) payable à partir du 15 octobre 2020, sauf convocation d'une nouvelle assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur ce point au regard de nouvelles recommandations de la Banque Centrale Européenne.





AGENCES DE LA BANQUE

12

LUXEMBOURG/BONNEVOIE

101-103, rue de Bonnevoie
L-1261 Luxembourg

LUXEMBOURG/CLOCHE D'OR

8-10, rue Charles Darwin
L-1433 Luxembourg

LUXEMBOURG/GARE

76, avenue de la Liberté
L-1930 Luxembourg

LUXEMBOURG/GRAND-RUE

1-3, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

LUXEMBOURG/KIRCHBERG-EUROPE

13, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

LUXEMBOURG/KIRCHBERG

10, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg

Centre d'Affaires Entreprises Luxembourg

Tél. : (+352) 42 42-83 84

LUXEMBOURG/LIMPERTSBERG

43-45, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

LUXEMBOURG/MERL-BELAIR

123, avenue du X Septembre
L-2551 Luxembourg

LUXEMBOURG/MERL-JARDINS DE LUXEMBOURG

17, rue Guillaume de Machault
L-2111 Luxembourg

LUXEMBOURG/ROYAL-MONTEREY

26, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

LUXEMBOURG/BOULEVARD ROYAL (Villa)

10A, boulevard Royal
L-2440 Luxembourg

Centre de banque privée « d'Villa »

Tél. : (+352) 42 42-76 48
Fax : (+352) 42 42-21 22

BASCHARAGE/KORDALL

6, avenue de Luxembourg
L-4950 Bascharage

BERELDANGE

70, route de Luxembourg
L-7240 Bereldange

BETTEMBOURG

6a, rue de la Gare
L-3236 Bettembourg

CLERVAUX

34, Grand'Rue
L-9710 Clervaux

DIEKIRCH

5, rue de Stavelot
L-9280 Diekirch

DIFFERDANGE

26, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange

DUDELANGE

59, avenue Gr.-D. Charlotte
L-3441 Dudelange

ECHTERNACH

25, place du Marché
L-6460 Echternach

ESCH/BENELUX

Place Benelux
L-4027 Esch/Alzette

ESCH/CENTRE

30, rue de l'Alzette
L-4010 Esch/Alzette

Centre de banque privée

Tél. : (+352) 42 42-54 93
Fax : (+352) 42 42-59 80

Centre d'Affaires Entreprises Terres Rouges

Tél. : (+352) 42 42-67 90

ESCH/BELVAL

12, avenue du Rock'n Roll
L-4361 Esch/Belval

ETTELBRUCK

77-79, Grand'Rue
L-9051 Ettelbruck

Centre de banque privée

Tél. : (+352) 42 42-64 68
Fax : (+352) 42 42-59 56

Centre d'Affaires Entreprises Nordstad

Tél. : (+352) 42 42-47 67

GREVENMACHER

2, route de Trèves
L-6793 Grevenmacher

HOWALD

201, route de Thionville
L-5885 Howald

JUNGLINSTER

2, route de Luxembourg
L-6130 Junglinster

LAROCLETTE

14, place Bleiche
L-7610 Larochette

MAMER

13 A-B, route d'Arlon
L-8211 Mamer

MERSCH

1, rue d'Arlon
L-7513 Mersch

MONDORF-LES-BAINS

43, avenue François Clement
L-5612 Mondorf-les-Bains

NIEDERANVEN

141, route de Trèves
L-6940 Niederanven

PÉTANGE

1, rue Robert Schuman
L-4779 Pétange

REDANGE-SUR-ATTERT

35, Grand'Rue
L-8510 Redange-sur-Attert

REMICH

24, route de l'Europe
L-5531 Remich

SCHIFFLANGE

36-38, avenue de la Libération
L-3850 Schifflange

STEINFORT

5-7, square du Général Patton
L-8443 Steinfort

STRASSEN

255, route d'Arlon
L-8011 Strassen

TÉTANGE/KÄLDALL

149, rue Principale
L-3770 Tétange

VIANDEN

4, Grand'Rue
L-9410 Vianden

WASSERBILLIG

36, Grand'Rue
L-6630 Wasserbillig

Centre d'Affaires Entreprises Moselle

Tél. : (+352) 42 42-88 93

WEISWAMPACH

33, Gruuss-Strooss
L-9991 Weiswampach

Centre d'Affaires Entreprises Ardennes

Tél. : (+352) 42 42-64 39

WILTZ

53-55, Grand'Rue
L-9530 Wiltz

Centre de banque privée

Tél. : (+352) 42 42-54 52
Fax : (+352) 42 42-53 98



FILIALES/SUCCURSALE, PARTICIPATION, BUSINESS CENTERS

**ET AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE ACTIVES
AU LUXEMBOURG**

13

ADMINISTRATION CENTRALE**BGL BNP PARIBAS S.A.**

50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
Tél. : (+352) 42 42-1
Fax : (+352) 42 42-33 12 ou -25 05
www.bgl.lu
info@bgl.lu

FILIALES**LUXEMBOURG****BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS S.A.**

10, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 43 47-89
Fax : (+352) 26 43 47-88
www.leasingsolutions.bnpparibas.com

**BNP PARIBAS LEASE GROUP
LUXEMBOURG S.A.**

10, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
Tél. : (+352) 47 99-85 06
Fax : (+352) 47 99-52 96
www.bgl.lu
leasing@bgl.lu

GLOBAL GENERAL PARTNER S.A.

50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
Tél. : (+352) 42 42-75 72
Fax : (+352) 42 42-81 37

SUCCURSALE**BGL BNP PARIBAS
SUCCURSALE ALLEMAGNE**

Herzogenbuscher Str. 10
D-54292 Trèves
Tél. : (+49) 651 460 40 10
Fax : (+49) 651 994 96 09

PARTICIPATION**LUXEMBOURG****CARDIF LUX VIE**

23-25, avenue de la Porte-Neuve
L-2227 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 214-1
Fax : (+352) 26 214-93 71
www.cardifluxvie.lu

BUSINESS CENTERS**ALLEMAGNE****BUSINESS CENTER****SARREBRUCK**

Europaallee 29
D-66113 Sarrebruck
Tél. : (+49) 681 761686-62

BUSINESS CENTER COBLENCE

August-Thyssen-Straße 27
D-56070 Coblenz

LUXEMBOURG**BUSINESS CENTER LUXEMBOURG**

50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
Tél. : (+352) 42 42-20 08
Fax : (+352) 42 42-51 41

**AUTRES SOCIÉTÉS
DU GROUPE ACTIVES
AU LUXEMBOURG****ARVAL LUXEMBOURG S.A.**

36, route de Longwy
L-8080 Bertrange
Tél. : (+352) 44 91-801
Fax : (+352) 44 91-90
www.arval.lu
info@arval.lu

**BNP PARIBAS ASSET
MANAGEMENT LUXEMBOURG**

10, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 46-30 01
Fax : (+352) 26 46-91 70
www.bnpparibas-am.lu

**BNP PARIBAS REAL ESTATE
INVESTMENT MANAGEMENT
LUXEMBOURG S.A.**

Bâtiment Kronos - 3^e étage
10, rue Edward Steichen
L- 2540 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 26-06 1
Fax : (+352) 26 26-06 26
www.realestate.bnpparibas.lu

**BNP PARIBAS REAL ESTATE
ADVISORY & PROPERTY
MANAGEMENT S.A.**

Bâtiment Kronos -
Rez-de-Chaussée
10, rue Edward Steichen
L- 2540 Luxembourg
Tél. : (+352) 34 94-84
Fax : (+352) 34 94-73
www.realestate.bnpparibas.lu

**BNP PARIBAS SECURITIES
SERVICES LUXEMBOURG**

60, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 96-20 00
Fax : (+352) 26 96-97 00
<http://securities.bnpparibas.com/>





BGL BNP PARIBAS S.A.

Société anonyme

50, avenue J.F. Kennedy – L-2951 Luxembourg

Tél. (+352) 42 42-1 – Fax (+352) 42 42-33 12

R.C.S. Luxembourg : B 6481

www.bgl.lu



**BGL
BNP PARIBAS**

**La banque
d'un monde
qui change**